confiance
communauté
équilibre
performance publique
croissance
excellence

Les cahiers de Generation France.fr

solidarité
puissance
Europe
convergence

N°3 - Janvier 2010

Les cahiers de

Génération France.fr

N°3 - Janvier 2010

Cahiers trimestriels
Génération France.fr

N°3 - Janvier 2010

Directeur de la publication : Jean-François COPÉ
Directeur délégué de la publication : Edouard PASQUELIN
Edités par l'association GénérationFrance.fr - 75 rue de Lourmel - 75015 Paris
Imprimés par EDIPS (21)
Trimestriel - Dépôt légal à parution - ISSN : 2101-4876
Prix à l'unité : 30 €

Imprimé sur du papier recyclé et issu de forêts gérées durablement.

Sommaire

Edito

"Nos valeurs, c'est parce que nous y tenons que nous devons sans cesse les mettre à jour",
par Jean-François Copé ..... **P. 8-12**

Partie I - Arrêts sur l'actualité : décryptage et propositions

- **La feuille de route de Génération France.fr pour 2010 :**
  cinq défis à relever pour préparer 2012, par Jean-François Copé ..... **P. 15-28**
- **Rétablir la confiance entre les entrepreneurs, les banques et les pouvoirs publics**
  par Bruno Vanryb ..... **P. 29-33**
- **Réussir la révolution numérique :**
  les libertés à l'heure des nouvelles technologies ..... **P. 35-39**
- **Obama, un an après :**
  interview de Kenneth Weinstein, Président du Hudson Institute ..... **P. 41-44**
- **Le "Harlem Children Zone" :** vers une révolution dans l'Education aux Etats-Unis ?
  par Génération France Jeunes ..... **P. 45-49**
- **L'école en France : peut mieux faire ?**
  compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2009 ..... **P. 51-72**

Partie II - Prospective : les contributions des ateliers

- **Atelier Communauté –** Identité nationale et identités religieuses :
  quelle recette pour une "composition française" ? ..... **P. 75-96**
- **Atelier Confiance –** La prison, ce n'est pas seulement surveiller et punir, c'est aussi
  protéger et réinsérer ..... **P. 98-112**
- **Atelier Solidarité –** L'amélioration des soins en prison :
  un bénéfice pour l'ensemble de la société ..... **P. 113-117**
- **Atelier Convergence –** Google, ange ou démon ? Interview de David Drummond,
  Vice-Président Affaires Juridiques et Développement de Google ..... **P. 119-125**
- **Atelier Equilibre –** L'empreinte écologique : un outil pour réconcilier croissance et
  protection de l'environnement ..... **P. 127-133**
- **Atelier Excellence –** A quoi sert l'école ? Eléments pour une conception régalienne de
  l'Education nationale, par Matthieu Grimpret ..... **P. 135-146**
- **Atelier Croissance –** Les leçons de la crise :
  propositions pour une meilleure régulation du système financier ..... **P. 147-157**
- **Atelier Performance publique –** Déficits publics : il n'y a pas de fatalité ! ..... **P. 159-168**
- **Atelier Europe –** L'identité européenne : quels fondements ? quel avenir ? ..... **P. 169-174**
- **Atelier Puissance –** L'Iran, entre reconnaissance et défiance ..... **P. 175-180**

Partie III - Le Grand Entretien de Génération France.fr

- **Mona Ozouf :**
  "il est temps de mettre l'identité nationale au pluriel" ..... **P. 181-190**

ÉDITO

par Jean-François Copé

Nos valeurs c'est parce que nous y tenons que nous devons sans cesse les mettre à jour

La droite a parfois la tentation d'une approche purement économique ou gestionnaire de la politique, en oubliant un peu les fondements de son action. Or, la politique ne se résume pas uniquement à un taux de croissance ou à un taux de prélèvement obligatoire. Les Français sont en quête de sens. Ils veulent un cap pour se projeter ensemble dans l'avenir. **C'est la responsabilité des hommes et des femmes politiques de dire ce en quoi ils croient,** ce qui les pousse à agir, quels sont les grands principes auxquels ils sont attachés.

Dans un monde qui bouge à toute allure, qui demande une adaptation permanente, les valeurs, c'est ce à quoi on tient. Ce qui guide l'action. Quand on n'est pas sûr de ses valeurs, on s'expose à deux écueils opposés. Soit on change de direction en permanence, sans aucune vision : cela s'appelle l'incohérence. Soit on plaque des réponses toutes faites sur la réalité sans se poser de questions : cela s'appelle l'idéologie.

Cultiver des valeurs solides ne signifie pas s'enfermer dans l'immobilisme. **Plus on est au clair sur ses valeurs, plus on est capable d'agir et de s'adapter aux événements,** plus on est prêt à agir avec pragmatisme pour apporter des solutions aux problèmes du 21ème siècle.

Dominée intellectuellement par la gauche, la droite a longtemps été mal à l'aise sur ces questions de valeurs. Nicolas Sarkozy a commencé à décomplexer la droite en 2007, en remettant à l'honneur certaines valeurs comme le travail et le mérite. Cette dynamique doit se poursuivre, et je veux y contribuer avec vous. C'est un chantier passionnant et vital pour notre pays. Car derrière la question des valeurs, c'est la question du vivre ensemble qui est posée !

Reprenons l'exemple du travail. Au plus profond de moi, je suis attaché à cette valeur essentielle. Pour la personne humaine, je crois que le travail est un moyen d'épanouissement et d'accomplissement. C'est par le travail et le mérite que l'homme peut s'élever au-dessus de sa condition et contribuer à un projet qui le dépasse, en lien avec d'autres. Pour la communauté nationale, le travail est au cœur de nombreux défis que la France doit relever : l'intégration et la lutte contre l'exclusion, l'amélioration de notre compétitivité, le développement de notre innovation, notre capacité à financer les dépenses publiques et particulièrement le modèle de protection sociale auquel nous sommes tant attachés. Sur tous ces grands enjeux, c'est par le travail que la France s'en sortira. Or, il y a aujourd'hui un vrai malaise par rapport au travail dans notre pays. Dans trop d'entreprises, mais aussi de structures publiques, il est synonyme de mal-être, de souffrance. Il est souvent présenté de façon négative, comme un moyen d'oppression, une aliénation. A tel point que beaucoup de personnes n'ont qu'une obsession, le limiter : par les 35 heures, les pré-retraites… Comment pouvons-nous remettre cette valeur au goût du jour ?

Les socialistes ont fait un tort considérable à la France en dévalorisant la valeur travail, avec les 35 heures. Au-delà de la perte de compétitivité, ils ont envoyé un signal désastreux à notre pays, à sa jeunesse. Pour ma part, j'ai la conviction que nous devons vivre une révolution du travail. Elle concerne tous les Français, quelle que soit leur position. Il ne s'agit pas seulement de travailler plus pour gagner plus. Il s'agit aussi de travailler mieux pour gagner plus ensemble. Les deux sont liés.

"Il ne s'agit pas seulement de travailler plus pour gagner plus. Il s'agit aussi de travailler mieux pour gagner plus ensemble."

Je refuse qu'un salarié soit poussé au stress permanent, à la peur, à l'humiliation. Il faut en finir avec les dégats physiques et psychologiques, voire les suicides que ces méthodes provoquent trop souvent. Les entreprises doivent comprendre que la recherche à tout prix de la "surperformance", quand elle s'oppose aux attentes fondamentales de l'individu, n'a justement pour effet que de restreindre leur compétitivité ! Voilà pourquoi elles doivent, par devoir moral mais aussi par réalisme économique, réapprendre à motiver leurs salariés autrement que par le stress. En donnant du sens à l'activité de l'entreprise, en redonnant du sens au travail. En contribuant à rendre les collaborateurs heureux. Oui, j'ose le mot ! Heureux. Un salarié heureux de travailler, c'est un salarié motivé, qui s'absente moins, qui innove plus, qui est plus productif…

C'est pour cela que j'ai lancé une réflexion de fond sur la souffrance au travail. L'objectif est de traiter la question du travail d'un point de vue qualitatif pour favoriser un changement de mentalité et de management. Le mode de management de certaines de nos entreprises doit

évoluer de fond en comble. Et l'Etat devrait accompagner cette révolution en soutenant ceux qui donnent la priorité à la formation, à la mobilité et à l'évolution professionnelles, ceux qui permettent à leurs salariés de maintenir en permanence leur employabilité ! On applique des systèmes de bonus-malus pour que les entreprises protègent l'environnement. **Pourquoi ne pas appliquer de telles incitations pour les entreprises qui prennent soin de leur plus grande richesse : les hommes et les femmes qui travaillent en leur sein ? De même que le rapport Stiglitz a montré qu'on ne pouvait pas se fonder sur le seul PIB pour mesurer le bien être dans un pays,** pourquoi ne pas publier des indicateurs sur le bien-être des salariés dans les grandes entreprises ? **En complément des indicateurs économiques et financiers, ces indicateurs de performance sociale pourraient être publiés dans les rapports annuels, présentés systématiquement aux candidats dans le processus d'embauche... Le bien-être des salariés deviendrait ainsi un outil d'attractivité pour le recrutement !**

Au-delà des modes de management, j'insiste sur un point essentiel : la révolution du travail n'aura lieu que si les entreprises jouent le jeu de la rémunération. Quand la crise est là, tous les salariés trinquent. Surtout les plus fragiles. **Quand les résultats sont là, il est normal que tous les salariés en profitent, pas seulement les hauts dirigeants !** Les responsables d'entreprise doivent comprendre que ce qui passait encore inaperçu avant la crise n'est plus toléré par les opinions publiques à présent. Il est hors de question de retourner au "business as usual" !

"La révolution du travail passe aussi par l'égalité professionnelle des hommes et des femmes."

La révolution du travail passe aussi par l'égalité professionnelle des hommes et des femmes. Comment revaloriser le travail si les efforts de la moitié de la population active ne sont pas reconnus à leur juste valeur dans les entreprises ? Les inégalités salariales sont persistantes entre les sexes et le plafond de verre qui freine les femmes dans l'accès à des postes de responsabilité est toujours là. **Les femmes constituent en effet 47% de la population active, mais leur place dans les conseils d'administration des 500 premières entreprises françaises atteint péniblement...8% !** Près de 60% des sociétés en question n'ont tout simplement pas de femmes dans leur conseil d'administration... Je me suis donc engagé pour lutter contre cette situation intolérable, comme nous avons commencé à le faire dans le monde politique en instituant la parité dans les conseils régionaux et municipaux. En faisant évoluer la composition des conseils d'administration pour permettre aux femmes d'être mieux représentées, je fais le pari que nous pourrons peser sur les politiques salariales et la gestion de carrières afin de rétablir enfin l'égalité. Si l'injustice persiste, à quoi bon parler de mérite ?

Cette révolution du travail doit se jouer dans l'entreprise, bien évidemment. Mais elle commence à l'école. Notre système scolaire repose trop sur la sélection par l'échec et la sanction. **On essaye de transmettre beaucoup de savoirs aux élèves, et c'est bien. Mais on oublie de leur transmettre un trésor indispensable : la confiance en soi !** Ce qui domine pour une majorité d'élèves, dans les meilleurs lycées comme dans les collèges de ZEP, c'est la peur de l'échec, l'angoisse de l'orientation par défaut… ou pire, la résignation. **Dans ces conditions, comment s'étonner que 150 000 élèves sortent chaque année de l'école sans aucun diplôme ?**
J'ai la conviction que l'école peut être à la fois un lieu de savoir et de discipline, et le lieu du bonheur d'apprendre et de travailler. Cela impose de renouveler progressivement les méthodes pédagogiques, en mettant l'accent sur le travail en équipe, la conduite de projets, l'expression orale… Il s'agit aussi de refondre l'enseignement de l'économie et les relations école-entreprise pour sortir de la méfiance réciproque.

En œuvrant sur tous ces chantiers pour remettre à jour une valeur essentielle de la droite française, nous pourrons progressivement transformer le rapport des Français au travail. Nous gagnerons alors sur toute la ligne. Pour les salariés, en bien-être et en pouvoir d'achat. Pour la société toute entière, car cela permettra notamment d'assurer la survie de notre protection sociale et notre prospérité.

Ce travail de mise à jour de nos valeurs, il ne faut pas seulement le faire pour le travail. Il faut le faire sur tous les thèmes. Pour mieux promouvoir nos convictions et mieux servir nos concitoyens. C'est l'objectif que je fixe à Génération France.fr, quand bien même nous avançons parfois des propositions sur des sujets où l'on ne nous attend pas : l'amélioration des conditions de travail ou l'égalité hommes-femmes ne sont pas des sujets partisans !

A partir des travaux des ateliers, des échanges avec les capteurs, des rencontres dans les antennes locales de Génération France.fr, nous avons identifié cinq défis majeurs que la France doit relever dans les années à venir. Ces cinq défis vont structurer le débat public lors des prochaines échéances électorales, particulièrement à l'occasion de la prochaine élection présidentielle. Il s'agit :

- du défi de la gouvernance (quelles méthodes pour gouverner et réformer au 21ème siècle, à l'échelle du pays, de l'Europe et du monde ?)
- du défi de la dette (comment faire face à l'explosion de la dette publique qui rogne les marges de manœuvre du pouvoir politique ? Comment améliorer la performance publique en dépensant moins ?)
- du défi de la nouvelle croissance (innovation, développement durable … quels nouveaux modèles de croissance inventer pour rester compétitif ?)

"J'ai identifié cinq défis majeurs que la France doit relever dans les années à venir."

- du défi du travail (comment transformer le rapport des Français au travail ? Comment travailler mieux pour gagner plus ensemble ?)
- du défi de l'identité (comment concilier la diversité de la population française et l'unité de la France ? Comment faire de notre pays une terre de réussite individuelle et collective ?)

Je développe les enjeux de ces cinq défis dans le premier article de ce cahier et j'invite tous les ateliers de Génération France.fr à travailler sur cette feuille de route pour préparer 2012.

Comme pour le premier numéro des Cahiers, la première partie reprend des analyses en lien avec les événements des derniers mois, en France et à l'international. Des articles reviennent également sur l'actualité du club.
La seconde partie présente les travaux des dix ateliers thématiques de notre club. Que leurs contributeurs soient une nouvelle fois vivement remerciés.
La troisième partie est consacrée à un grand entretien que Frédéric Ferney a cette fois mené avec Mona Ozouf, historienne, spécialiste de la Révolution française. Je les remercie tous les deux chaleureusement pour leurs échanges. La réflexion qu'ils nous livrent sur l'identité est une source d'inspiration passionnante, alors que s'est ouvert un débat sur l'identité nationale. Comme la plupart des productions de Génération France.fr depuis sa naissance en 2006, ce cahier offre d'ailleurs une contribution à ce débat vital pour notre pays.

Excellente lecture !

La réflexion de chaque auteur n'engage que lui-même. Le but de ces Cahiers n'est pas de dresser un programme exhaustif ou de définir une doctrine intangible. Il est d'explorer progressivement les champs d'action du politique pour apporter des idées et préparer l'avenir.

PARTIE I

Arrêts sur l'actualité : décryptage et propositions

La feuille de route de Génération France.fr pour 2010 : Cinq défis à relever pour préparer 2012

par Jean-François Copé

Génération France.fr fête ses trois ans. Trois ans de débats, trois ans d'échanges, trois ans de propositions dans tous les domaines, de la politique internationale à l'éducation, de l'intégration à la construction européenne, de la protection sociale à l'environnement...

Depuis son lancement, Génération France.fr grandit avec une ambition constante : renouveler le débat public, en ouvrant la réflexion au-delà des clivages traditionnels et en avançant des propositions audacieuses pour préparer l'avenir. Notre conviction est en effet que le combat politique doit d'abord se mener sur le terrain des idées.

L'évolution du paysage politique français confirme cette intuition. De plus en plus, comme aux Etats-Unis, les partis politiques se transforment en machines électorales, extrêmement puissantes qui mobilisent particulièrement à l'approche des élections. Mais ces machines électorales ont du mal à faire vivre le débat entre les échéances, surtout pour les partis majoritaires : s'ils avancent une proposition en rupture avec l'exécutif, on leur fait aussitôt le reproche de semer le trouble. En outre, il est rare que les partis arrivent à toucher des publics de plus en plus nombreux qui refusent de s'engager sous une étiquette partisane, mais qui veulent malgré tout participer au débat politique. **Aux Etats-Unis, ce sont les think-tanks qui nourrissent la réflexion des responsables politiques en continu.** Ils animent le débat public en livrant des propositions que les candidats peuvent évaluer et s'approprier avant que commencent les campagnes électorales.

Dans cette perspective, **Génération France.fr doit préparer dès maintenant le grand rendez-vous de 2012, échéance majeure avec l'élection présidentielle et les élections législatives.** Je voudrais fixer à tous les capteurs un objectif ambitieux : Génération France.fr doit formuler et porter les idées phares qui structureront le débat public et permettront à la majorité présidentielle de gagner en 2012.

"Génération France.fr doit préparer dès maintenant le grand rendez-vous de 2012."

A partir des remontées des antennes locales, des notes de réflexion des différents ateliers et des échanges avec les capteurs, je propose que nous travaillions en 2010 autour de 5 défis majeurs qui me semblent essentiels pour 2012.

1er défi majeur : la gouvernance !

Dans un monde ouvert où les règles nationales sont plus facilement contournables, où le pouvoir économique pèse lourd, où les normes se définissent en grande partie au niveau communautaire, et où les citoyens ne se contentent plus d'une élection tous les cinq ans pour participer à la décision politique, la façon de gouverner est en train de devenir un enjeu politique majeur. C'est particulièrement vrai en France, où nous sommes dans une phase transitoire.

- **D'un côté, avec le quinquennat, nous constatons un renforcement du pouvoir du Président de la République** au détriment du Gouvernement. Preuve de cette évolution : les conseillers du Président ont parfois plus de pouvoir que les ministres et leur voix compte autant, sinon plus… Cette évolution s'inscrit finalement dans la suite logique de l'élection au suffrage universel direct du Chef de l'Etat qui le rend directement responsable devant les Français, et du passage au quinquennat, qui incite le Président à monter en première ligne. Pour ma part, je plaide pour cette clarification des rôles entre le Président de la République et le Gouvernement.
- **D'un autre côté, on voit la montée en puissance de nouveaux acteurs au cours des dernières décennies :**

- les citoyens, notamment via le développement d'internet,
- les élus locaux, avec la décentralisation,
- les partenaires sociaux, qui doivent être systématiquement consultés pour les réformes économiques et sociales,
- et depuis 2007, les parlementaires, en prise directe avec les citoyens, qui ont gagné davantage de pouvoir grâce à la réforme de la Constitution.

Cette nouvelle donne transforme l'action gouvernementale : on ne peut plus gouverner la France au 21ème siècle comme en 1950 ! **Il faut en finir avec les réformes préparées depuis Paris, dans les bureaux de l'administration. C'est tout l'objectif de la coproduction législative** qui implique le plus en amont possible les députés dans la préparation des réformes.

Comment industrialiser ces nouveaux modes de travail ? Comment mieux impliquer les Français ? Comment dresser des diagnostics partagés sur les réformes à mener ? Comment mieux étudier en amont l'impact des réformes ?

Cette réflexion sur la gouvernance passe aussi par une réflexion sur la recomposition des clivages politiques qui structurent le débat public. Nicolas Sarkozy a lancé une première phase de l'ouverture en allant "débaucher" des talents de gauche et en leur demandant de quitter leur famille politique d'origine pour rejoindre la majorité. Cette méthode a porté des fruits mais elle montre aussi des limites. Est-il possible demain d'aller au-delà en travaillant ensemble, droite et gauche, sur certains sujets clés qui peuvent être consensuels ?

Dans plusieurs pays européens, cette approche a été possible, particulièrement pour des grandes réformes visant à sauver le système de protection sociale. Qu'on songe à la réforme des retraites au Danemark ou en Allemagne. Est-elle possible en France ? De quelle manière ? Sur quelles thématiques ? L'étude des cas étrangers est particulièrement intéressante en ce domaine.

La réflexion sur la gouvernance ne concerne pas seulement la France. Elle se pose également au niveau européen.

Le système européen actuel souffre de deux défauts. Soit il est trop intergouvernemental : les décisions sont prises lors de négociations opaques entre chefs d'Etats. Soit il est trop "bruxello-bruxellois" : la Commission et le Parlement ont tendance à considérer qu'il suffit de mener la concertation dans les instances communautaires pour que les citoyens européens soient impliqués. Ce modèle a longtemps fonctionné, mais depuis le début de la décennie, il trouve ses limites. On l'a vu en France et aux Pays-Bas, avec le rejet du Traité constitutionnel, ou encore en Irlande, avec le premier vote contre le Traité de Lisbonne. C'est aussi le sens d'un arrêt, passé trop inaperçu en France, de la Cour constitutionnelle allemande du 30 juin 2009. La Cour de Karlsruhe validait la ratification du Traité de Lisbonne, tout en insistant sur la nécessité d'un renforcement du Parlement national pour assurer la démocratie dans la prise de décision européenne.

En tant qu'européen convaincu, je crois qu'il faut apporter des réponses concrètes à cette érosion de la légitimité démocratique des institutions de l'Union. C'est impératif, si l'on veut vraiment faire de l'Europe une puissance politique.

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et le renforcement progressif du Parlement européen vont dans le bon sens mais ils ne sont pas suffisants. Même si l'existence d'un Président du Conseil européen stable est une avancée, elle ne changera pas les choses du tout au tout dans les perceptions des Européens. Je pense que la solution la plus efficace est d'impliquer davantage les Parlements nationaux, qui sont les représentants du peuple, en prise directe avec le terrain. C'est d'ailleurs dans cette perspective que j'ai créé, à l'été 2008, le Club des 27, qui réunit les Présidents des groupes parlementaires membres du PPE des 27 pays de l'Union et dont la prochaine réunion, début 2010, sera consacrée aux problèmes agricoles et aux questions alimentaires. Nous voulons notamment prendre des positions communes sur certaines directives européennes qui poseraient problème. En visite à Berlin début décembre, j'ai pu constater que mon homologue de la CDU/CSU était sur la même longueur d'ondes.

"Faire enfin de l'Europe une puissance politique dans un monde où les cartes sont en pleine redistribution."

Comment faire vivre cette logique dans la durée ? Comment mieux impliquer les citoyens sans paralyser la prise de décision ? Voilà des questions à travailler pour faire enfin de l'Europe une puissance politique dans un monde où les cartes sont en pleine redistribution.

La question du pilotage économique et monétaire est également complexe. La crise a montré que les Chefs d'Etat et la Banque centrale européenne pouvaient entretenir un dialogue stimulant. Il faut désormais institutionnaliser ces échanges, alors que les questions monétaires deviennent de plus en plus sensibles à l'échelle internationale.

Enfin, alors que les défis du 21ème siècle sont à l'échelle de la planète, tant en matière de lutte contre le réchauffement climatique que dans le domaine de la régulation financière, **il est temps d'avancer des propositions fortes sur la gouvernance mondiale. L'échec du sommet de Copenhague est un sérieux avertissement.**
Est-il raisonnable de croire qu'une rencontre occasionnelle entre les chefs d'Etat des 8 plus grands pays du monde nous permettra de régler les défis du 21ème siècle ? Non. Le passage du G8 au G20 est un progrès. Il faut maintenant le fusionner avec le Conseil de sécurité, pour avoir une instance permanente, capable de donner des impulsions sur TOUS les sujets : environnement, sécurité, économie, interventions humanitaires…, avec la tutelle sur les grandes institutions internationales comme la Banque Mondiale ou le FMI.

Notre réflexion sur la gouvernance mondiale doit dépasser les questions institutionnelles, pour que Génération France.fr propose également des mécanismes de régulation sur les grands sujets qui doivent se traiter à l'échelle internationale, notamment autour d'internet, ou des flux financiers.

2ème défi majeur : la dette

La dette en France, ce n'est plus une question technique, ce n'est plus une question économique : c'est un vrai sujet de société ! Quelques chiffres pour prendre conscience de l'ampleur du problème : 165 milliards de déficit en 2009 (140 milliards pour l'Etat, 25 milliards pour la sécurité sociale) soit plus de 8% du PIB, pour une dette publique qui atteindra probablement en 2010 1 654 milliards, soit 84% du PIB. Et si l'on ne fait rien, cela ne va faire qu'empirer : le gouvernement prévoit que la dette publique atteindra 88% du PIB en 2011, 90% en 2012 et 91% en 2013. Pour l'année prochaine, la charge de la dette est estimée à 42,5 milliards d'euros[1]. Plus des deux tiers du produit de l'impôt sur le revenu sont uniquement consacrés à payer les intérêts de la dette. Le déficit de l'Etat, c'est plus de 40% de notre budget. Pas une entreprise, pas une famille ne pourrait s'en tirer de la sorte… La situation très préoccupante de la Grèce ou de l'Espagne devrait nous rendre vigilants.

1. Et encore, nous bénéficions de taux d'intérêt extrêmement bas actuellement. S'ils venaient à remonter…

Avec la crise, tous les pays connaissent une explosion des déficits. Le problème, c'est qu'ailleurs, quand il le faut, nos partenaires savent réduire la voilure en coupant dans les dépenses. En Allemagne par exemple, dès la sortie de la crise, une politique de réduction des dépenses et des déficits est prévue pour revenir au plus tôt à l'équilibre budgétaire. En juin dernier, le Parlement allemand a même inscrit dans sa loi fondamentale une règle d'or : le budget fédéral et celui des Etats régionaux doivent être à l'équilibre quand la croissance est au rendez-vous. Ils ne peuvent être en déficit que si l'économie est en récession. Voilà qui devrait nous inspirer.

Mais en France, nous sommes souvent rétifs à toute baisse de la dépense publique. Pourtant, on ne pourra plus éluder ce problème de 2012 à 2017. Ce serait irresponsable. Pour s'en tirer, il ne suffira pas d'attendre qu'un retour de la croissance vienne remplir les caisses de l'Etat, il va falloir couper dans les dépenses inutiles et s'attaquer aux niches fiscales indues.

Par exemple, il faut une remise à plat des 65 milliards d'euros que représentent les 6 000 aides aux entreprises. C'est un tel maquis que ceux qui en profitent le plus sont des "chasseurs de prime" ou des grandes entreprises, davantage que les PME qui en ont le plus besoin pour grandir, innover et exporter.

Il faudra aussi passer par des réformes de structure. **La réforme des collectivités territoriales est à cet égard une excellente opportunité. Mais il faut aller plus loin qu'une réforme au rabais qui se contenterait de réduire le nombre d'élus.** Voilà pourquoi je milite pour une fusion progressive des administrations des départements et des régions. Les régions et les départements dépensent près de 20 milliards d'euros chaque année dans des champs de compétence partagée, sans que l'on sache précisément qui fait quoi. Avons-nous vraiment besoin d'une direction pour s'occuper des lycées à la région, et d'une direction pour s'occuper des collèges dans chaque département ? Il y a là des gisements d'économies considérables pour les contribuables. Sans rien perdre en qualité de service public. Au contraire…

Bien sûr, en France, dès qu'on parle de couper dans les dépenses, tout le monde est d'accord sur le principe, mais chacun s'y oppose dès qu'il est personnellement affecté… C'est ce que j'ai constaté quand j'ai voulu supprimer la niche fiscale sur les indemnités journalières d'accident du travail. C'était pourtant un rendez-vous d'équité. Mais la majorité a tenu bon et la mesure est passée. C'est la preuve qu'avec un peu de pédagogie, de dialogue et de courage politique, on peut progresser.

La réforme de notre système de retraite est également un rendez-vous décisif. Si le rendez-vous de 2010 ne permet pas une convergence plus grande des différents régimes et un passage au système par points à la place du système par annuités rigide et

illisible, il faudra remettre cette proposition à l'ordre du jour des prochaines échéances électorales. De même, pour la réforme de notre système de santé, un certain nombre de réformes structurelles sont impératives pour transmettre à nos enfants une protection aussi pérenne que celle dont nous avons bénéficié ! Il est temps de faire la part des choses entre ce qui relève de la solidarité nationale et ce qui relève de la responsabilité individuelle, pour redefinir les rôles entre l'assurance maladie et les mutuelles.

3ème défi majeur : la nouvelle croissance à inventer

Il y a des emplois détruits par la crise qui ne renaîtront plus jamais. Ne pensons pas que la reprise suffira à revenir à la situation d'avant. Il faut inventer de nouveaux emplois qui répondent aux nouvelles aspirations de la planète. Il faut inventer aujourd'hui les leviers de la richesse de demain. **Pour s'en sortir, face au dumping monétaire américain et au dumping social asiatique, il faut inventer une nouvelle croissance.**

Nous devons pour cela nous poser la question suivante : quels seront les pays les plus attractifs dans 10 ans ? les pays où qualité de vie et création de richesse se conjugueront sans difficulté ? C'est-à-dire :

- **les pays qui innovent et inventent de nouveaux standards,** dans les différents domaines économiques, culturels… Qui imposera les modèles automobiles de demain ? les Google ou les Yahoo de 2050 ? ;
- les pays qui offrent **une formation d'excellence** à une part croissante de leur population, pour maintenir l'employabilité et l'innovation ;
- les pays qui **permettent l'égalité des chances** et offrent une cohésion sociale, sans freiner la réussite ;
- les pays qui **ont réussi leur révolution environnementale,** notamment pour ne plus dépendre entièrement des énergies fossiles : carbone, gaz… ;
- les pays **qui disposent d'infrastructures de transports et de réseaux numériques** extrêmement performants pour garantir la mobilité de leurs citoyens ;
- enfin, **les pays qui font valoir leur valeur ajoutée, notamment culturelle,** dans un univers globalisé : savoir qui l'on est, d'où l'on vient, pour savoir où l'on va.

Sur tous ces créneaux, la France a des atouts à faire valoir. La France doit notamment devenir n°1 mondial du développement durable. A travers les énergies renouvelables, à travers la voiture électrique, à travers l'éco-construction… Le respect de l'environnement doit être vécu comme une opportunité. Non comme une contrainte. Encore moins comme une punition. C'est dans cette logique que je me bats pour que la taxe carbone soit compensée pour les Français qui n'ont pas d'alternative à la voiture, particulièrement en milieu rural ! Oui à l'incitation, non à la punition aveugle !

Nous devons faire de la France une terre d'innovation. Si la France est aujourd'hui leader dans le domaine du nucléaire, de l'aéronautique, des trains à grande vitesse…, c'est parce que des présidents comme Charles de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing ont su poser des choix ambitieux il y a plusieurs décennies. **Nous devons adopter la même démarche, en imaginant ce que seront les besoins du monde dans 10 ou 20 ans.** Il s'agit d'investir aujourd'hui dans ce qui fera la croissance de la France quand nos enfants seront aux commandes : la biotechnologie, la nanotechnologie, la télémédecine… Autant de chantiers sur lesquels nous devons prendre un temps d'avance.

Je veux aussi mentionner le secteur de l'alimentation. Il faut sortir du discours qui consiste à regarder l'agriculture comme une survivance du passé dont nous devrions gérer progressivement le déclin ! **L'indépendance et la sécurité alimentaires deviennent des enjeux stratégiques de premier plan pour la France et l'Europe,** au même titre que l'énergie. On ne peut pas laisser nos atouts décliner dans ce domaine au nom de la dérégulation ! Les produits agricoles ne peuvent pas fonctionner selon la seule logique de l'offre et de la demande. Alors que la production agricole de la planète doit doubler d'ici 2050 pour répondre à l'augmentation de la population mondiale, alors qu'il y a une ruée vers les terres arables à l'échelle du monde, alors que les Chinois ou les Coréens rachètent des surfaces agricoles par millions d'hectares en Afrique pour assurer leur alimentation, alors que les Etats-Unis défendent bec et ongles leurs producteurs, on ne peut pas baisser les bras !
Développer une politique agricole ambitieuse et moderne, c'est tout simplement une question de sécurité nationale et continentale ! On voit en effet que, de la grippe aviaire à la vache folle, des épidémies nous font régulièrement craindre pour la sécurité de notre alimentation…
Face à ces menaces, certains veulent la loi du marché, le démantèlement de la PAC et la fin des quotas. Cette vision n'est pas la mienne. Les fruits de la terre ne sont pas des biens comme les autres. Voilà pourquoi nous devons avancer des propositions
- pour que les agriculteurs puissent vivre décemment de leur travail,
- pour une politique agricole commune ambitieuse,
- pour la préférence communautaire,
- pour une taxe carbone aux frontières de l'Europe,
- pour la recherche et l'innovation agricole.

Prenons un autre exemple où la France doit développer son leadership : la santé. **Aujourd'hui, avec les numerus clausus, le plafonnement des dépenses, nous sommes dans une logique de restriction,** de gestion de la pénurie de moyens. Pourquoi ? Parce que la santé reste une activité essentiellement locale, financée par la redistribution.
Mais demain ? Nous savons tous que le tourisme médical croît à grande vitesse, que de plus en plus de personnes sont prêtes à voyager plusieurs milliers de kilomètres pour une

opération importante, dans les meilleures conditions et au meilleur coût. **En clair, la santé devient une activité mondiale, qui peut être une source de revenus pour notre pays.**
Nous avons vocation à nous imposer à l'échelle internationale sur ce secteur où nous avons des hommes et des femmes de grande qualité, des équipements très performants, des entreprises de pointe. Il faut nous développer sur ce secteur pour vendre nos prestations à l'extérieur plutôt que de n'avoir en tête que de limiter les dépenses.
Considérer la santé comme un atout économique, une ressource et pas seulement une dépense à réduire, cela impose une révolution mentale. Mais c'est au prix d'une telle révolution intellectuelle, c'est au prix de cette anticipation permanente, que nous pourrons renforcer notre croissance durable.

4ème défi majeur : une révolution du travail

J'ai largement développé ce thème du travail dans l'éditorial de ce cahier pour illustrer comment Génération France.fr souhaitait apporter sa contribution à la refondation d'un programme politique ambitieux pour 2012.
J'ai la ferme conviction que la seule issue pour l'Europe et pour la France est de remettre l'homme au cœur de l'économie. Si nous nous enfermons dans une approche où le salarié n'est plus considéré que comme un robot sans âme, nous serons toujours perdants par rapport à la concurrence internationale qui n'a pas les mêmes exigences sociales.
Plus que jamais, l'Europe et la France doivent miser sur le capital humain, sur la capacité d'innovation des femmes et des hommes qui font l'entreprise, sur l'intelligence individuelle et collective qui a permis à notre continent de se relever après bien des crises, tout au long de son histoire.

5ème défi majeur : l'identité française et la cohésion nationale

Un pays ne se limite pas à son taux de croissance ou à son taux de chômage. L'Etat peut dépenser des millions et des millions, si nous n'avons pas d'ambition collective, cela ne sert à rien.

Or, **la France souffre d'un problème majeur : nous avons la culture de la division et non du rassemblement.**

"L'Etat peut dépenser des millions, si nous n'avons pas d'ambition collective, cela ne sert à rien."

La moindre annonce génère aussitôt une avalanche de procès d'intention et une cascade d'attaques personnelles… Dans notre débat public, trop souvent, l'indignation étouffe la raison. Le dénigrement écrase les arguments. La diabolisation triomphe du respect de l'autre. La plupart du temps, il faut choisir son camp et jouer un rôle écrit à l'avance. Sans même prendre la peine d'écouter, nous avons l'habitude de renvoyer chacun à une catégorie, une étiquette : la droite contre la gauche, les riches contre les pauvres, les modernes contre les réactionnaires, les vrais patriotes contre les odieux nationalistes…
Pourquoi ces jugements expéditifs alors que la réalité est plus complexe ? Pourquoi ce goût français pour la division plutôt que la recherche du consensus ? Sans doute parce que nous n'avons pas digéré certains traumatismes de notre Histoire au cours des dernières siècles. Au lieu de crever des abcès, nous nous sommes enfermés dans un malaise. Puis dans une culpabilisation permanente. Surtout depuis une trentaine d'années. Pour rétablir le rapport de confiance avec la Nation chez des millions de Français, il va bien falloir aborder ces sujets sereinement.

"Notre Nation, c'est-à-dire notre volonté de vivre ensemble, se fissure en silence."

La population française de 2010 n'est plus celle de 1950. Comme l'explique l'historien Michel Winock, "*les transformations technologiques, économiques, démographiques, culturelles, politiques, sociales sont telles depuis une trentaine d'années que bien des Français sont perturbés dans leurs systèmes d'appartenance*". La vie des Français a davantage changé dans beaucoup de régions de France au cours des 50 dernières années que dans les deux siècles précédents.
Pourtant, nous vivons dans le déni de ces transformations radicales !
A tel point que notre Nation, c'est-à-dire notre volonté de vivre et d'agir ensemble, se fissure en silence.

Il y a bien entendu les peurs entre Français de différentes origines, confessions…
Seules les hypocrites refusent de voir ces peurs et crient à la xénophobie lorsqu'on les évoque. Quel aveuglement devant l'un des plus grands échecs de nos politiques publiques depuis 30 ans : celui de l'intégration ! Pour lutter contre les démagogues qui cherchent à instrumentaliser ces peurs, le silence n'est pas une solution. Ce n'est pas le débat qui fait naître la xénophobie. C'est la méconnaissance de l'autre et le repli sur soi. **Dans le débat, il ne doit pas y avoir de sujets tabous. A une condition : le respect de l'autre !**
Rien n'est pire que la stigmatisation !
Comme Français, attaché avec passion à mon pays, je me sens chaque fois personnellement blessé par les mots qui stigmatisent certains de mes concitoyens. Ils alimentent la haine alors que la France a plus que jamais besoin de dialogue, de respect et d'unité.

Mais que les choses soient claires. **Pour moi, le questionnement sur l'identité française va bien au-delà de la seule question de l'immigration... :**

- Nous devons parler des **incompréhensions considérables entre la France rurale et la France urbaine,** comme si deux mondes cohabitaient dans un pays.
- Il y a aussi les **tensions croissantes entre les générations,** avec les jeunes qui considèrent que tout sera plus dur pour eux, et les plus âgés qui culpabilisent de leur laisser des dettes et une planète abîmée...
- Il y a les **inégalités entre les hommes et les femmes** qui sont une injure quotidienne faite à nos valeurs. Et pourtant, certains semblent s'en contenter. A tel point que lorsqu'on émet une idée en faveur de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, le premier réflexe est de rechercher toutes les bonnes raisons de ne rien faire...
- Et puis, il y a les **ruptures d'égalité des chances** qui laissent penser à certains de nos concitoyens issus de milieux modestes que la réussite, ça n'est jamais pour eux. Que même à force de mérite et de travail, ils ne pourront pas s'élever !

Il faut poser ces problèmes courageusement et tout faire pour les résoudre ! **Ce qui est en jeu, c'est la capacité de la France à relever les nouveaux défis dans un monde où les règles ont changé.** Dans la mondialisation, les critères du succès pour un pays ne sont en effet plus ceux du passé. Le 19ème siècle était le siècle des nations. Le 20ème siècle, le siècle des idéologies. Le 21ème siècle est un siècle de défis planétaires ! Nous sommes confrontés à des problèmes qui touchent toute la planète, à commencer par la crise de croissance et la crise environnementale !

Pour relever ces défis, les Nations doivent être capables de se rassembler. De mobiliser en leur sein toutes les énergies pour créer des dynamiques positives. De ce point de vue, la France souffrira d'un handicap tant qu'elle aura du mal à concilier la diversité de sa population et l'unité de la Nation.

Quelles sont les conditions pour ce rassemblement de la Nation française ?

Il faut que d'abord chacun se sente bien dans son pays, la France ! Que chacun l'aime, soit conscient de la chance qu'il a d'y vivre et soit prêt à s'engager pour lui rendre un peu de ce qu'il a reçu.

Pour cela, chacun doit être au clair sur notre histoire et notre culture. Nous n'avons pas tous des ancêtres gaulois. Loin de là. Mais en étant Français, nous sommes chacun les héritiers des Français qui nous ont précédés. Quelles que soient nos origines, nous devons nous approprier la langue de ce pays, l'histoire de ce pays – pas une histoire unique mais une histoire commune ! Nous devons faire fructifier les trésors qu'ils nous ont confié pour les transmettre à nos enfants.

Nous devons aussi être au clair sur nos valeurs : liberté, égalité, fraternité. Mais aussi la laïcité, qui est le moyen de garantir à chacun la liberté de conscience ! **Et puis la sécurité !** La première condition du vivre-ensemble ! Si nous ne sommes pas capables de faire respecter partout l'ordre républicain, alors les gens continueront d'avoir peur les uns des autres et de se refermer sur eux.
A propos des valeurs de la République, laissez-moi quand même évoquer un problème qui me trouble. Sommes-nous réellement capables de les promouvoir quand elles sont remises en cause par des intégristes qui veulent nous tester ? Sur la question de la burqa, avec les députés UMP, j'ai entendu beaucoup de monde, lu beaucoup de témoignages. De tous horizons. Des intellectuels, des universitaires, des responsables religieux... Tous condamnent le port de la burqa et considèrent qu'elle ne correspond pas aux exigences du vivre-ensemble. Je n'ai pas trouvé une personne qui défende ouvertement cette pratique ! De Tariq Ramadan - qui n'est pourtant pas ma référence ! -, à Guy Carcassonne, en passant par le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM). De la droite à la gauche, tous les politiques la condamnent. Tout le monde est d'accord pour dire que la visibilité du visage dans l'espace public est un fondement de notre civilisation, un gage de sécurité et une condition du vivre-ensemble. Et pourtant, certains nous disent qu'il n'y a pas de fondement juridique pour une interdiction. Reviens Kafka, ils sont devenus fous ! Dans quelle logique sommes-nous si, lorsqu'il y a un consensus unanime sur les valeurs auxquelles nous tenons, nous n'arrivons pas à les défendre ?

Enfin, pour une France rassemblée, **il faut que chaque Français puisse envisager l'avenir ici avec l'espoir de réussir,** pour lui et pour ses enfants. Nous devons donc faire de notre pays une terre où se réconcilie réussite individuelle et réussite collective. Il faut impérativement proposer à chacun un parcours de réussite adapté, avec des droits et des devoirs clairs ! Il faut progressivement sortir des dispositifs d'accompagnement aveugles qui enferment les personnes dans des catégories pour arriver progressivement à nous adapter à chacun afin de garantir l'égalité des chances.

A ce stade, il n'est pas temps d'apporter des conclusions. Les ateliers de Génération France.fr vont travailler sur ces thématiques pendant toute l'année 2010. Je voudrais cependant vous livrer ici quelques pistes de propositions.

Je voudrais insister sur le rôle majeur de la transmission et de l'éducation. En première ligne sur ces sujets, il y a la famille et l'école. Deux acteurs fondamentaux mais fragiles.
On sait que le rapport de confiance avec le pays dans lequel on vit se construit d'abord dans la famille ! Or, aujourd'hui, il y a des familles qui s'enferment dans des logiques d'échec et de rejet qui entraînent la contestation. C'est particulièrement vrai pour certains parents qui sont déboussolés par l'évolution de leurs enfants, tiraillés entre leur culture familiale et la société dans laquelle ils vivent... Comment revaloriser les parents dans leur rôle d'éducateurs,

comment les accompagner dans leur mission sans se substituer à eux ? Voilà un défi considérable ! Il demande de l'audace pour inventer des politiques publiques innovantes.
Quant à l'école, il est clair que c'est l'instrument central de l'autorité politique pour transmettre les fondamentaux du vivre ensemble. Il faut donc développer des politiques d'éducation ambitieuses et accepter quelques révolutions. On ne progressera pas sans davantage de mixité sociale dans nos classes. Ou en gardant le même méthode pour un collège qu'il soit situé au cœur de Paris, à la Courneuve ou dans le Cantal. Ou encore en ne confiant pas davantage de responsabilités aux équipes éducatives sur le terrain !
Il faut donc en finir avec le collège unique mais aussi concentrer les efforts sur les premières classes où se jouent l'intégration et l'apprentissage des savoirs fondamentaux (maternelle, CP, CE1).

Il faut aussi aborder la question de la religion. Et ne faisons pas de langue de bois, c'est surtout de l'islam qu'il s'agit. Avec le temps et parfois dans la douleur, la loi de 1905 a en effet réglé les relations avec les autres grandes religions présentes en France.
Nous devons garantir à nos concitoyens musulmans la liberté d'exercer leur religion. Ils doivent savoir que leur pays respecte leurs convictions religieuses. Comme n'importe quelle confession. Cela passe notamment par la possibilité de construire des lieux de culte qui s'intègrent dans le paysage architectural. Mais nous devons aussi lutter contre toute instrumentalisation politique de la religion ! Si certains veulent utiliser l'islam pour semer le trouble chez nos concitoyens, pour prendre en otage les Français musulmans et pour remettre en cause les valeurs républicaines, si certains veulent limiter la liberté de conscience sur notre territoire, nous devons être très fermes ! En France, il y a une distinction entre la sphère politique et la sphère religieuse. Cela n'est pas négociable !

Finalement, à travers cette réflexion sur l'identité, nous voyons que la vraie question qui se pose, ce n'est pas "qu'est-ce qu'être Français ?".A cela, nous avons une réponse très simple : c'est avoir la nationalité française. **La vraie question est plutôt : "*qu'est-ce que cela exige d'être Français ?*".** Autrement dit : comment pouvons-nous mieux servir la France, lui rendre un peu de ce qu'on a reçu ? Voilà la question qui se pose à chaque Français, quels que soient son âge, sa région, son sexe, sa couleur de peau, son origine, sa confession...

Parmi les devoirs à l'égard de notre pays, je crois qu'il y en a un que nous devons défendre : **le service civique.** Pour qu'il concerne chaque Français, il devra être obligatoire. Lorsqu'on aborde ce thème, c'est toujours la même objection : "C'est hors de prix". Mais quel est le coût d'une Nation qui se désagrège et perd le goût du vivre ensemble ? A mes yeux, le renforcement de ce bien commun qu'est notre communauté nationale n'a pas de prix !

Quel est le coût d'une Nation qui se désagrège et perd le goût du vivre ensemble ?

A travers ces pistes, j'ai voulu vous faire part de quelques réflexions personnelles pour renforcer notre communauté nationale en valorisant chaque Française et chaque Français. Pour construire ensemble une France rassemblée, fidèle à son histoire et à ses valeurs, afin d'aborder l'avenir avec confiance !

2010 sera donc une année chargée pour Génération France.fr. Mais quel projet enthousiasmant de réfléchir ensemble aux propositions pour la France de demain ! Une France qui soit un appui pour les plus fragiles et un tremplin pour les plus audacieux. Une France capable d'assumer son passé et de se projeter dans l'avenir. Une France où se réconcilient enfin réussite individuelle et réussite collective.

Rétablir la confiance entre les entrepreneurs, les banques et les pouvoirs publics

par Bruno Vanryb,
PDG d'Avanquest Software

En conclusion d'un forum sur le financement des PME, le Secrétaire au Trésor américain Timothy Geithner a estimé récemment que "la crise du crédit n'était pas finie pour les petites et moyennes entreprises des Etats-Unis".
En France, la situation n'est pas meilleure, et les dernières statistiques sur les crédits accordés au secteur privé sont sans ambigüité : on assiste à un recul historique des encours qui baissent en 2009 de près de 20%, soit plus de 100 Milliards d'euros...

Malgré cela, les banques font assaut d'imagination pour démontrer que le crédit est de retour, et que le problème viendrait d'un manque de dossiers en provenance des entreprises... De nombreuses publicités sont d'ailleurs parues ces dernières semaines pour afficher le soutien sans faille du secteur bancaire aux PME.

Malheureusement, la hausse vertigineuse des dépôts de bilan constatés depuis le premier trimestre 2009 ne fait que confirmer ce que tous les entrepreneurs savent déjà, à savoir que **le crédit aux entreprises reste totalement gelé en France.**

Pourtant, le gouvernement n'a pas été avare de mesures visant à donner une bouffée d'oxygène aux banques pour qu'elles rouvrent enfin les vannes du crédit : la mise en place très en amont du médiateur du crédit, l'intervention d'Oséo en garantie des prêts, et celle du FSI en apport de fonds propres, constituent un dispositif de soutien sans précédent.

Mais obtenir un prêt relève toujours du parcours du combattant quand cela n'est pas mission impossible. Il faut comprendre que les banques font aujourd'hui l'essentiel de leurs profits au travers du trading et des marchés obligataires sans prendre de risque, ce qui signifie que **prêter aux entreprises revient à risquer plus pour gagner moins !**

- Pour résumer, du côté des banques, la situation est simple, on ne prête qu'aux riches ! L'aversion des comités de crédit au risque est telle, et la confiance dans la parole des entrepreneurs si faible, qu'il est tout à fait inutile de demander de nouveaux crédits aux banques, à moins de disposer déjà d'un confortable matelas financier, ou de garanties suffisantes pour assurer un risque zéro.

- De leur côté, les entrepreneurs, de plus en plus conscients de l'inutilité de présenter des dossiers qui mettront de nombreux mois à recevoir une réponse - le plus souvent négative - ne prennent même plus la peine de demander de nouvelles lignes de financement. C'est la principale raison pour laquelle on entend les banquiers expliquer au gouvernement qu'ils aimeraient bien prêter plus d'argent, mais qu'ils ne reçoivent pas assez de dossiers en provenance des entreprises...

La crise du crédit, au départ une crise de liquidité, est devenue aujourd'hui une crise de confiance, avec des banquiers et des entrepreneurs qui ne s'accordent plus aucun crédit, dans tous les sens du terme !

Cette situation, de par les risques de faillites d'entreprises qu'elle fait peser sur notre économie, nous conduit à préconiser de nouvelles mesures adaptées à l'ampleur du problème, qui viendront compléter les mesures significatives déjà prises par le Gouvernement, mais qui restent insuffisantes en l'état.

La nécessaire transparence pour rétablir la confiance

Depuis le déclenchement de la crise, toutes les banques tentent de convaincre que l'encours global de crédit est en hausse, en se basant sur des chiffres consolidés qui masquent la réalité des crédits réellement octroyés : en mélangeant dans un même calcul tous les types d'entreprises, et en globalisant le renouvellement d'ancien crédits, les nouveaux crédits, et les tirages sur des lignes de crédit déjà existantes par le passé, il n'est pas possible de déterminer ce qui existait déjà et ce qui constitue réellement de nouveaux encours.

Il nous faut également prendre en compte la gestion des délais d'obtention des crédits : les banques cherchent trop souvent à "gagner du temps" ; entre le moment où un chef d'entreprise exprime sa demande de crédit, et le moment où la banque lui communique sa décision, il s'écoule souvent plusieurs mois qui peuvent être décisifs pour la survie d'une PME !

Notre proposition consiste à demander aux banques de communiquer en toute transparence les vrais chiffres des encours et des délais d'octroi des crédits, en prenant en particulier en compte quatre critères simples et concrets :

- le rapport entre les nouveaux crédits et les renouvellements ou extensions de crédits existants,
- le taux de refus sur les demandes de crédit et surtout son évolution dans le temps,
- la taille, l'âge et le secteur d'activité des entreprises concernées par les crédits octroyés ou refusés,
- le délai moyen de traitement des dossiers entre la première demande de l'entreprise et la réponse définitive du comité de crédit.

Un nouveau contrat de partenariat avec l'Etat

Dans un contexte de crise financière, les banques ne veulent plus prendre le moindre risque. Les nouvelles demandes de crédit sont examinées avec défiance et nécessitent des autorisations hiérarchiques à tous les niveaux. Une nouvelle ligne de crédit présente en effet trois contraintes pour une banque :

- elle doit trouver son refinancement à un moindre coût pour dégager des profits sur les crédits octroyés,
- elle doit compenser les nouveaux crédits avec ses fonds propres qui garantissent le risque de défaut,
- elle doit prêter des fonds qui lui rapporteront moins que sur les obligations et le trading.

Les ratios de solvabilité qui protègent les banques contre le risque de faillite font qu'elles sont obligées de "garantir" le risque de défaut de leur client par la présence permanente de fonds propres. Plus elles octroient de crédit, et plus elles se mettent en risque dans une période ou ces ratios sont particulièrement tendus.

De plus, en période de crise comme celle que nous vivons actuellement, octroyer du crédit n'est pas aussi vital pour les banques que la gestion optimisée de leur trésorerie afin de restaurer leurs marges à moindre risque.
Dans ce contexte, augmenter la pression fiscale sur les banques comme cela a été récemment proposé au travers d'une imposition complémentaire de 10% serait totalement contre-productif et aurait un effet exactement inverse à celui souhaité, en provoquant un repli encore plus massif du crédit aux entreprises... **Pour amener les banques à rouvrir les vannes du crédit, il faut au contraire leur proposer une surprime !**

"Pour amener les banques à rouvrir les vannes du crédit, il faut au contraire leur proposer une surprime !"

D'où notre proposition d'un nouveau contrat de partenariat avec l'Etat : si les banques sont prêtes à "jouer le jeu" en respectant notre demande précédente (transparence totale dans leurs relations avec les entreprises), **le Gouvernement pourrait favoriser des prêts aux banques pour des montants significatifs mais à un taux très réduit (1 à 1,5%).**

L'exigence en retour serait un financement de l'économie du même niveau, au travers de l'ouverture massive par les banques de lignes de crédit aux entreprises les plus créatrices de richesse et d'emploi, à savoir les PME et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), dont la majorité est en mal de financement.

Les quatre indicateurs de transparence que nous proposons garantiraient que les fonds alloués sont effectivement prêtés à ceux qui en ont besoin, et ce de façon bien plus efficace qu'une présence de l'Etat au conseil d'administration, présence qui n'aurait aucun impact sur le fonctionnement au quotidien des comités de crédit pour qui chaque dossier est un cas différent…

Conclusion

La crise que nous connaissons nous oblige à remettre en cause nos schémas traditionnels, et à sortir du climat de suspicion qui règne en France entre les différents acteurs de l'économie, qu'il s'agisse des financiers, des entrepreneurs ou des politiques.

Le temps est venu d'agir ensemble autour des deux directions proposées :

- D'abord, créer durablement les conditions de nouvelles relations entre les banques et les entreprises, fondées sur la transparence, grâce à de nouveaux indicateurs et une meilleure gestion du temps.
- Ensuite, permettre à l'Etat de jouer pleinement son rôle dans la sortie de crise en amenant les banques à accorder davantage de crédits à nos entrepreneurs.

Nous sommes convaincus que la conjugaison de ces deux mesures permettrait de sortir enfin de la crise du financement des PME/PMI en dégageant de nouveaux moyens pour nos entreprises, et donc pour l'emploi.

Nous ne sortirons vraiment de cette crise et ne créerons les conditions d'une croissance française durable que si nous sommes capables d'inventer de nouveaux rapports entre les pouvoirs publics, les banques et les entreprises, fondés sur un élément essentiel et qui nous fait défaut depuis trop longtemps : **la confiance.**

Réussir la révolution numérique : les libertés à l'heure des nouvelles technologies

Au-delà des innovations techniques qui fascinent parce qu'elles se succèdent sans temps mort, **l'avènement de l'ère du numérique induit un changement profond de notre vision du monde.** Nos organisations quotidiennes, nos modes de consommation, notre rapport au travail et nos relations sociales ont en effet été profondément transformés en seulement quelques années. Et ils le seront sans doute encore davantage dans un proche avenir.

Pour Génération France.fr, et comme son nom l'indique, **la reconnaissance de la révolution numérique en cours est un préalable indispensable à la plupart de nos réflexions.** Pas par effet de mode : le ".fr" n'est pas un gadget ! Il n'est même pas seulement une référence à la place centrale du site Internet dans le développement et les activités de notre Club. En réalité, ce ".fr" signifie que, désormais, les grandes réflexions sur l'avenir de notre pays n'ont de sens qu'en intégrant systématiquement la nouvelle donne du numérique.

Nous sommes en train de basculer dans un nouveau monde. Et cela constitue en premier lieu pour nous une source d'enthousiasme, et la perspective de découvertes passionnantes. **Le développement des nouvelles technologies est d'abord une chance pour tous.** Internet, en particulier, multiplie les possibilités de communication, offre de nouvelles clés d'accès à la culture et aux savoirs, facilite le partage des connaissances et des expériences. La diffusion du haut débit, voire du très haut débit, sur tout le territoire permet en théorie d'envisager un accès de tous et partout à ces nouveaux outils. Remarquons à ce titre que la France est aujourd'hui en avance sur nombre de pays, dont les Etats-Unis, dans la couverture du territoire en haut débit. L'effort des pouvoirs publics doit être poursuivi.

Pour la politique aussi, Internet est une chance et a déjà profondément modifié nos habitudes. En témoigne l'interactivité qui prévaut dans notre Club. Les nouvelles technologies constituent une formidable opportunité de créer un lien plus direct entre les politiques et les citoyens, en particulier ceux qui se tiennent éloignés des réunions et médias traditionnels. En quelques clics, les citoyens peuvent prendre position, formuler une proposition. Et les hommes et femmes politiques, dans le même temps, peuvent partager leurs convictions, expliquer leurs projets. Le véritable dialogue y gagne, au détriment du discours à sens unique. L'échange est facilité, plus rapide, moins formel. A ce titre, et sans remplacer les rendez-vous électoraux qui demeurent le fondement de toute démocratie, **Internet offre une respiration et une revitalisation de notre vie politique.**

"Pour la politique aussi, Internet est une chance et a déjà profondément modifié nos habitudes."

Pour autant, n'en déplaise à quelques extrémistes du Web, ces quelques observations nous conduisent à formuler un constat : **c'est justement parce qu'Internet est devenu un maillon central de nos vies, de nos organisations, de nos relations, qu'il ne peut se résumer à un univers à part, incontrôlable, qui échapperait à toute raison.** Internet n'est pas " un autre monde virtuel " : c'est bel est bien un maillon de notre monde réel ! Ses implications sont tout à fait concrètes. Et comme dans le monde réel, il n'y a de place ni pour les dénonciations hâtives, ni pour l'angélisme. Le monde d'Internet n'est pas uniquement fréquenté par des individus soucieux de respect d'autrui... Les mêmes dérives y produisent malheureusement les mêmes effets, avec un impact parfois démultiplié.

L'enjeu fondamental pour nous désormais est donc de lancer la réflexion sur **l'articulation entre le développement des nouvelles technologies et le respect de nos valeurs fondamentales[1].**

Ce sujet mérite un débat public approfondi, une réflexion commune sans tabou ni a priori. Refusons donc sans état d'âme la caricature, les raccourcis et les amalgames. Il n'est pas question de faire des responsables politiques les moines copistes qui s'insurgeaient autrefois contre la diffusion de l'imprimerie ! Poser ce débat en réalité, ce n'est ni être "technophobe", ni chercher à tous prix à museler ce nouvel espace de liberté qu'est Internet. Au contraire. **Sur Internet comme ailleurs, l'absence de règles n'est pas liberté mais anarchie, au détriment des libertés et en particulier de celles des plus faibles.**

A Génération France.fr, nous avons relevé trois problématiques essentielles :

La préservation de la vie privée.

Internet favorise la transparence absolue et l'information immédiate. Par nature, il échappe plus facilement que tout autre média à la censure. C'est un fait, qui permet, souvent à juste titre, de le considérer comme le plus efficace des instruments de défense des libertés. Mais **lorsque les frontières entre la vie publique et la vie privée s'estompent, il est important de rappeler que la liberté de celui qui consulte des fichiers (textes, photos, vidéos) ne peut se concevoir sans celle de celui qui est l'auteur ou qui est le sujet de ces mêmes fichiers !**

A titre d'exemple, au moment même où nous devons plus que jamais chercher à concilier sécurité et libertés, en particulier sur les questions relatives aux fichiers et à la vidéosurveillance, il serait curieux d'exclure Internet de notre réflexion. Tout le monde s'offusquerait à juste titre qu'une société de sécurité mette en ligne sur Internet une scène filmée dans un hall d'immeuble. Mais alors, comment accepter que la même scène filmée par un résident avec son téléphone portable soit diffusée sans aucun contrôle sur la toile ? Faut-il donner à n'importe qui le droit de filmer ou de photographier n'importe quoi sans le

1 - L'atelier " Convergence " poursuit d'ailleurs sa réflexion sur ce thème avec, dans ce même numéro, l'interview de David Drummond, Vice-Président Affaires juridiques et Développement de Google

consentement des personnes à l'image ? Combien de temps ces vidéos et photographies peuvent-elles être conservées ? Qui en est propriétaire ? Comment et par qui peuvent-elles être exploitées ? Que faire lorsque les photos de soirées d'un jeune de 17 ans peuvent être stockées et exploitées contre lui 10 ans plus tard au moment où il cherchera du travail ?

"Faut-il donner à n'importe qui le droit de filmer ou de photographier n'importe quoi sans le consentement des personnes à l'image ?"

Les mêmes personnes qui se sont battues pour conquérir le droit au respect de la vie privée, de l'intimité, du droit à l'oubli face aux pouvoirs de l'Etat ou à un contrôle social parfois oppressant, peuvent-elles accepter de céder une part de leurs libertés à de nouveaux "Little Brothers" qui détourneraient le formidable outil Internet au profit d'ambitions moins avouables ? Les mêmes personnes qui, à raison, demandent un contrôle strict de la collecte et de l'usage des fichiers par l'Etat accepteraient-elles l'utilisation sans borne de données personnelles recueillies sans aucune règle par des acteurs privés sur internet ?

Le respect de la propriété intellectuelle.

Au même titre qu'il favorise la transparence, Internet permet un accès quasi illimité aux œuvres de l'esprit. Les premiers internautes ont voulu, en toute bonne foi, partager les musiques, les films et les œuvres qu'ils avaient aimés avec leurs correspondants habituels. Mais ce phénomène est devenu une véritable industrie organisée du piratage.

La question n'est pas de s'opposer à la gratuité sur le net, bien au contraire. Il existe aujourd'hui des sites parfaitement légaux qui donnent gratuitement accès aux œuvres de l'esprit mais qui offrent une rémunération aux auteurs. C'est ce modèle qu'il faut développer.

Il s'agit simplement de rappeler un principe : tout travail mérite salaire et il faut protéger les artistes et les créateurs si nous voulons que demain Internet puisse continuer à être un formidable vecteur culturel.

La question de la rémunération et de la reconnaissance des auteurs, des artistes et des intellectuels est donc posée. La propriété intellectuelle est à nos yeux une conquête majeure de nos sociétés, qui a permis aux créateurs de gagner en liberté et en autonomie par rapport au mécénat des puissants. Le pillage actuel des œuvres sur le net, et ceux qui l'encouragent de manière irresponsable, risquent de conduire à un **appauvrissement inéluctable de la création.**

Loin de nous enfermer dans une position de blocage, cela nous invite à une démarche positive d'adaptation de notre droit à l'économie numérique.

La protection des plus faibles.

Notre devoir est de faire en sorte que les progrès soient mis au service de l'homme, et particulièrement des plus vulnérables. **Il ne s'agit pas de tout verrouiller, ni d'entraver le développement des nouvelles technologies, mais de les accompagner pour le bénéfice de tous, par l'évolution de nos habitudes et de notre réglementation.**

Parmi les protections qui s'imposent figure celle contre les escroqueries et les contrefaçons. L'internaute est souvent un consommateur, à qui l'on peut faire miroiter pour un prix modique des "médicaments" dangereux ou des produits non conformes aux normes de sécurité. Et de même que nous avons su établir des règles pour protéger les consommateurs de nos circuits traditionnels contre les fraudes, nous devons imaginer les moyens qui nous permettront de les protéger contre les dérives mises en œuvre par des personnes mal intentionnées.

Au-delà de la lutte contre la pédopornographie, la question se pose également du meilleur moyen de protéger les enfants de contenus qui ne leur sont pas destinés, alors qu'ils passent plusieurs heures par semaine à surfer et à chatter.

"La propriété intellectuelle est à nos yeux une conquête majeure de nos sociétés."

Préservation de la vie privée, respect de la propriété intellectuelle, protection des plus faibles : ces trois sujets méritent mieux qu'un débat tronqué par des accès de pure démagogie masquant parfois de mauvaises intentions. Ou un manque de courage, de lucidité et d'anticipation. La question de la formation et de la sensibilisation à ces nouveaux défis est un chantier majeur.

L'enjeu est aussi de définir des règles pertinentes. Pour réussir la révolution numérique, il ne suffit pas de plaquer sur Internet quelques principes du monde actuel. Personne n'a de réponse toute faite à ces interrogations mais c'est la responsabilité des hommes et des femmes politiques d'y travailler, pour que l'essor formidable des nouvelles technologies n'étouffe pas les libertés mais les fasse prospérer.

La loi informatique et libertés, qui a débouché sur la création de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), date de 1978 et a été révisée en 2004. Depuis bien des défis nouveaux sont apparus. Parce que nos sociétés et nos modes de communication ont radicalement changé, il nous faut inventer la CNIL du 21e siècle.

C'est un chantier immense et passionnant que nous devons ouvrir, en France et avec nos partenaires européens. Nous devons le faire en consultant très largement, en écoutant les citoyens et les acteurs d'Internet, les chercheurs du numérique et les experts... Si nous passons à côté de ce défi, ceux qui nous reprochent aujourd'hui de vouloir agir nous reprocheront demain de n'avoir rien fait.

Obama, un an après

Interview de Kenneth Weinstein, Président du Hudson Institute

Kenneth Weinstein est le Président du Hudson Institute, influent think tank américain proche du Parti Républicain. Observateur averti de la vie politique américaine, Kenneth Weinstein est un des meilleurs experts des questions transatlantiques et européennes aux Etats-Unis. Depuis son intervention à l'Assemblée Nationale de novembre 2008, le Hudson Institute est partenaire de Génération France. fr

Comment jugez vous le bilan de Barack Obama jusqu'ici ?

Bien entendu, il est trop tôt pour dresser des conclusions sur son action mais, comme de nombreux Américains, je suis pour l'instant assez déçu. L'impression d'improvisation, voire d'amateurisme qui se dégage des premiers mois est surprenante, et en net contraste avec la discipline qui avait régné lors de sa campagne et de la transition. La gestion de cette transition en particulier, confiée à John Podsta, avait su éviter les écueils des transitions Carter et Clinton qui avaient paralysé l'action gouvernementale les premiers mois. Au contraire, la transition Obama a été rapide, les nominations entérinées sans heurt, les priorités clairement fixées.

Or, depuis l'investiture, on assiste à une prise de contrôle de l'agenda par le Congrès et sa majorité démocrate qui est plus partisane et moins disposée au compromis que le Président Obama. La Maison Blanche est davantage dans une situation de réaction que d'impulsion comme on l'a vu sur le plan de relance, qui a été littéralement rédigé à la Chambre des Représentants, au détriment des modérés de l'équipe Obama comme Tim Geithner, qui avait été nommé par les Républicains à la tête de la FED de New York, et Larry Summers qui est un démocrate centriste.

" La Maison Blanche est davantage dans une situation de réaction que d'impulsion"

Aujourd'hui, la réforme du système de santé fait face aux mêmes obstacles : la réforme finira sans doute par passer, mais le temps perdu est considérable. Certes, ces réformes sont difficiles, mais il est trop facile de rejeter la faute sur l'opposition, aussi agressive soit-elle : les démocrates disposent d'une majorité confortable et n'arrivent pas à faire passer leurs réformes. En réalité, l'opposition est essentiellement interne.

Et sur le plan international ?

Personne n'aurait pu améliorer l'image des Etats-Unis dans le monde aussi rapidement que Barack Obama. Sa jeunesse, son parcours hors norme, son éloquence sont les meilleurs outils de "soft power" que l'on puisse espérer. Même ceux qui n'ont pas voté pour lui, même John McCain, ont été émus en voyant la première famille noire s'installer à la Maison Blanche. Il représente la plus belle image de l'Amérique.

Mais, dans le même temps, son arrivée est accueillie avec des attentes considérables voire extravagantes comme le montre la remise d'un Nobel tout à fait prématuré. L'administration Obama a mis du temps à se saisir des dossiers internationaux avec des priorités douteuses. L'accent mis sur le gel des colonies a créé un conflit avec le gouvernement israélien et force les Palestiniens à surenchérir, gelant le processus de paix.

Sur la question iranienne, nous voyons progressivement se dessiner une ébauche de stratégie. La concession unilatérale du projet de bouclier anti-missile en République Tchèque et Pologne vise à rendre les Russes plus coopératifs en cas d'une éventuelle reprise des sanctions tandis que la révélation de l'existence d'une centrale illégale d'enrichissement d'uranium à Qom, en Iran, renforce la position américaine.

De façon plus générale, on a toujours du mal à identifier les principaux acteurs de la prise de décision en politique étrangère. Le Général Jim Jones, conseiller national à la Sécurité, est très discret ; Hillary Clinton voit son influence franchement limitée par la prolifération des envoyés spéciaux (Richard Holbrooke, George Mitchell) et la centralisation de la prise de décision par les conseillers politiques du Président.

"On a toujours du mal à identifier les principaux acteurs de la prise de décision en politique étrangère."

Quel est votre regard sur les relations franco-américaines ?

Nous avons dépassé depuis des années les querelles des années Bush/Chirac. Nos relations sont constructives et sur tous les dossiers, le leadership et la force de proposition de la France sont reconnus. Dans de nombreux domaines, notre coopération est quotidienne : sur le front afghan (un terrain fondamental pour la stabilité du Pakistan et donc la paix régionale), sur la lutte anti-terroriste, mais aussi sur tous les dossiers économiques. Le retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN est un geste fort qui permet aux stratèges français d'êtres associés aux prises de décision.

Ne nous y trompons pas ! La France garde son autonomie, son indépendance et les points de divergence subsistent : la Turquie, le rapport à la laïcité, certaines priorités économiques, etc. Cependant, ces désaccords ne font plus l'objet de crises au grand jour. Les débats entre alliés sont beaucoup plus constructifs.

Je veux souligner l'importance de la fermeté du Président Sarkozy sur le dossier iranien. Même si je pense que les désaccords de substance soulignés par les presses américaine et française sont largement exagérés, comme je le constate à Paris et à Washington, la

politique française a considérablement aidé à rendre cette question prioritaire à Washington. Nicolas Sarkozy a bien compris que la perspective d'une intervention militaire israélienne était crédible et que le temps nous était compté.

La voix de Paris est nécessaire : contrairement à nous, les diplomates français négocient avec Téhéran depuis six ans, leur expertise est donc essentielle. Durant ces six années, les Iraniens ont cherché à gagner du temps en exploitant les divisions entre grandes puissances, en maniant l'ambiguïté et le double langage. La main tendue de Barack Obama est la bonne solution, mais elle doit être renforcée par la menace de sanctions réelles en cas d'échec.

Le "Harlem Children Zone" : vers une révolution dans l'Education aux Etats-Unis ?

par Génération France.fr Jeunes

Le *Harlem Children Zone* (HZC) est une fondation éducative créée au cœur des quartiers défavorisés de Harlem à New York, et destinée à tous les étudiants (et non uniquement aux plus doués). Son succès spectaculaire est à l'origine d'un vaste débat tant sur l'éducation que sur les moyens engagés dans la lutte contre la pauvreté aux Etats-Unis. Ce débat transcende les lignes de clivage habituelles. Il provoque l'enthousiasme de certains milieux républicains qui se félicitent d'une méthode mettant l'accent sur l'apprentissage des codes culturels, et de la flexibilité d'un système privé s'inspirant du management entrepreneurial. Dans le même temps, le projet a reçu le soutien du Président Obama, qui a affirmé vouloir s'en inspirer dans la définition de sa politique éducative.

"Un succès spectaculaire qui transcende les lignes de clivage habituelles."

Une œuvre philanthropique animée par une culture du résultat

Une étude[1] publiée par Will Dobbie et Roland G. Fryer, deux professeurs à Harvard, souligne ainsi le succès du projet : "Le Harlem Children Zone a fait preuve d'une efficacité incontestable dans l'amélioration de la réussite des étudiants les plus pauvres. A l'école primaire, il a déjà inversé le retard constaté entre les blancs et les noirs en mathématiques, et a réduit le fossé existant en anglais. Au collège, il a éliminé l'écart de réussite en fonction de la couleur dans ces deux disciplines". Les résultats des étudiants en mathématiques dépassent la moyenne de l'Etat de New York selon un article du Wall Street Journal de janvier 2009.

Le HCZ est géré par un véritable conseil d'administration, et présente des business plan aux donateurs éventuels. Le président du conseil d'administration, Stanley Drunkemiller, dont la fortune bâtie dans le management de hedge funds est estimée à un milliard de dollars, est chargé de la levée des fonds ; il est lui-même à l'origine d'un tiers du budget. S'il ne s'agit évidemment pas de viser une quelconque rentabilité financière, la notion d' "*accountability*" est centrale. Constatant en effet que les fonds privés tendaient à fuir les fondations en raison de leur opacité et de lacunes dans le suivi des programmes, Geoffrey Canada, l'initiateur du HCZ, a mis en place une structure hiérarchique rigoureuse et des méthodes d'évaluation des programmes, explicitement inspirées de l'entreprise.

1 " Are high-quality schools enough to close the achievement gap ? Evidence from a bold social experiment ", Avril 2009, Harvard

Agir de concert sur l'école et la vie communautaire

Geoffrey Canada, éducateur originaire d'Harlem, déçu des œuvres sociales auxquelles il a consacré sa vie en s'interrogeant sur leur efficacité réelle, est à l'origine du HCZ. Constatant la prolifération de programmes sociaux sans stratégie d'ensemble, il a souhaité réconcilier les deux camps s'affrontant dans le débat académique sur la pauvreté aux Etats-Unis depuis des années. **Une école de pensée "*school centered*" explique en effet le décalage entre blancs et noirs par la qualité de l'école et propose d'améliorer en priorité l'accès à l'éducation (budgets renforcés, classes plus réduites, etc.), tandis qu'une vision "community focused" met l'accent sur l'environnement extra-scolaire, considérant que les résultats économiques sont largement déterminés par la situation socio-économique en dehors des salles de classe.**

En s'adressant à la communauté dans son ensemble par des séminaires et une présence constante auprès des familles dès le plus jeune âge, le HCZ s'est attaché à favoriser un environnement positif facilitant les travaux de l'école, qui reste le centre de la démarche. La zone couverte par ces activités représentait 97 "blocks" de Harlem en 2007, contre 24 au démarrage en 1997. 7 400 enfants et 4 100 adultes sont concernés par les programmes "community" (sports, tutorats pour les parents, mise à disposition de conseillers d'orientation, etc...), et 1 300 enfants suivent les cours à l'école.

Les responsables du projet ont dû faire face à des défis considérables dans le recrutement. En effet, se contenter passivement de recevoir des inscriptions aurait limité le public touché aux enfants de familles, certes issues de milieux défavorisés, mais informées et volontaires, déjà motivées par le désir d'offrir une meilleure éducation à leurs enfants. Au contraire, les organisateurs vont chercher les familles les moins bien informées par le biais d'opérations de porte à porte, et tâchent de convaincre les parents d'inscrire leurs enfants au tirage au sort qui sélectionne les écoliers, allant jusqu'à offrir des bons de réduction pour les supermarchés aux familles réticentes.

"Les organisateurs vont chercher les familles les moins bien informées par le biais d'opérations de porte à porte."

Un fonctionnement autonome : turnover des professeurs, heures de cours supplémentaires

Les *charter school* ont connu un succès mitigé aux Etats-Unis. Soutenues par les Républicains, qui y voyaient un moyen de rendre plus flexible le fonctionnement de l'éducation nationale, elles ont principalement servi à mettre en place des écoles confessionnelles aux résultats inégaux. Cependant, ce système a permis d'ouvrir la voie à de véritables expérimentations dans les méthodes d'enseignement dont le HCZ est l'exemple le plus abouti.

Grâce à son fonctionnement autonome, le HCZ gère librement ses ressources humaines, passant outre les procédures bureaucratiques habituelles. Ainsi, le *turnover* de professeurs y est considérable, conséquence logique d'une culture du résultat assumée : on estime qu'entre un tiers et la moitié des professeurs ne sont pas reconduits chaque année. Les écoliers reçoivent en outre beaucoup plus d'heures de cours que la moyenne nationale : 50% de plus pour les meilleurs, 100% pour les enfants en difficulté. Ce temps supplémentaire est principalement concentré sur les vacances d'été, puisque les cours ne s'achèvent qu'au début du mois d'août.

L'apprentissage des codes sociaux : "middle class values"

L'aspect le plus original et le plus débattu de l'organisation de l'école consiste en un apprentissage comportemental inspiré des "*middle class values*", en plus de l'enseignement académique classique. Ce choix part du constat que les enfants d'Harlem, issus souvent de familles déstructurées, ne disposent pas des codes culturels et sociaux les plus basiques pour s'intégrer et réussir dans la société américaine. Pour résoudre cette difficulté fondamentale, les enfants scolarisés apprennent à regarder leur interlocuteur dans les yeux, à serrer les mains, à prendre la parole, à acquiescer lorsqu'une autre personne parle. Ce "nouveau paternalisme" vise plus généralement à offrir un autre rapport au travail, à la discipline et à l'effort, comparable à celui transmis dans la plupart des familles américaines.

Par ailleurs, **l'école offre des tutorats aux jeunes parents,** le "baby college", avant même l'âge de scolarisation, leur enseignant les façons d'éveiller intellectuellement leur enfant ou d'exercer l'autorité sans violence. Ces séminaires s'adressent en particulier aux nombreuses femmes élevant seules leur enfant, phénomène affectant particulièrement la communauté noire américaine. Barack Obama a d'ailleurs récemment dénoncé dans un discours ces situations en des termes particulièrement explicites : "Nous avons besoin de pères qui comprennent que la responsabilité ne s'achève pas à la conception. Nous avons besoin qu'ils se rendent compte que ce qui fait un homme n'est pas sa capacité à avoir un enfant, mais le courage de l'élever".

[1] www.leparlement.fr

La Mairie de New York, malgré l'opposition des syndicats d'enseignements, a déjà chargé Geoffrey Canada de transformer progressivement les écoles d'Harlem en *charter schools* affiliées au HCZ. Plus récemment, le think tank progressiste *Center for American Progress* proche de l'administration Obama, s'est fait le promoteur du projet au cours de réunions publiques. Dans le même temps, l'éditorialiste conservateur du NY Times, David Brooks, qualifiait dans un article retentissant l'expérience de "miracle". **Un tel intérêt bipartisan pour une initiative de cette nature est rare et doit être mis au crédit de l'originalité de la démarche, à ses résultats, mais aussi à l'habileté politique des fondateurs du HCZ.** S'il est pour le moment difficile de prévoir dans quelle mesure l'exemple du *Harlem Children Zone* peut être reproduit à une échelle plus large, il ne fait aucun doute que son succès pèsera considérablement dans les débats politiques des années à venir aux Etats-Unis.

"L'éditorialiste conservateur du NY Times, David Brooks, qualifiait dans un article retentissant l'expérience de "miracle". "

L'école en France : peut mieux faire ?

Jeudi 22 octobre 2009
Hôtel Méridien – Paris

Plus de 800 personnes ont assisté le 22 octobre à la grande réunion de Génération France.fr sur l'école.

Parmi les intervenants :
- *Luc Chatel, Ministre de l'Education nationale, cofondateur de Génération France.fr*
- *Jean-Michel Blanquer, recteur de l'Académie de Créteil*
- *Annick Bouvier, proviseur au lycée Claude Bernard à Paris*
- *Thierry Cadart, secrétaire général du SGEN-CFDT (syndicat d'enseignants)*
- *Claudine Cau, vice-présidente de la PEEP (association de parents d'élèves)*
- *Sébastien Clerc, enseignant, auteur de "Au secours, sauvons notre école"*
- *Richard Descoings, directeur de Sciences-Po, auteur d'un rapport sur la réforme du lycée*
- *Matthieu Grimpret, enseignant, essayiste*
- *Jean-Paul Lilienfeld, réalisateur*
- *Bernard Lociciro, proviseur au lycée Jean Vilar à Meaux*
- *Valérie Rosso-Debord, députée de Meurthe-et-Moselle, animatrice de l'atelier "Excellence" de Génération France.fr*
- *Michèle Tabarot, présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale*

Des lycéens, notamment des délégués de classes du lycée Jean Vilar de Meaux, ont également contribué à enrichir les débats.

Après un constat de départ assez rude avec la projection du film de Jean-Paul Lilienfeld, "La journée de la jupe", avec Isabelle Adjani et Bruno Podalydès, nos échanges ont permis d'avancer et de dessiner des pistes intéressantes pour améliorer notre école.

INTRODUCTION, par Jean-François Copé

L'école, un sujet fondamental

"La réunion de ce soir est consacrée à l'école, sujet essentiel, mais malheureusement très rarement abordé à l'Assemblée nationale. Il faut le reconnaître : en dehors de textes spécifiques, assez rares, les discussions sur ce thème se limitent en général à quelques minutes au moment du vote du budget. Pourtant, l'Education nationale est une priorité pour l'avenir de millions d'enfants. C'est aussi le premier employeur de France. L'école ne saurait donc être réservée aux spécialistes : ancien élève, parent ou enseignant, chacun a un avis sur la question.

"L'école ne saurait être réservée aux spécialistes"

Il nous apparaissait donc comme une évidence que Génération France.fr, dont l'un des objectifs est justement de traiter de sujets fondamentaux mais trop peu abordés dans les cercles politiques traditionnels, pose la question de l'école. C'était pour nous d'autant plus une évidence que Luc Chatel, l'un des membres fondateurs de notre Club, est aujourd'hui Ministre de l'Éducation nationale. Au moment où vient d'être lancée une réforme importante des lycées, le but de la réunion est de déployer, sans langue de bois, un certain nombre d'idées nouvelles sur la question de l'école, du collège, du lycée, de l'orientation, des parents, des élèves, des enseignants et de leur avenir.

Pour ouvrir le débat, nous avons choisi de diffuser un film extrêmement courageux du réalisateur Jean-Paul Lilienfeld, "La journée de la jupe". Malgré sans doute quelques raccourcis, cette fiction émouvante montre une certaine réalité de l'école d'aujourd'hui que la plupart des élus connaissent bien. Le message est clair : l'objectif ce soir n'est pas de voir les choses en noir, mais de parler de l'avenir, parce que la fatalité n'existe pas."

Intervention de Luc Chatel

La place particulière du Ministère de l'Education nationale

"Le Ministère de l'Education nationale est en France celui qui incarne le mieux les valeurs républicaines : l'apprentissage de la liberté, l'égalité des chances, l'accès au savoir.

"Le Ministère de l'Education nationale est en France celui qui incarne le mieux les valeurs républicaines."

Comme je l'ai souligné il y a quelques jours à la conférence générale de l'Unesco, je crois que le monde n'a eu jamais autant besoin d'éducation. Dans les pays émergents, elle permet de lutter contre la misère et contre les inégalités, mais aussi d'accéder à la liberté. Elle constitue ainsi le meilleur rempart contre les totalitarismes. Dans les pays développés comme en France, et notamment en période de crise, le diplôme est une valeur refuge, il fait figure d'arme anticrise. Ainsi, un jeune qui sort diplômé de ses études possède cinq fois plus de chances de trouver un travail que celui qui a quitté le système scolaire sans qualification. Dans cette perspective, l'élévation progressive du niveau d'éducation représente un défi fantastique à relever, en conformité avec les objectifs de la stratégie de Lisbonne d'amener 50 % d'une classe d'âge au niveau bac +3.

Adapter le modèle républicain au monde actuel

Nous devons adapter le modèle républicain français au monde actuel, et pour cela faire preuve de la plus grande fermeté sur plusieurs fondamentaux. Aucune négociation n'est ainsi possible sur le recrutement national des enseignants ou sur le fait que le bac soit le même sur l'ensemble du territoire. En revanche, le système doit être adapté à la diversité des élèves, des établissements et des professeurs.

Alors qu'il n'y a pas si longtemps, l'Education nationale accueillait 25 % d'une classe d'âge au bac, elle en accueille aujourd'hui 65 %, sans que la technique et les méthodes d'apprentissage aient fondamentalement évolué.
Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de faire davantage confiance à la communauté éducative, de donner plus d'autonomie aux établissements, aux professeurs, aux conseils pédagogiques, et de réserver un temps dans l'enseignement à la situation de chaque élève. L'objectif est de passer d'un système qui, dans les années 1970, a permis de revendiquer l'école pour tous et le collège unique, à un système qui garantisse la réussite de chacun. Au final, en sortant de l'enseignement secondaire, chacun doit trouver sa voie, et bénéficier d'une insertion professionnelle."

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

Habitant de Créteil jusqu'à ses 18 ans, **Jean-Paul Lilienfeld,** le réalisateur de La journée de la jupe, précise que l'école a constitué pour lui un réel ascenseur social. Or, en revenant régulièrement voir sa famille à Créteil, il a constaté que les mixités en général (mixité hommes/femmes, mixité sociale, mixité des religions) avaient tendance à reculer au profit de groupements par origine ou croyance.

Plusieurs élèves du lycée Jean Vilar de Meaux font part du fait qu'ils ont trouvé le film réaliste sur la situation actuelle de certains collèges et lycées, mais ont relevé quelques exagérations.

Jean-Paul Lilienfeld confirme que certains éléments sont exagérés, mais que cela est lié au fait que ce film est une fiction. Les enseignants et les élèves de ces établissements ont néanmoins été directement ou indirectement confrontés à l'histoire racontée. Il souligne par ailleurs que tous les enseignants ne sont pas égaux dans leur capacité à fixer les limites nécessaires à un enseignement dans de bonnes conditions : tous ne possèdent pas la même aptitude à "dompter une classe".

Quand le film a été présenté à l'étranger, Jean-Paul Lilienfeld s'est aperçu que tous les pays n'étaient pas confrontés aux mêmes difficultés. Il a par exemple découvert qu'en Sibérie,

des Ouzbeks et des Tadjiks rencontrent les mêmes problèmes que nous en France, alors qu'à Moscou ou en Suisse, le public a semblé surpris par les éléments relatés dans le film.

Témoignages

Une jeune fille de l'assistance, **élève d'un collège dit "difficile",** explique attendre de l'école qu'elle l'amène le plus loin possible, en l'aidant et en respectant ses choix. Les élèves qui expriment cette volonté ont besoin d'aide et d'encadrement. Or, elle pense que les élèves du public, surtout dans les collèges difficiles, disposent de moyens moindres que ceux du privé pour approfondir leurs études et atteindre les classes supérieures.

Un autre lycéen estime que l'Education nationale a tendance à mettre de côté ceux qui décrochent parce qu'ils ont des lacunes.

Un jeune cadre parisien estime paradoxal que le gouvernement souhaite renforcer les moyens de l'Éducation nationale et mieux accompagner les professeurs alors que le nombre de places aux concours diminue et que celui des professeurs contractuels se développe avec une situation professionnelle de plus en plus précaire.

Un autre intervenant, qui a travaillé pendant quinze ans dans des établissements de zones d'éducation prioritaire, propose que le ministère de l'Education nationale change de nom pour celui de "Ministère de l'instruction civique, de l'enseignement et de la formation". Cela permettrait de rappeler que l'éducation relève d'abord des parents.

Un créateur d'entreprise et fondateur de l'association Bleu-Blanc-Rouge, exprime le souhait de savoir ce qui sera fait pour les jeunes qui ont fait le pari de la République, qui ont toujours été de bons élèves et auxquels les grandes écoles n'ouvrent que très rarement leurs portes.

Un professeur de mathématiques et responsable à Paris du SNALC (syndicat d'enseignants) pense, quant à lui, qu'il est nécessaire de ne pas confondre collège unique et collège pour tous. S'il est indispensable que tous les élèves puissent aller au collège, tous les collégiens n'ont pas les mêmes attentes et les mêmes projets. Il doit être possible d'orienter les élèves vers la formation professionnelle dès la 4ème. Enfin, il ne faut pas oublier dans le débat de parler de l'avenir des langues anciennes.

La situation de l'Ecole n'est pas satisfaisante.

Pour **Michèle Tabarot,** Présidente de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, malgré le fait que l'école essaie de développer des actions pour les jeunes, les résultats sont encore insatisfaisants : chaque année, 35 000 lycéens sortent de l'école sans le bac et 25 % d'enfants de CM2 ont des difficultés en mathématiques et en français - comme l'ont révélé des parlementaires de la majorité ayant travaillé sur une évaluation des acquis.

"Chaque année, 35 000 lycéens sortent de l'école sans le bac et 25 % d'enfants de CM2 ont des difficultés en mathématiques et en français."

Selon **Valérie Rosso-Debord,** l'Education nationale souffre d'un problème de définition. D'abord, le dispositif en vigueur, qui existe depuis 1959, prévoit que tous les élèves jusqu'à 16 ans soient amenés à l'école obligatoire pour bénéficier du "socle commun". Le problème est que ce dernier n'a jamais été clairement défini. On ne sait pas précisément s'il signifie apprendre aux élèves à lire, écrire et compter, leur faire bénéficier de la culture, accéder à Molière, aller dans un musée ou encore permettre aux parents de garder leurs enfants pour que les femmes puissent exercer une activité professionnelle !
Ensuite, si les réformes de l'école primaire et du lycée sont de qualité, le collège constitue le maillon faible du dispositif. Dans les faits, le collège unique n'a pas de sens. Le même enseignement est dispensé aux élèves indépendamment de leurs difficultés, de leur culture et de leur environnement.

Les progrès de l'école depuis trente ans

Richard Descoings insiste sur le fait que, depuis trente ans, l'école a fait des progrès spectaculaires, accueillant désormais des jeunes qui n'allaient pas à l'école par le passé. Les débats étaient autrefois différents car on s'imaginait difficilement que l'ensemble des jeunes du collège unique irait au lycée. Il faut donc arrêter de dire en permanence que l'école est en échec comme si un âge d'or avait existé. Par le passé, on ne parlait pas des sortants du système à 14 ans ou à 16 ans du fait que ceux-ci trouvaient rapidement un travail. Avant de rejeter la faute sur l'école, sur les enseignants, sur les familles, il faut donc souligner les adaptations, les efforts et les progrès du système d'enseignement français. Cela dit, les difficultés existent et il est nécessaire d'y faire face.

L'origine de la situation actuelle de l'Education nationale

Pour **Luc Chatel,** l'école est le reflet de la société. Elle n'est pas violente en elle-même, c'est la société qui l'est. En aucun cas l'école et en particulier les enseignants ne peuvent porter sur leurs épaules l'ensemble des maux. Les professeurs exercent dans des établissements qui appartiennent à des villes et à des quartiers, au sein de contextes particuliers.

Depuis son arrivée au ministère de l'Education nationale, Luc Chatel a été particulièrement frappé par la solitude des enseignants. Il est à ce sujet remarquable que lorsque les grandes entreprises du secteur privé sont habituées à des organisations avec de nombreux échelons, l'Education nationale, qui emploie un million de personnes, n'en compte que quatre. Le personnel d'encadrement et d'accompagnement y est très faible. Le problème est que les enseignants ont été laissés seuls dans des situations qu'ils ne maîtrisent pas toujours et, progressivement, leur fonction, leur métier, leurs valeurs ont été dévalorisés. Depuis trop longtemps, les professeurs ont été abandonnés face à des situations auxquelles ils ne sont pas préparés. Le système aboutit par exemple au fait que les professeurs les plus expérimentés ne sont pas envoyés dans les lycées les plus difficiles.

LES DOMAINES À AMÉLIORER

Témoignages

Un lycéen regrette que le débat porte trop souvent sur des différences ethniques alors que ce ne sont pas les seules à prendre en compte. Un enfant dyslexique ou surdoué doit également avoir un parcours adapté à sa façon de percevoir et de penser.

Une lycéenne souhaite pour sa part que les élèves soient considérés comme des personnes à part entière, indépendantes de leurs parents. Elle a ainsi regretté que son collège demande la bulletin de salaire des parents pour attribuer aux élèves les bourses au mérite.

Un élève de 2nde fait part de son incompréhension d'avoir dû intégrer une 2nde générale après avoir émis le souhait en fin de 3ème de passer un bac pro commerce.

Au sujet de la préparation de l'école à la vie professionnelle, **un intervenant, élu local et cadre d'entreprise,** souligne que les enseignants connaissent peu le monde professionnel.

La formation des enseignants à la réalité d'une classe

Sébastien Clerc, enseignant et auteur de "Au secours, sauvons notre école !", témoigne de sa stupéfaction quand il a commencé à enseigner en Seine-Saint-Denis, en septembre 2000, au Blanc-Mesnil. Si l'enseignement à l'IUFM lui avait appris à préparer ses cours, la gestion des groupes de jeunes "dynamiques" n'avait jamais été évoquée. Sébastien Clerc a donc dû faire son apprentissage petit à petit sur le terrain, ce qui l'a conduit à commettre des erreurs. Aujourd'hui, après dix ans d'expérience dans le même établissement, il y est heureux et propose des cours de tenue de classe aux enseignants débutants. Des rencontres entre les enseignants les moins expérimentés et les publics les plus remuants sont organisés. Grâce au recteur de l'académie Créteil, Sébastien Clerc a eu la possibilité de dispenser ces cours pour aider les nouveaux venus. Le dispositif a été généralisé cette année.

Les questions de l'Éducation nationale sont d'autant plus difficiles qu'elles concernent de nombreux phénomènes. Selon Thierry **Cadart,** secrétaire général du SGEN-CFDT, les enseignants souhaitent avoir la possibilité de bien faire leur travail. A ce sujet, la question de la formation des enseignants, qui pose actuellement un problème réel, apparaît comme récurrente. En effet, alors que son métier consiste à se trouver en face d'un groupe d'adolescents, l'enseignant qui débute ne connaît rien à leur psychologie, ni à la gestion de groupes. La réforme menée, qui concerne la mastérisation, le recrutement et la formation des enseignants, ne doit pas se tromper de cibles. Les professeurs en difficulté sont le plus souvent ceux qui perdent pied face à une classe, rarement ceux qui ne maîtrisent pas leur discipline. Il est impératif que la réforme de l'Education nationale mette l'accent sur la formation professionnelle des enseignants.

La cohésion entre les professeurs

Sébastien Clerc juge que la cohésion de l'équipe enseignante est également extrêmement importante. Il explique ainsi avoir ressenti au début de sa carrière une réelle humiliation après avoir découvert à la sortie d'un cours que son dos était couvert de tâches d'encre. Il lui a ensuite été très difficile de se présenter devant la classe en question. Il a pu trouver le responsable en communiquant avec d'autres enseignants dans la salle des professeurs. Un autre professeur qui avait un meilleur rapport que lui avec la classe a réussi à faire parler la déléguée. Après avoir déterminé qui avait jeté de l'encre, il a été possible de procéder à un travail d'éducation.

La gouvernance de l'établissement

Bernard Lociciro, proviseur au lycée Jean Vilar, insiste sur l'importance de la gouvernance de l'établissement. Le question des possibilités qui sont données au chef d'établissement d'infléchir certaines tendances apparaît comme centrale. Pour y répondre, il est nécessaire au préalable de déterminer précisément l'expérimentation qu'il est possible de mettre en place dans un établissement pour infléchir la morosité ambiante ou le déterminisme social.

Un établissement de centre-ville n'est pas identique à celui situé dans un quartier difficile ou dans une zone rurale. Un schéma global et des consignes sont nécessaires au niveau national, mais la spécificité des établissements doit également être prise en compte. **Jean-François Copé** émet le souhait qu'une réflexion soit menée sur la mise en place de projets d'établissement. Être chef d'établissement implique une responsabilité, et donc en retour la nécessité d'être évalué. Dès lors, les chefs d'établissement doivent avoir une certaine marge de manœuvre pour recruter leurs équipes pédagogiques et bâtir avec elles un véritable schéma général de développement de l'établissement. C'est de cette façon que le lycée Jean Vilar de Meaux a pu se transformer. Semaine après semaine avec un management différent, le lycée a pu rattraper son retard. Aujourd'hui, les affectations ne dépendent que de la rencontre entre un ordinateur qui compte les points d'ancienneté et les syndicats. Parce qu'un projet doit être celui d'une équipe, une réflexion doit être menée en parallèle sur les choix d'affectation et la composition des équipes pédagogiques. Jean-François Copé souhaite que Génération France.fr travaille sur ces questions.

"Les chefs d'établissement doivent avoir une marge de manœuvre pour recruter leurs équipes pédagogiques et bâtir avec elles un véritable schéma général de développement."

La réussite de tous les enfants

Claudine Cau, représentante de la PEEP, estime que les parents d'élèves sont aussi les premiers éducateurs des enfants. Comme Luc Chatel, elle souhaite la réussite de l'ensemble des élèves. Pour cela, ces derniers doivent avoir la possibilité de choisir une

voie autre que le bac S ou l'enseignement général. Les parents d'élèves de la PEPP placent l'enfant au centre du système éducatif et pensent que les familles doivent avoir un droit de regard sur l'école. La PEEP est favorable aux réformes : un nombre excessif d'enfants sortent aujourd'hui sans qualification suffisante du système ou ne sont pas heureux à l'école.

L'apprentissage des langues

Un intervenant qui est à la tête d'une entreprise de formation en langues explique avoir choisi ce secteur d'activité du fait du grand manque d'accessibilité à l'apprentissage des langues étrangères, qui sont pourtant de plus en plus indispensables dans la vie professionnelle. Aujourd'hui, plus de cinq Français sur dix, y compris dans les nouvelles générations, ne parlent pas correctement la langue anglaise. L'Education nationale est en grande partie responsable de cette situation.
Or, les langues sont en même temps le moyen pour les jeunes issus de l'immigration d'avoir un repère par rapport à leur origine. En dehors de l'anglais, un certain nombre de langues pourrait être enseignées, par exemple l'arabe, qui n'est plus pratiqué par la nouvelle génération, celle qui a entre 9 et 15 ans, et qui ne parle pas non plus bien le français.

LES PISTES DE REFLEXION IDENTIFIEES

La nécessité de mettre en place une politique active d'encadrement

Luc Chatel estime nécessaire de mener une politique active d'encadrement, d'accompagnement et de formation des enseignants, à l'image du système mis récemment en place dans l'académie de Créteil, destiné à former les chefs d'établissement pour les préparer aux situations de violence. De la même façon, ont été prévus des modules de formation pour accompagner les enseignants tout au long de leur vie et ne pas les abandonner le jour où ils sont diplômés. Comme dans n'importe quelle entreprise, l'Etat doit donc accompagner les enseignants au cours de leur carrière pour leur donner des codes, les moyens de lutter face à des situations qui peuvent être extrêmement difficiles. Il s'agit là d'une question très complexe qui mérite et justifie une augmentation des moyens permettant d'y répondre.

L'expérimentation

• L'expérimentation mise en place dans l'académie de Créteil

Un intervenant, qui prépare actuellement le concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure, juge que la création d'une cagnotte à destination des élèves semble signifier que l'Éducation nationale n'a rien trouvé d'autre comme solution que de donner de l'argent aux élèves.

Jean-Michel Blanquer est le recteur de l'académie de Créteil, où le système en question a été mis en place. Une grande majorité de la population méconnait en fait totalement la réalité de la mesure. Ce sujet illustre, selon lui, davantage l'emballement médiatique de la société que l'arrivée de l'argent dans l'école. Cet emballement a commencé avec un titre du Parisien, "De l'argent pour les bons élèves", qui a évidemment choqué la population. Le recteur note que si le titre avait été "Des bourses pour les bons élèves", la réforme aurait été applaudie. Or, les bourses ne sont rien d'autre que de l'argent, mais le sujet doit être posé avec de grandes précautions dans la société française, et plus particulièrement quand il s'agit de l'école.
Aucune pièce, billet ou chèque n'est donné à un lycéen à travers la mesure. Quiconque prétend que les élèves des six classes des lycées professionnels concernés par cette expérimentation vont être payés pour aller en cours dit une contrevérité. Celle-ci a été cultivée par toute la presse, même si Luc Chatel et Martin Hirsch n'ont cessé de la démentir.

La mesure concerne en fait des projets collectifs de fin d'année, identiques à ceux réalisés dans de nombreux établissements, comme par exemple un projet de voyage. Dans six classes expérimentales, sera financé un projet conçu en début d'année par l'équipe des professeurs avec l'ensemble des élèves. La réalisation de ce projet sera conditionnée à la présence des élèves en cours, à leur bon comportement et à une série d'autres critères de réussite. Cette expérimentation ne représente donc pas l'introduction de la logique de l'argent à l'école mais celle de la logique de projet. Il ne s'agit pas de démagogie vis-à-vis des élèves mais d'exigence.
Cette expérimentation concerne uniquement des lycéens professionnels pour lesquels il n'y a plus d'obligation de scolarité. Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des 120 000 élèves sortant sans qualification sont des lycéens professionnels de plus de 16 ans, qui n'ont pas choisi leur voie et qu'il est nécessaire de motiver.

Enfin, cette mesure n'a jamais prétendu résoudre toutes les difficultés qui se posent en la matière. C'est une expérimentation parmi d'autres, qui s'inscrit dans le cadre de mesures beaucoup plus importantes en amont, où se trouvent les racines du problème.

• Le droit à l'expérimentation

Il est possible d'expérimenter dans le domaine pédagogique et dans le domaine de la vie scolaire, souligne **Jean-Michel Blanquer.** En effet, depuis 2005, l'article 34 de la loi d'orientation sur l'école ouvre le droit à l'expérimentation. Chaque enseignant est autorisé à présenter ses idées aux institutions avant de les mettre en œuvre auprès de ses élèves. Une mission pour les expérimentations a été créée à cet effet, afin de recevoir les demandes émanant du terrain.

Ces mesures ont permis de transformer en profondeur certains collèges. Par exemple, le collège de L'Haÿ-les-Roses, qui était considéré comme "répulsif" il y a dix-huit mois, doit désormais refuser des élèves par manque de places. Une telle évolution a été possible grâce à l'initiative du chef d'établissement et au projet collectif qui a pu être mis en œuvre. Ce projet est simple et repose sur plusieurs axes. Chaque classe de 6ème possède une "coloration" : une 6ème sciences de l'ingénieur, une 6ème musique, une 6ème sport, etc. Chacune de ces classes valorise ainsi un talent de l'élève. Le programme de 6ème est évidemment respecté mais du temps supplémentaire est dégagé pour ces thématiques qui sont conçues par les équipes de professeurs. En amont, des visites du collège sont organisées pour les enfants de CM2 pour leur permettre de découvrir l'établissement et leur donner envie d'y aller. En outre, une maison des parents a été ouverte dans l'enceinte de l'établissement pour permettre aux parents d'être présents physiquement afin de rencontrer les professeurs. Aujourd'hui, une dizaine de collèges expérimentaux fonctionnent sur ces principes.

Bernard Lociciro considère l'expérimentation comme un outil fondamental pour la politique d'un établissement. L'article 34 de la loi 2005 donne la possibilité d'une véritable autonomie, et celle d'expérimenter de nouvelles idées. L'expérimentation représente ainsi une marge de manœuvre extraordinaire pour rendre un établissement vivant et pour permettre aux proviseurs d'impliquer les enseignants. Ainsi par exemple, au lycée Jean Vilar, les enseignants avaient remarqué un déficit de bagage culturel des élèves, qui ne les empêchait pas d'avoir leur baccalauréat mais qui leur posait ensuite des difficultés dans l'enseignement supérieur. Pour y remédier, le lycée a soumis un projet qui consistait à donner à chaque élève une heure d'enseignement culturel par semaine. Celui-ci a été accepté.
L'accompagnement éducatif représente un deuxième outil fondamental. Il permet d'aider les élèves les plus en difficultés, mais aussi ceux qui ont les moyens d'avoir de très bons résultats.
L'autonomie ne va pas sans la contractualisation. Il n'est pas possible de s'impliquer si l'on n'est pas évalué. Les chefs d'établissement engagent des équipes et doivent être ensuite jugés sur le bilan qu'ils proposent au bout de trois ou quatre ans.

Des parcours personnalisés pour que les élèves aient davantage confiance en eux.

Parmi les différents chantiers qui doivent être ouverts, **Jean-François Copé** estime qu'une réflexion doit être menée sur l'instauration de parcours personnalisés pour les élèves. Si - avec raison - la question du diplôme est largement abordée, il n'est que très rarement question des métiers auxquels se destinent les élèves, ou encore de leurs passions. Un tel problème ne se pose par exemple pas aux États-Unis : certes, moins de contenu est peut-être enseigné aux enfants, mais lorsque ces derniers sortent du système scolaire, ils ont davantage confiance en eux grâce aux multiples activités qu'ils ont pratiquées.

"Une réflexion doit être menée sur l'instauration de parcours personnalisés pour les élèves."

Avec les réformes des dernières années, l'élève est revenu au centre des préoccupations, selon **Michèle Tabarot.** La Commission des affaires culturelles et de l'éducation, qui vient d'être créée, considère comme essentiel le travail mené sur l'élève. Le parcours personnalisé évoqué par Jean-François Copé représente à ce titre une évolution importante. Tous les élèves disposent de qualités particulières et sont intéressés par certains sujets. Il revient aux enseignants de détecter ce qui leur donnera la possibilité de s'épanouir.

Luc Chatel explique qu'en France, comme le soulignait Jean-François Copé, l'évaluation concerne uniquement l'apprentissage du savoir, les disciplines et le résultat de l'instruction. C'est indispensable mais insuffisant. Trop d'élèves se sentent en situation d'échec. Or, il arrive qu'un lycéen ait des résultats scolaires médiocres mais un engagement personnel de grande ampleur à côté, en étant par exemple fondateur du club de théâtre de son quartier, compétiteur dans un domaine sportif, ou très engagé dans une association humanitaire ou caritative. Le gouvernement propose donc que soit mis en place un livret de compétences. Au-delà de l'apprentissage disciplinaire et des résultats scolaires, toute forme d'engagement de la part des élèves doit être valorisée d'une part parce qu'il doit leur être fait confiance, d'autre part parce qu'ils doivent prendre confiance en eux.

Entrer en guerre contre le décrochage scolaire

L'école sert à trois chose, selon **Luc Chatel :** instruire (c'est l'apprentissage du savoir disciplinaire), éduquer (c'est-à-dire donner aux citoyens des règles et des codes qui leur serviront tout au long de leur vie) et, enfin, préparer à l'insertion professionnelle, l'école du XXIème siècle ne pouvant être totalement déconnectée de la vie professionnelle.

L'expérimentation de l'académie de Créteil illustre la volonté du gouvernement de déclarer la guerre au décrochage, c'est-à-dire au fait que certains élèves, parce qu'ils ne sentent pas dans leur élément, ne viennent progressivement plus en cours. Chaque année, les 120 000 jeunes qui quittent le système scolaire sans diplôme auront ensuite cinq fois moins de chances de trouver un travail que les autres.

Renforcer l'orientation

La solution est de mettre en œuvre, d'un côté des mesures structurelles par une vraie politique de l'Éducation nationale, et de l'autre, sur le terrain, d'encourager une multitude de réponses qui laissent place à l'initiative locale.
Revoir en profondeur le système d'orientation, dans le cadre de la réforme du lycée, prépare à lutter contre le décrochage scolaire. En effet, le plus souvent, les collégiens de 14 ans n'ont pas de vocation innée, de même que les lycéens de 16 ans ont le droit de se tromper dans leur choix de filière. Pour leur offrir la possibilité de corriger leur parcours, il est nécessaire de passer d'un "système couperet" à un système d'orientation beaucoup plus progressif, réversible, qui autorise les corrections de trajectoire et le droit à l'erreur. Plus un élève se sentira accompagné dans le processus d'orientation, plus il trouvera sa voie, et plus les chances seront fortes qu'il adhère à l'enseignement, qu'il s'accroche et qu'il aille au bout de ses études.

"Passer d'un "système couperet" à un système d'orientation beaucoup plus progressif, réversible, qui autorise les corrections de trajectoire et le droit à l'erreur."

Face à la profonde faiblesse de l'orientation actuelle, la réforme du lycée préparée avec Richard Descoings et plusieurs parlementaires présents à la réunion, prévoit de revoir le système en profondeur. **Luc Chatel** explique que les élèves vont être davantage accompagnés dans un moment qui est souvent vécu comme difficile. Les changements de trajectoire seront ainsi possibles au lycée. Un élève en série S qui se rend compte qu'il est en situation d'échec pourra changer de série. De la même façon, les voies d'accès à l'excellence vont être diversifiées. La filière littéraire va être revalorisée pour en faire une filière d'accès à des métiers et à des formations de l'enseignement supérieur différentes : droit, sciences politiques, etc…

Un plan pour les langues

Luc Chatel explique que la faiblesse de l'enseignement des langues va être corrigé avec la réforme du lycée. La France ne peut se résoudre à être 69ème sur 109 au classement TOEFL international. Tous les lycéens quittant leur établissement doivent être bilingues dans leur première langue.

Des mesures très fortes et des moyens sans précédent vont être mis en œuvre au sein d'un plan pour les langues. Premièrement, des groupes de compétences vont être créés. Les élèves travailleront en groupes plus resserrés, constitués par niveaux et mieux encadrés. Deuxièmement, le fait que les nouvelles générations vivent en permanence avec un écran doit être pris en compte. Les méthodes d'enseignement interactives vont donc se développer. Avec l'aide des Régions, l'utilisation des technologies modernes va être généralisée. Troisièmement, un cadre national pour des échanges entre les établissements français, britanniques, allemands et autres va être fixé afin que chaque lycéen puisse aller au moins une fois dans sa scolarité à l'étranger dans le cadre d'un échange. Enfin, des enseignements disciplinaires en langue étrangère vont être mis en place pour préparer à l'enseignement supérieur afin que les passerelles entre les deux mondes soient moins brutales.

La réalisation d'un chef-d'œuvre par les élèves

Enseignant et essayiste, **Matthieu Grimpret,** juge que l'école sert d'abord aux enfants à devenir des adultes autonomes. Si elle ne peut pas ignorer l'éthique et la morale, elle doit surtout prendre en charge l'insertion professionnelle. Comme l'a souligné Jean-François Copé et conformément aux propositions du rapport remis par Richard Descoings, il serait opportun d'associer la logique de chef-d'œuvre à celle de diplôme. Ainsi, autrefois, lors de l'apprentissage d'un métier, le critère de réussite de fin d'études était la présentation d'un chef-d'œuvre. Très récent, le diplôme ne date que du XIXe siècle. Jusqu'alors, pendant des siècles, ce qui a caractérisé la fin d'un apprentissage était le chef-d'œuvre, soit la présentation de la preuve d'un savoir-faire.

Mettre fin au collège unique

L'atelier "Excellence" de Génération France, animé par Valérie Rosso-Debord, mène une réflexion sur la fin du collège unique. **Jean-François Copé** souligne en effet que la population française n'est pas la même d'une ville ou d'un quartier à l'autre. Tout ne peut être traité de façon mécanisée, de manière identique. En outre, la vie des collèges repose sur la confrontation d'élèves qui, de la 6ème à la 3ème, connaissent des bouleversements physiologiques et morphologiques considérables, correspondant à la préadolescence et à l'adolescence.

Dès lors, il n'apparaîtrait pas aberrant d'expérimenter une constitution de collèges différente. Par exemple, dans une ville dotée de quatre collèges, il est possible d'imaginer qu'un premier collège accueille toutes les 6èmes, le second toutes les 5èmes, le troisième toutes les 4èmes, et le quatrième toutes les 3èmes. Ce système favoriserait la mixité sociale et permettrait de regrouper des enfants du même âge dans un établissement commun afin de ne pas les confronter à des tensions et des violences qu'ils ne sont pas toujours en situation de bien maîtriser.

Jean-Michel Blanquer souhaite que les villes disposent de la liberté de mettre en place de tels systèmes si elles jugent qu'ils sont opportuns sur le terrain. Une réflexion est menée sur ce type de système, concernant une partition entre un collège avec les 6èmes et les 5èmes d'une part, et un collège avec les 4èmes et les 3èmes d'autre part. Trop de segmentation pourrait en effet nuire au travail collectif et à une certaine fluidité, même si une telle division, appliquée dans certains cas sans être un principe général sur toute la France, pourrait avoir certaines vertus.

Jean-François Copé indique qu'il serait candidat à la mise en place d'une telle répartition à Meaux. Ce système serait une manière d'assurer un nouveau rapport entre les élèves alors qu'aujourd'hui, souvent, ils ne se connaissent pas, ne se côtoient pas, ce qui constitue dans certains cas une source de violence.

Le collège unique, selon **Thierry Cadart,** n'a jamais existé : tous sont différents. En revanche, l'ambition d'un collège permettant la réussite de tous les élèves existe et ne doit en aucun cas être abandonnée, sous peine d'une régression sociale et éducative dramatique pour la France. Si le choix est celui d'un collège de la réussite de tous, les moyens nécessaires doivent être octroyés.

L'importance de la voie professionnelle

Sébastien Clerc, enseignant, souligne l'importance de la voie professionnelle pour permettre à toute une partie des jeunes de réussir. Puisque les bacs professionnels forment notamment à des métiers permettant de s'installer à son propre compte dans l'artisanat ou le bâtiment, il propose la création d'un "bac professionnel chef d'entreprise". Cela permettrait de revaloriser les établissements professionnels, et les formations en plomberie, électricité, etc…

Améliorer la gouvernance des établissements

Annick Bouvier, proviseur du lycée Claude Bernard à Paris, estime qu'un établissement scolaire est une petite entreprise. Ainsi le lycée dont elle est responsable, pourtant considéré de taille moyenne, regroupe cent-vingt enseignants et une trentaine de personnels

administratifs. Le chef d'établissement se retrouve relativement seul avec des enseignants qu'il doit accompagner. Les proviseurs ont d'un côté un rôle essentiel de directeur des ressources humaines et d'accompagnement des enseignants, et de l'autre des moyens humains relativement faibles. Travailler sur la gouvernance et ainsi mieux accompagner les enseignants permettrait de diminuer les problèmes.

Il est nécessaire, selon **Valérie Rosso-Debord,** de réformer la gouvernance et de donner beaucoup plus de place à la gestion du personnel. Aujourd'hui par exemple, un principal de collège ne recrute pas son personnel. Si les choses se passent mal, il n'a aucune marge d'intervention. Il a très peu de lien hiérarchique avec le personnel éducatif qui compose son dispositif. En outre, il lui est imposé de conserver certains élèves qui ont parfois commis des exactions extrêmement graves.

Réaliser des bilans de compétences

Une intervenante propose que soit mis en place un bilan de compétences pour les collégiens et lycéens au moment de l'orientation et, éventuellement en début de lycée, afin de permettre à ceux qui se seraient trompés de voie de rectifier le tir. Des prestataires extérieurs pourraient intervenir dans les écoles pour proposer ce genre d'initiatives.

Mélanger les enfants souffrant d'un handicap avec les autres

Daniel Abbou cite l'exemple de l'école maternelle et primaire bilingue de Massy qui accueille des enfants sourds et des enfants entendants. Depuis que les enfants sourds sont en classe avec eux, les autres sont beaucoup plus calmes et attentifs. Ouverte depuis un an et demi, l'école fonctionne très bien et pourrait inspirer des collèges et des lycées.

La réforme de l'Education nationale à venir

La réforme ne conduira pas à une précarisation des parcours et des enseignants, rappelle **Luc Chatel.** C'est le but inverse qui est recherché avec la décision d'allonger d'une année la formation des enseignants par la mastérisation afin de leur donner davantage d'outils pour leur parcours professionnel. La formation initiale sera ainsi améliorée, même s'il est possible de discuter du contenu de l'année supplémentaire et que les propositions du gouvernement peuvent encore être améliorées. Les enseignants doivent également être davantage accompagnés tout au long de leur carrière.

En ce qui concerne le fait qu'il manque une direction des ressources humaines à l'Éducation nationale, Luc Chatel souligne le recrutement récent d'une directrice générale des ressources humaines qui travaillait auparavant dans une grande entreprise publique. Son apport devrait être considérable. Au sujet de la solitude des enseignants et des chefs d'établissement, il lui semble nécessaire d'apporter des solutions en matière de formation, et d'accompagnements personnalisés pour les enseignants tout au long de leur carrière. Leur donner des perspectives permettra de renforcer leur motivation et leur engagement.

Quant à l'accès à l'enseignement supérieur pour les élèves qui n'y semblent pas destinés, le ministre de l'Education nationale évoque l'exemple de l'ouverture d'un internat d'excellence dans l'Académie de Créteil, grâce notamment Christian Jacob, ancien ministre et député de Provins. L'idée est de proposer des places d'internat à des élèves de milieux défavorisés sans que celui-ci ne soit perçu comme une sanction mais comme une chance offerte à des élèves qui n'auraient pas les moyens financiers ou matériels d'aller au bout de leurs talents, de leurs qualités. C'est aussi le rôle de l'école de la République de prendre en charge ces élèves dans un lieu exceptionnel pour les porter vers l'excellence.

EST-IL POSSIBLE DE RÉFORMER L'ÉDUCATION NATIONALE ?

Témoignages

Rappelant que les syndicats ne forment pas un bloc uniforme dans lequel chacun partagerait des positions semblables, **Thierry Cadart** estime qu'il est possible de réformer l'Education nationale. En effet, l'école se transforme continuellement, sous la pression des élèves qui ont changé et des attentes qui évoluent. L'école d'aujourd'hui est ainsi très différente de celle de 1990 ou encore de celle de l'an 2000. Finalement, la communauté éducative s'est adaptée. Les questionnaires diffusés sur le sujet le prouvent : non seulement les enseignants sont prêts à changer, mais ils sont déjà dans le changement. Le problème principal est que le métier est aujourd'hui officiellement défini, reconnu et évalué de la même façon qu'en 1950. L'autonomie ensuite est une revendication, non pour le chef d'établissement, mais pour les établissements : l'autonomie de l'équipe éducative, le développement des conseils pédagogiques auxquels il faut donner les moyens ainsi qu'un mode de désignation vraiment démocratique. C'est par le dialogue social que de vraies négociations sont possibles.

"Non seulement les enseignants sont prêts à changer, mais ils sont déjà dans le changement."

Les professeurs seront toujours exigeants car leur métier les passionne. Ils ont envie, comme les parents et les élèves, de faire au mieux pour la réussite de tous. La réforme ne réussira que si les enseignants y adhèrent : ce sont eux qui doivent la mettre en œuvre.

Les raisons du tollé provoqué par la première réforme du lycée

L'absence de consensus sur le diagnostic explique, selon **Richard Descoings,** le fait que la réforme du lycée a été très difficile à mettre en œuvre. Comme souvent en France, l'ambition était de réaliser une grande réforme, celle du "grand soir". Xavier Darcos, pourtant remarquable connaisseur du système, s'est laissé entraîner par des parents et des professeurs qui demandaient un changement complet du lycée. Il a voulu tout réformer en même temps. Or, sans consensus sur un sujet aussi sensible pour l'ensemble des Français, il est impossible de mener une réforme globale. La solution est de faire des réformes incrémentales, d'améliorer les choses d'année en année. Ainsi, comme dans les entreprises, les meilleurs processus de changement sont ceux qui sont accompagnés dans le temps avec la flexibilité nécessaire. En ce qui concerne le collège, la loi portée par François Fillon et adoptée par le Parlement en 2005 a été très importante et a permis des avancées déterminantes.

CONCLUSIONS

Intervention de Luc Chatel

Les élèves handicapés

Depuis le vote en 2005 de la loi sur le handicap, l'école française s'est considérablement ouverte. Un choix majeur a été fait : celui d'accueillir les enfants handicapés au sein de l'Éducation nationale. 185 000 enfants suivent ainsi les différents cursus en 2009, soit une augmentation de 40 % depuis que la loi sur le handicap a été votée, et deux fois plus que dix ans plus tôt. Cela a été rendu possible par la décision d'augmenter le nombre de classes UPI (Unités pédagogiques d'intégration) et de créer des postes d'auxiliaires de vie scolaire pour accompagner les enfants au quotidien. Il est très important pour les élèves qui n'ont pas de handicap, de scolariser les enfants handicapés dans leur classe. L'acceptation et la confrontation à la différence dès le plus jeune âge sont essentielles dans la construction de l'école républicaine.

L'aide aux élèves en difficulté

Depuis la loi Fillon de 2005, renforcée par Xavier Darcos en 2007, un système d'accompagnement personnalisé a été mis en place par l'Education nationale pour aider en particulier les élèves en difficulté. En primaire, deux heures par semaine d'aide personnalisée sont dispensées aux élèves en difficulté pour éviter que 15 % de ceux qui arrivent en 6ème ne maîtrisent pas les apprentissages essentiels (la lecture, le calcul, etc). De même, au collège, deux heures d'accompagnement éducatif sur la base du volontariat sont proposées aux fameux "orphelins de 16 heures". Il s'agit d'un moment privilégié durant lequel ils sont pris en charge, soit pour du rattrapage et du soutien scolaire, soit pour du sport ou de l'ouverture à la culture. 40 % des collégiens bénéficient aujourd'hui de cette mesure. Dans le cadre de la réforme du lycée, il sera proposé aux lycéens en difficulté scolaires deux heures de soutien et aux autres élèves, deux heures d'apprentissage de méthodes du travail pour les préparer à l'enseignement supérieur.

L'orientation

Il est nécessaire de donner aux professeurs, dans leur formation initiale, un bagage pour évoquer le monde de l'entreprise et pour être source de conseils auprès des élèves dans leur parcours d'orientation. Dans le cadre de la réforme du lycée, il sera proposé aux enseignants, sur la base du volontariat et rémunérée comme telle, une mission nouvelle de tutorat des jeunes qui auront besoin de quelqu'un pour les accompagner dans les méandres du parcours d'orientation.

Les séjours à l'étranger

L'Education nationale a actuellement tendance à compliquer l'organisation de séjours par les établissements. Luc Chatel va donc s'attacher à simplifier les procédures et à proposer un cadre référent national aux lycées de manière à ce qu'ils puissent nouer des partenariats avec les établissements de leur choix pour systématiser des échanges à l'étranger pour l'ensemble des élèves.

Intervention de Jean-François Copé

La nécessité d'appliquer les lois beaucoup plus rapidement

Le débat a été marqué par la récurrence de questions (sur la fin du collège unique sur l'ensemble du territoire, sur l'enseignement des langues ou encore sur les ressources humaines) qui ont été traitées dans la loi de 2005. C'est la marque d'un décalage terrible entre les lois qui sont votées et leur application sur le terrain, et donc la preuve de l'importance pour les parlementaires de s'impliquer davantage dans l'évaluation et la mise en œuvre des lois. La commission nouvellement créée à l'Assemblée nationale sur l'Education va pouvoir agir afin que les avancées sur le terrain soient plus rapides.

L'Education nationale aujourd'hui

Après le visionnage de "La journée de la jupe" et grâce notamment aux témoignages des élèves, plusieurs pistes ont été ébauchées pour améliorer la situation.

Il s'avère d'abord que, si comme l'a remarqué Richard Descoings, de formidables progrès ont été réalisés depuis les années 1950, les outils qui ont été depuis utilisés pour tirer la jeunesse de France de la situation où elle était ont désormais vécu. Il est indispensable d'en créer de nouveaux, en réalisant notamment beaucoup plus de comparaisons avec les pays étrangers. Le fait que l'on ne parle pas suffisamment l'anglais en France est par exemple devenu un handicap majeur, qui fait figure de rendez-vous essentiel pour l'enseignement dans les années à venir.

Trois pistes pour ouvrir les enseignements

Jean-François Copé souhaite que désormais, l'école et les enfants s'ouvrent davantage au monde, à l'économie et aux nouvelles technologies. Plusieurs pistes sont à explorer dans ces trois domaines.

Au sujet de l'ouverture au monde, d'abord, Jean-François Copé estime que l'idée du recteur de l'académie de Créteil de mettre en place des projets pour motiver les élèves correspond à l'une des fonctions premières du projet d'établissement : **créer des éléments de fierté et d'identité à l'établissement.** La notion d' "identité" est d'ailleurs un élément structurant de la réflexion qui est menée à Génération France.fr. Réfléchir à inviter les élèves à découvrir le monde autrement que par les a priori et les préjugés véhiculés par la télévision représente une priorité absolue.

En ce qui concerne **l'ouverture de l'école à l'économie,** le monde éducatif ne peut rester fermé au monde du travail. L'action de Luc Chatel à ce sujet doit être saluée. Si l'enseignement professionnel est plus ouvert au monde de l'entreprise, cela doit être aussi le cas de l'enseignement général. Il est dommage qu'il soit souvent dit que les Français sont passionnés d'histoire et de politique, mais sont beaucoup plus faibles en géographie et en économie. Pour que la situation s'améliore, il ne faut pas craindre d'inviter les enseignants à découvrir eux-mêmes un monde qu'ils ne connaissent pas toujours.

"Le monde éducatif ne peut rester fermé au monde du travail."

Enfin, **le rapport aux nouvelles technologies doit évoluer.** Il est nécessaire que chaque enfant à l'école puisse bénéficier d'un ordinateur. À Singapour par exemple, les élèves ramènent de l'école une clé USB qu'ils branchent sur leur ordinateur familial, bénéficiant ainsi d'un travail de suivi assisté. Il ne faut pas craindre d'utiliser ces systèmes pour mettre en place l'école de demain. De nombreuses pistes existent, il reste à les utiliser.

PARTIE II

Prospective : les contributions des ateliers

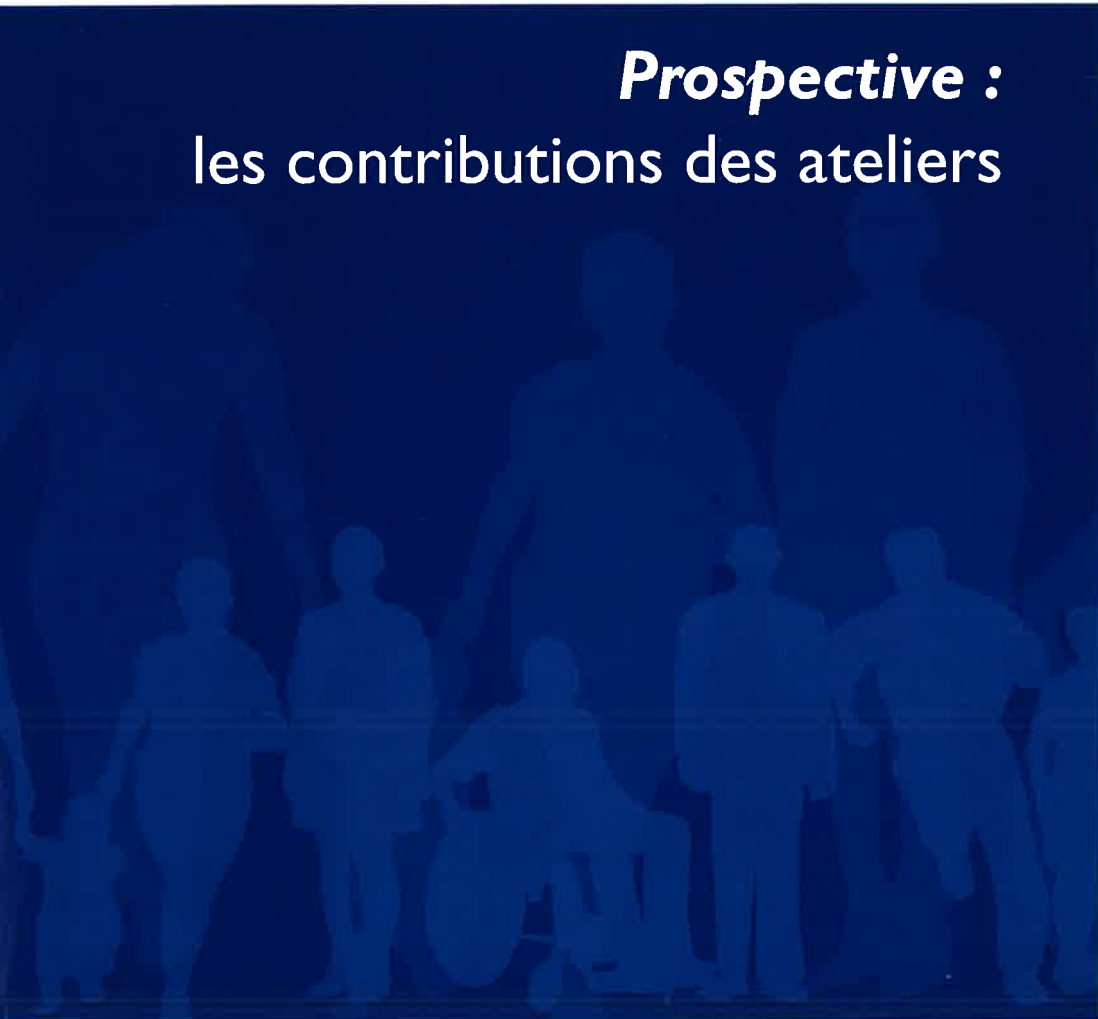

ATELIER COMMUNAUTÉ
Animé par Elie Aboud,
Député de l'Hérault

Identité nationale et identités religieuses : Quelle recette pour une "composition française" ?

Au-delà du port de la burqa, un débat de fond qu'il ne faudra pas éluder...

Malgré le caractère aujourd'hui marginal du port de la burqa en France, le débat sur cette pratique mobilise fortement l'opinion. Il faut dire que la réflexion sur ce thème renvoie, qu'on le veuille ou non, à des enjeux plus larges, qui sont particulièrement sensibles : la question de l'identité nationale, des convictions et des pratiques religieuses, la question de l'immigration, de la diversité et du multiculturalisme, et plus directement la question de l'islam en France...

Pour éviter les amalgames, il faudra d'abord répondre à ce point précis sur l'interdiction de la burqa en France. Mais pour nous, **ce débat ne doit pas escamoter une réflexion plus globale pour l'ensemble des Français, sur leur identité et leur destin commun, et notamment sur l'articulation entre l'identité nationale et les convictions religieuses.**

En 2004, malgré la richesse des travaux de la Commission Stasi, la réflexion s'était vite essoufflée après le vote de la loi sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'école. La France aurait sans doute eu l'occasion de mettre fin à quelques incompréhensions et de briser quelques silences gênés. Si la loi a permis d'apaiser les tensions dans les établissements scolaires concernés, nous avons en revanche raté le rendez-vous d'une grande concertation nationale qui aurait mobilisé de façon constructive tous les Français, quelle que soit leur religion ou leur philosophie. Ne reproduisons pas cette erreur après le débat sur le voile intégral.

"Depuis la Révolution, notre pays a toujours préféré la mystique de l'unité à celle de la diversité."

Dans une société française de moins en moins homogène, l'identité nationale apparaît comme un concept flou, pour l'ensemble des Français, et plus particulièrement pour ceux issus des vagues d'immigration récentes. Le modèle d'assimilation qui a longtemps dominé est aujourd'hui à la peine : devenir Français obligeait les nouveaux arrivants à se dépouiller d'une grande partie de leur culture d'origine pour se fondre dans un modèle dominant. Depuis plusieurs décennies, l'attractivité de l'identité française s'est émoussée. Face à ces signes de faiblesse, la religion apparaît pour certains comme un moyen d'affirmation identitaire. Cette aspiration apparaît de la façon la plus visible chez des Français musulmans[1], mais elle existe aussi chez des citoyens chrétiens ou juifs, pour ne prendre que les trois grandes religions monothéistes. Or depuis la Révolution, notre pays a toujours préféré la mystique de l'unité

1. La nouveauté du phénomène, en lien avec l'immigration des dernières décennies, la rend plus marquante.

à celle de la diversité et il a toujours exprimé une méfiance à l'égard des religions au nom de la laïcité. **L'affirmation identitaire religieuse doit-elle être perçue comme une menace pour la communauté nationale ? Est-elle conciliable avec l'affirmation d'une identité partagée entre tous les Français, au-delà de leurs convictions personnelles ?**

Burqa : ce n'est pas la laïcité qui est en cause...

Quelques centaines ou milliers de femmes portent la burqa ou le niqab dans les rues de notre pays, principalement dans quelques quartiers populaires où la concentration de population immigrée est importante[2]. Pour celles qui portent ces vêtements qui leur recouvrent le corps et le visage – des femmes musulmanes qui dans leur majorité le font par conviction et dont une partie sont des converties récentes[3]- c'est une pratique qui relève de la liberté religieuse et que rien ne peut interdire puisqu'elle ne trouble pas l'ordre public. Pour une grande majorité de Français[4], c'est une attitude contraire aux mœurs et aux valeurs de notre pays marqué par un idéal revendiqué de fraternité. Elle va à l'encontre de l'égalité entre les femmes et les hommes, en exprimant *volens nolens* la soumission des unes aux autres.

Au nom d'une attitude par nature méfiante à l'égard des religions, et surtout au nom d'une mauvaise compréhension de la laïcité, une part de l'opinion est tentée dans ce débat de faire référence à ce principe constitutionnel[5]. C'est à nos yeux un contresens. Il serait absurde d'empêcher les gens d'exprimer dans la rue leurs convictions, notamment religieuses, tant qu'ils ne menacent par l'ordre public ou la liberté de conscience. Il y a bien évidemment de la place pour le religieux dans l'espace public. Il suffit de se promener sur une route de France et d'y compter les calvaires à la croisée des chemins pour s'en convaincre. Supprimer toute trace de religieux sur la voie publique, ce n'est plus de la laïcité, c'est de l'athéisme militant ! Il n'est pas question de revenir à une politique antireligieuse radicale, comme la France en a connu par le passé, par exemple lors de la période de déchristianisation révolutionnaire qui a atteint des sommets de violence entre 1793 et 1794. Ou lorsqu'en 1905, plusieurs maires avaient pris des arrêtés pour interdire le port d'habits religieux en public.

2. Les statistiques sur le phénomène sont contradictoires et difficiles à interpréter. Elles peuvent même prêter à sourire lorsqu'elles revendiquent une précision à une unité près. Un rapport de la sous-direction de l'information générale du Ministère de l'Intérieur évoquait en juillet dernier le chiffre de « 367 femmes ». Un autre rapport confidentiel, émanant du ministère de l'Intérieur et cité par André Gérin, le président de la commission parlementaire sur la burqa, évoquait en septembre 2009 le chiffre d'environ deux mille femmes.

3. Un quart, selon le rapport de la SDIG cité plus haut.

4. 64% des Français sont favorables à une loi interdisant la burqa dans la rue et les espaces publics, dont 36% très favorables. Les femmes sont plus mobilisées : 66% pour une loi d'interdiction, contre 60% des hommes (sondage IFOP réalisé les 18 et 19 juin 2009 auprès de 956 personnes représentatives de la population française).

5. Article 1 de la Constitution de 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

En abordant la question de la burqa sous l'angle de la laïcité, on tombe dans le piège des extrémistes qui veulent instrumentaliser nos concitoyens musulmans en leur faisant croire qu'ils n'ont pas de liberté religieuse en France. Leur but est de montrer que notre pays serait islamophobe tandis qu'il resterait bienveillant à l'égard du christianisme et du judaïsme. Il est hors de question de donner prise à ce sentiment victimaire. La laïcité n'est pas l'ennemie de l'islam : c'est justement la laïcité qui doit rendre vivable la coexistence sur notre territoire de différentes religions, sans que l'Etat n'en favorise ni n'en discrimine aucune. **La laïcité ne doit donc pas être considérée pas une fin en soi, mais comme un moyen au service de la liberté de conscience.**

La visibilité du visage dans l'espace public, un gage de sécurité et une condition du vivre ensemble

La question de la burqa peut être traitée en fixant un principe simple, loin de toute considération religieuse : sauf circonstances exceptionnelles[6], on ne se promène pas dans l'espace public le visage dissimulé. Dans cette logique, il ne s'agit pas d'interdire une pratique religieuse particulière. Il s'agit de valoriser une exigence qui n'était pas formulée dans la loi jusqu'à aujourd'hui car elle relevait de l'évidence pour la quasi-totalité des habitants de ce pays : la visibilité du visage dans la société est un gage de sécurité et une condition du vivre ensemble.

"La visibilité du visage dans la société est une condition du vivre ensemble."

Le visage ne suffit pas à résumer une personne. Il ne dit pas tout de l'autre mais ce n'est pas une partie du corps comme une autre. **C'est par le visage que passe la reconnaissance d'autrui[7]. C'est par le visage que s'ouvre la possibilité du dialogue et donc de la vie en société.** Emmanuel Levinas va même plus loin en expliquant que la morale naît dans la rencontre du visage d'autrui, du choc provoqué par la prise de conscience de sa vulnérabilité[8]. Dans la fragilité du visage de l'autre, chacun reconnaît sa propre fragilité, sa capacité de nuisance par rapport à autrui et donc sa responsabilité à son égard. Paul Ricoeur, commentant cette conviction de Levinas a ce raccourci magnifique : "Chaque visage est un Sinaï qui interdit le meurtre"[9]. Dans cette perspective, on voit qu'il y a une grande différence entre porter un voile qui couvre les cheveux et porter la burqa ou le niqab.

6. Casques de moto, manifestations culturelles ponctuelles (carnaval, parade,...), raisons de santé (masque médical) ou situations climatiques exigeantes (cagoules), par exemple.

7. A moins d'avoir un recours systématique aux empreintes digitales et à la biométrie...

8. Totalité et infini, essai sur l'extériorité d'Emmanuel Levinas. Il faut quand même noter que, dans la conception de Levinas, le visage finit par prendre une dimension qui ne se limite pas à la partie du corps.

9. Soi-même comme un autre, de Paul Ricoeur, Seuil, 1996.

Réaffirmer l'importance du visage et de sa visibilité dans l'espace public n'est pas un sujet médiocre, c'est un projet de civilisation.

Faire une loi contre la dissimulation entière et permanente du visage sur la voie publique ou dans les espaces privés ouverts au public est a minima une question de sécurité ! Il faut imaginer la difficulté que nous aurions à assurer la sécurité dans une société où tout le monde aurait le visage masqué en tout temps… Il y a d'ailleurs un certain nombre de lieux où chacun est prié d'avoir le visage découvert, notamment dans les agences bancaires. De même, on peut comprendre qu'à la sortie de l'école, une enseignante refuse de confier un élève à une personne qu'elle ne peut pas reconnaître. L'exigence de sécurité fournit déjà un fondement pour une loi d'interdiction. Est-il suffisant ? Sans doute pas.

On ne peut s'en tenir à cet argument, sous peine d'être taxé d'hypocrisie. Car l'interdiction du port de la burqa, c'est aussi une question de valeurs. Ce qui est en jeu, c'est notamment la notion de dignité humaine.

La liberté individuelle, une revendication illimitée de droits sans contre-partie ?

Certains s'offusquent qu'on puisse légiférer sur la burqa : "Ne vous préoccupez pas de cela. Chacun a le droit de s'habiller comme il veut tant qu'il ne nuit pas à autrui ! C'est ça, la liberté !". Voilà un argument qui rend souvent les démocraties modernes pusillanimes. C'est la grande fragilité de notre régime politique : la démocratie se trouve parfois bousculée dans ses fondements au nom même de valeurs démocratiques, le plus souvent par des individus qui défendent leurs intérêts sans arrière-pensée, parfois par ses ennemis qui exploitent habilement ses failles. Dans "*La démocratie contre elle-même*"[10], Marcel Gauchet décrit cette mécanique très clairement : en "sacralisant à ce point les droits des individus où elle se fonde, [la démocratie] sape la possibilité de leur conversion en puissance collective".

Face à cette conception de la liberté qui s'assimile à une revendication illimitée de nouveaux droits sans contrepartie, il faut rappeler que **la France se donne comme exigence de défendre la dignité humaine.**

Certains considèrent que cette exigence ne doit pas faire obstacle à la liberté individuelle. Mais il n'y a pas de liberté sans respect de la dignité ! Le respect de la dignité humaine est un fondement, une condition de la liberté. Il est d'ailleurs reconnu par le Conseil d'Etat comme une composante de l'ordre public, depuis un

"Il n'y a pas de liberté sans respect de la dignité !"

10. "*La démocratie contre elle-même*", recueil d'articles de Marcel Gauchet, Gallimard, 2002.

arrêt du 27 octobre 1995. Le Conseil d'Etat a alors donné raison à un maire qui interdisait le "lancer de nains" sur le territoire de sa ville, quand bien même les personnes concernées étaient volontaires. Les pouvoirs publics peuvent ainsi prendre des mesures d'ordre public contre des pratiques attentatoires à la dignité humaine.

Il y a une autre limite à la liberté de s'habiller selon sa seule convenance : la décence. Cette notion est variable selon les époques et les lieux mais elle fait référence aux mœurs dominantes d'une société à un moment donné. Un maire d'une station balnéaire est ainsi en droit d'interdire à des estivants de se promener le torse nu lorsqu'ils quittent la plage. Certains jusqu'au-boutistes pourront toujours dire que l'interdiction du nudisme sur la voie publique est assimilable à l'oppression de la minorité naturiste mais, à travers cet exemple excessif, nous voulons simplement rappeler une évidence qui n'est peut-être pas à la mode en ces temps d'individualisme marqué : la liberté individuelle connaît forcément des limites sans lesquelles il n'y a pas de vie en société.

Le projet français n'est pas seulement d'offrir une terre où la liberté individuelle est la seule règle. Nous avons aussi l'ambition de construire ensemble un destin commun entre les citoyens de ce pays. C'est peut-être ce qui nous différencie d'autres démocraties libérales. Sans brimer les libertés fondamentales, nous devons assumer cette ambition qui est au cœur de l'identité française. Nous voulons vivre une aventure commune. Généreuse, ouverte et partagée ! Une aventure qui ne s'appelle pas seulement liberté. Mais qui a aussi pour nom égalité et fraternité.

Or, cette aventure française n'est possible qu'à certaines conditions :
Il n'y a pas de liberté si la dignité humaine est méprisée.
Il n'y a pas d'égalité, quand des hommes imposent une tenue vestimentaire à leurs femmes qui les oblige à marcher recluses, les yeux fixés vers le sol.[11]
Il n'est pas de fraternité possible quand quelqu'un manifeste ouvertement dans l'espace public son refus d'exister aux yeux de son semblable.

La fraternité n'est pas un vain mot !

Le problème de la burqa n'est pas tant que des femmes adoptent un mode de vie qui les isole des autres citoyens. Après tout, on a encore le droit de vivre cloîtré, d'être misanthrope ou ermite en France au 21ème siècle ! De fait, la burqa est aussi un message envoyé au reste de la société : en portant le voile intégral, des femmes manifestent ostensiblement dans la rue le rejet de l'autre et des fondements du vivre ensemble. Cela peut légitimement être perçu comme une provocation par rapport à notre projet de fraternité.

11. Même s'il y a des femmes volontaires pour se couvrir le visage, cette contrainte subie existe également et ne doit pas être niée.

A ceux qui disent que cela n'est pas grave car la fraternité n'est qu'un vain mot, on peut opposer qu'en France, cet élément de notre devise républicaine se traduit notamment par un système de protection sociale et de redistribution où la solidarité joue un rôle essentiel. Comment justifier qu'une personne manifeste son refus d'exister aux yeux de ses concitoyens tout en revendiquant par ailleurs une reconnaissance lorsqu'il s'agit de bénéficier de la redistribution fiscale ou de l'assurance maladie ?

L'exigence de fraternité se traduit également dans la volonté politique de promouvoir la mixité sociale et la diversité dans notre pays. Cela passe par exemple par des obligations en matière de construction de logement social. On nous dira que cet objectif de mixité n'est pas atteint, loin de là. C'est vrai et c'est un scandale de plus en plus insupportable ! Aux postes de responsabilités, tant dans l'entreprise que dans la politique ou dans les médias, on note une tendance manifeste à la reproduction des élites. Inversement, on relève une concentration de plus en plus importante des populations socialement défavorisées et des populations récemment immigrées dans les mêmes quartiers, les mêmes écoles. Ainsi, alors que la part des jeunes Français d'origine étrangère a augmenté de 6,6 points en France entre 1968 et 2005, cette part a bondi de 21 points dans la seule Ile-de-France, pour passer de 16 à 37%. En Seine-Saint-Denis, la proportion de jeunes d'origine étrangère est de 57% et plusieurs villes, parmi lesquelles Clichy, Aubervilliers et La Courneuve ont plus de 75% de leurs jeunes qui sont d'origine étrangère.[12]
Est-ce parce que nous avons du mal à atteindre l'objectif de mixité et de diversité qu'il faut l'abandonner ? Non, surtout pas. **Il faut au contraire redoubler d'efforts pour éviter l'enfermement social et la ghettoïsation. Or la burqa accélère ces phénomènes.**

La burqa est une cause d'enfermement social pour la femme qui la porte. Celle-ci ne peut pas être partie prenante de la vie sociale, économique et politique de notre pays. C'est d'ailleurs sur la base de ce principe que le gouvernement a refusé, dans un décret du 16 mai 2005, confirmé par le Conseil d'État dans une décision du 27 juin 2008, d'octroyer la nationalité française à une jeune femme marocaine qui, mariée à un Français, portait notamment le voile intégral.[13] Sur la forme, on peut regretter que le Conseil d'Etat justifie sa décision en faisant référence à une "*pratique radicale de sa religion incompatible avec les valeurs essentielles de la communauté française*". Cette formule

"La burqa est une cause d'enfermement social pour la femme qui la porte."

12. Données d'un article publié par Bernard Aubry et Michèle Tribalat dans le numéro 126 de la revue Commentaire de l'été 2009.

13. Extrait de la décision du Conseil d'Etat : *« si Mme x possède une bonne maîtrise de la langue française, elle a cependant adopté une pratique radicale de sa religion, incompatible avec les valeurs essentielles de la communauté française, et notamment avec le principe d'égalité des sexes ; qu'ainsi, elle ne remplit pas la condition d'assimilation posée par l'article 21-4 … du code civil ; que, par conséquent, le gouvernement a pu légalement fonder sur ce motif une opposition à l'acquisition par mariage de la nationalité française »*

n'est pas très habile. On aurait préféré que le Conseil d'Etat évoque par exemple "*des pratiques culturelles incompatibles…*". Mais sur le fond, la décision montre bien que certains comportements sont inconciliables avec *l'art de vivre* de la société française.
C'est d'ailleurs ce qu'indiquait avec sagesse Mohammed Moussaoui, président du Conseil Français du Culte Musulman, devant la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la pratique du port du voile intégral : "*[Le port du voile intégral] est une pratique extrême qui ne permet pas de vivre une vie sociale normale et nous ne souhaitons pas qu'elle s'installe sur le territoire national*".
Il est à noter que les mariages mixtes sont souvent considérés comme un bon indicateur du succès de l'intégration des populations d'origine immigrée. Or **la burqa enferme les jeunes femmes dans une logique endogame : elle crée d'emblée une barrière. Celle qui la porte se trouve enfermée dans une identité, comme " réservée " à son milieu d'origine.** C'est d'ailleurs dans cette logique, plus que dans une optique directement religieuse, que cette pratique est encouragée par certains intégristes islamistes qui dénoncent l'intégration comme une volonté "*d'effacer l'Islam… une occidentalisation des musulmans pour réprimer la croissance islamique.*"[14]

Le voile intégral est aussi une cause de ghettoïsation en raison de l'effet qu'il produit chez les personnes qui sont témoins de cette pratique. Rattaché à des traditions qui n'ont rien à voir ni avec la culture française, ni avec les cultures d'origine des populations immigrés vivant en France,[15] il apparaît comme une rupture très forte pour les habitants des quartiers concernés. Cela crée un malaise et signe aux yeux de tous un recul de l'intégration. A terme, cela peut accélérer les mécanismes d'éviction des populations les mieux intégrées et notamment des classes moyennes, qui ne se reconnaîtront plus dans l'image de leur quartier véhiculé par cette pratique.

Enfin, point essentiel à nos yeux, **le malaise de la société française par rapport à cette pratique radicale risque d'entretenir un amalgame entre islam et islamisme, entre religion et politique.** Nos concitoyens musulmans seraient les premières victimes de cette dérive, alors même que, dans leur immense majorité, ils expriment des réserves très fortes à l'égard du voile intégral.

Une interdiction nécessaire… mais pas suffisante.

Au vu de toutes ses remarques, il semble légitime d'interdire en France le port d'un vêtement masquant le visage sur la voie publique et dans les espaces privés ouverts au public (notamment les commerces). Reste à s'interroger sur le meilleur véhicule juridique pour porter cette interdiction.

14. Extrait d'un texte intitulé « L'occidentalisation des musulmans échoue », en ligne sur le blog http://les-enfants-de-luqman.over-blog.fr/

15. La burqa n'est pas une tradition dans le Maghreb ou en Afrique noire.

Une approche ville par ville, sur la base d'arrêtés municipaux, serait sans doute plus adaptée à la réalité d'un phénomène aujourd'hui marginal. Mais cette approche risque de créer une incompréhension dans l'opinion, tant chez les femmes qui portent la burqa que chez les citoyens dans leur ensemble. Pourquoi telle ville fermerait les yeux tandis que telle autre agirait ? Si la dignité humaine est en jeu, peut-on vraiment se contenter d'un arrêté municipal ?

"La loi n'est pas qu'instrument de régulation juridique. Elle a aussi un rôle civilisateur."

Compte-tenu de la portée symbolique de cette question et de la nécessité de réaffirmer haut et fort des valeurs pour notre communauté nationale, la loi semble légitime. En effet, la loi n'est pas qu'instrument de régulation juridique. Elle a aussi un rôle civilisateur. Elle est aussi une expression de notre volonté de vivre ensemble.

Quant aux sanctions, il est évident qu'elles doivent être mesurées. Outre leur disproportion, une peine d'emprisonnement ou une amende trop élevée risquerait de créer des phénomènes de "victimisation" qui permettraient à certains de se présenter en "martyrs" d'une République excessive.[16] Une amende adaptée, voire dans les cas de récidive, une confiscation du vêtement couvrant le visage pourraient être envisagées.

Si voter une loi est indispensable, s'en contenter et passer à autre chose serait une erreur. Tout cela demande de l'explication et du dialogue. Voilà pourquoi il ne faut pas se contenter d'adopter une interdiction. Il faut d'abord entreprendre un immense travail de pédagogie, auprès des femmes concernées, de leurs familles… pour leur expliquer la loi et ses motivations. Ce travail doit être conduit au niveau des municipalités, en s'appuyant sur les acteurs associatifs et les administrations de proximité. Il peut porter des fruits comme on l'a vu récemment au Québec où trois jeunes femmes birmanes récemment arrivées au Canada ont accepté d'enlever la burqa qu'elles portaient, après un temps d'explication qui avait fait suite à une polémique : l'une de ces trois jeunes femmes avait été interdite d'entrer dans un bus parce qu'elle refusait de se découvrir.[17]

Ne soyons pas naïfs : dans bien des cas, cette approche ne changera rien en apparence, jusqu'à l'application de l'interdiction. Mais elle montrera qu'en aucun cas, le législateur n'a voulu stigmatiser telle citoyenne ou telle conviction religieuse. Elle sera une preuve que la République est capable d'allier écoute et fermeté. Braquer nos concitoyens musulmans serait totalement contreproductif.

16. C'est pourtant ce qu'avance une proposition de loi du député Christian Vanneste qui évoque deux mois d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

17. « Elles ne porteront plus le niqab à Québec », article publié dans Le Soleil, quotidien québécois, édition du 3 octobre 2009

Ce travail d'explication doit aussi être mené par notre réseau diplomatique à l'étranger, particulièrement dans les pays à majorité musulmane, pour bien affirmer que **ce n'est pas l'islam en tant que religion qui est visé mais plutôt une pratique incompatible avec le vivre-ensemble dans la société française du 21ème siècle.** A ceux qui s'inquiètent de l'image que la France véhiculerait à l'étranger en interdisant la burqa, on pourra rappeler que cette pratique est dénoncée dans plusieurs pays musulmans par les autorités civiles et religieuses, notamment au Maghreb. Elle est aussi interdite à la Mecque, pendant le pélerinage.

Au-delà de la burqa, la question de l'identité religieuse

Il est de la responsabilité des femmes et des hommes politiques d'aller au-delà de ce questionnement sur la burqa et d'oser affronter des interrogations fondamentales sur l'articulation entre les identités religieuses et l'identité nationale dans notre pays. Si l'on a vu que le recours au principe de laïcité n'était pas adapté pour fonder une interdiction du port d'un voile intégral, on ne peut pas nier malgré tout l'importance de la dimension religieuse dans les débats actuels. Ce serait de la tartufferie. Alors que dans le premier Cahier de Génération France.fr, nous abordions la question de l'articulation entre l'identité régionale, française et européenne, il est temps de poser sereinement la question de l'articulation entre l'identité nationale et l'identité religieuse.

"Il est temps de poser sereinement la question de l'articulation entre l'identité nationale et l'identité religieuse."

Avec précaution, on aurait pu titrer cette réflexion : "*L'identité française et la montée du religieux*". C'est ainsi que l'on s'exprime pudiquement lorsqu'on parle de la religion musulmane dans notre pays. Comme s'il fallait éluder que les interrogations sur la place des religions dans la sphère publique en France en ce début de 21ème siècle portent majoritairement sur des pratiques liées à l'islam : port du voile à l'école, financement de la construction de mosquées, création d'un Conseil Français du Culte Musulman…
Quant aux polémiques sur la place des autres religions dans la sphère publique, elles ont souvent un caractère plus ponctuel ou plus marginal. Pour la communauté juive, par exemple, des débats surgissent parfois sur la question des examens le samedi pour les étudiants ou sur les menus dans les cantines scolaires. Ils ont une ampleur bien moindre. Pour le catholicisme, les polémiques récentes sont surtout liées à des événements particuliers qui ne portent pas directement sur les pratiques ou les revendications des catholiques français : mise en berne des drapeaux tricolores à la suite du décès de Jean-Paul II, discours du Latran de Nicolas Sarkozy…

L'affirmation identitaire des chrétiens : deux directions opposées

De fait, les valeurs et les traditions chrétiennes ont nourri la culture européenne et française puis ont été largement "récupérées" et sécularisées par la République et la société, à tel point qu'elles passent presque inaperçues aujourd'hui. De la cérémonie du mariage civil en passant par notre calendrier, des grand auteurs étudiés à l'école aux noms de nos villages en allant jusqu'à plusieurs principes fondateurs de notre civilisation,[18] **le christianisme a tellement imprégné la France qu'il ne se pose pas en concurrence avec les fondements de l'identité nationale. Il est au contraire une source majeure de ses valeurs.** Tous les efforts de la République, notamment sous la IIIème, pour minorer l'influence de l'Eglise catholique n'ont pas empêché un "recyclage" des valeurs judéo-chrétiennes par la "morale républicaine". Au contraire, pour maintenir du lien social, il fallait bien remplacer la morale du curé par celle du maître d'école… Inversement, les chrétiens intransigeants qui dénoncent les principes des Lumières portés par la République, se trouvent souvent pris dans une contradiction : comment récuser un humanisme qui, s'il fait abstraction de la référence à Dieu, puise malgré tout largement aux sources du christianisme ? Tout au plus ces chrétiens peuvent-ils reprendre ces mots de Chesterton : "*Le monde moderne est rempli de vertus chrétiennes devenues folles.*"

Dans cette perspective, malgré les conflits du passé entre l'Eglise et l'Etat,[19] l'affirmation identitaire des chrétiens en ce début de siècle passe principalement par le rappel des racines de l'identité française et européenne. Ainsi, la communauté nationale est appelée à rester fidèle à un héritage marqué par le christianisme. Cet appel prend deux directions qui sont contraires, malgré leur ressemblance apparente.

La première direction prise par cette affirmation identitaire du christianisme français contemporain est assez minoritaire, quoique dynamique : c'est l'exaltation d'un âge d'or de la chrétienté. On retrouve cette tentation dans certaines branches intégristes ou traditionalistes qui défendent une identité française immuable, figée dans le passé. Cette posture s'inscrit dans la filiation de la droite légitimiste et contre-révolutionnaire mais elle peut aller au-delà de cet étroit socle politico-religieux et influencer des chrétiens déboussolés par les transformations majeures de la société française au cœur des cinquante dernières années. Elle entre alors en conflit avec la réalité très hétérogène de la France de 2009. Celle-ci est accusée de trahir "l'essence française" en cédant tantôt au "cosmopolitisme", tantôt à "l'islamisation". Poussée à son paroxysme, une telle perception contribue à l'instrumentalisation du christianisme, qui devient une idéologie politique passéiste davantage qu'une foi vivante. Ce penchant peut

18. L'individualisme, lié par exemple à l'affirmation de la primauté de la personne humaine, par rapport à une approche holiste dans beaucoup de sociétés préchrétiennes ; l'égale dignité de tous les êtres humains… Même la laïcité trouve sa préfiguration dans le christianisme qui posait la distinction du pouvoir religieux et du pouvoir temporel, notamment dans les propos de Jésus : « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu et rendez à César ce qui est à César » (dans l'Evangile de Matthieu, 22 : 21)

19. Ceux-ci ont été largement apaisés à travers l'expérience douloureusement fédératrice de la guerre 14-18

devenir un facteur de tensions, à mesure que l'écart grandit entre une vision mythifiée d'une identité nationale arrêtée dans le temps et les évolutions de la France. L'extrême droite sait souvent tirer parti de cette tentation identitariste. Il faut cependant noter qu'elle perd de son attrait et de son ampleur dès lors que les autorités politiques reconnaissent la contribution du christianisme à l'identité française et assument un discours valorisant sur l'histoire de notre pays, au lieu de condamner systématiquement le passé. C'est ce qu'a démontré l'élection de Nicolas Sarkozy avec un score élevé au premier tour en 2007.

L'affirmation identitaire du christianisme prend surtout une deuxième direction : l'appel insistant à la fidélité aux valeurs inspirées du christianisme qui ont nourri l'identité européenne. C'est ce que fait régulièrement l'Eglise catholique. Qu'on se souvienne de l'apostrophe de Jean-Paul II lors de son premier voyage en France, en 1980 : "France, qu'as-tu fait des promesses de ton baptême ?" ou plus récemment des efforts du Vatican pour faire reconnaître dans le traité constitutionnel européen les racines chrétiennes de l'Europe. Les responsables chrétiens regrettent alors d'une part, une interprétation restrictive de la laïcité qui viserait à gommer toute trace du religieux et notamment du christianisme dans l'espace public, et d'autre part, un oubli de Dieu et un abandon des valeurs humanistes issues du christianisme, au nom du matérialisme et d'un individualisme sans limites…
Dans la lignée de Benoît XVI, c'est une approche que revendiquent aujourd'hui une partie des intellectuels catholiques. Pour eux, les valeurs judéo-chrétiennes ont défini une anthropologie cohérente qui doit continuer à nourrir l'identité nationale aujourd'hui et demain. Cette approche entre en résonance avec la réflexion du spécialiste de la philosophie médiévale Rémi Brague.[20] Celui-ci considère que le christianisme ne définit pas le contenu mais "la forme de la culture européenne". Selon lui, **la spécificité du christianisme, c'est d'être une religion et non une culture en soi.** Cette religion définit un cadre de référence qui laisse un grand espace à l'épanouissement des cultures profanes. Elle ne fixe pas des normes réglant tous les aspects de la vie et de la culture. C'est cette spécificité qui aurait permis à l'Europe de recueillir les apports d'autres cultures à travers l'histoire. Du point de vue des chrétiens, le risque d'un oubli de ces valeurs est donc moins vu comme un danger pour leur religion que comme une menace pour la stabilité de la France et de l'Europe. Tourner le dos à ces valeurs ou en instrumentaliser l'une contre les autres (par exemple, la liberté contre la dignité), c'est affaiblir le cadre anthropologique cohérent qui permet à la diversité de s'épanouir en France et en Europe… Dans cette perspective, l'affirmation de l'identité chrétienne, aussi vigoureuse soit-elle, reste ouverte sur une identité nationale qui se construit en permanence, à condition de ne pas tourner le dos à son héritage.

20. Rémi Brague, « Europe : la voie romaine », 1992. Sa thèse est présentée page 173 de ce cahier.

L'affirmation identitaire du judaïsme : entre assimilation et fidélité aux racines

"L'immense majorité des citoyens juifs n'a jamais vécu comme une contradiction son identité juive et française."

Quid des revendications identitaires de nos concitoyens juifs ? Fragilisent-elles l'aspiration à l'unité nationale ? La question du judaïsme est un peu particulière dans la mesure où l'appartenance à la communauté juive n'est pas directement liée à une conviction religieuse. L'affirmation identitaire est un élément important pour de nombreux juifs français, souvent hors de toute référence à Dieu. On a pu noter un certain regain de cette recherche identitaire au cours des deux dernières décennies, plus particulièrement lors des vagues de tensions au Moyen-Orient. Mais cette affirmation est tempérée par plusieurs aspects. D'une part, il faut bien sûr préciser qu'à la différence du christianisme ou de l'islam, le judaïsme n'a pas de visée prosélyte. En France, il a toujours été considéré comme une minorité, ayant vocation à le rester. Contrairement à un non-dit qui pèse lourd dans la perception de nombreux Français à l'égard de l'islam, il n'y a donc pas la peur d'une hégémonie culturelle qui viendrait s'imposer en concurrence de la culture française D'autre part, **les valeurs portées par le judaïsme, largement reprises par le christianisme, sont des éléments structurants de notre modèle de société,** à commencer par les commandements du Décalogue qui portent sur la relation à autrui ("Tu ne tueras pas" ; "tu ne voleras pas"...). Il faut aussi évoquer "le souci des victimes", comme l'illustre notamment le professeur René Girard.[21] On peut également citer l'universalisme ou la notion de progrès, liée selon beaucoup de chercheurs à l'affirmation du monothéisme.[22] Enfin, **à travers l'histoire, depuis la Révolution française et le décret du 27 septembre 1791 émancipant les juifs, une part importante des juifs français ont manifesté un attachement très fort à l'idéal républicain.** C'est à travers la République qu'ils ont pu concilier l'assimilation au modèle français et la fidélité aux racines juives. Beaucoup de juifs français ont alors pris au mot les paroles qu'avait eues Clermont-Tonnerre devant l'Assemblée Constituante : "*Il faut refuser tout aux juifs comme nation dans le sens du corps constitué et accorder tout aux juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique, ni un ordre, il faut qu'ils soient individuellement citoyens*". En outre, l'expérience de la Première guerre mondiale a été un puissant facteur d'unification nationale, notamment pour les juifs français. C'est par exemple ce qu'exprimait le grand

21. René Girard, dans plusieurs de ses ouvrages, notamment « Je vois Satan tomber comme l'éclair » ou « Le bouc émissaire »

22. Cf. Jean-Claude Guillebaud, « Comment je suis redevenu chrétien »

rabbin Jacob Kapplan : "*J'ai retenu l'inoubliable souvenir de la fraternité du front (...) au cours de laquelle la souffrance, la patience, le sacrifice, l'héroïsme étaient le pain quotidien de chacun de nous, au cours de laquelle aussi nous nous sommes vraiment éprouvés les uns les autres. La différence d'opinions, de croyances, ne comptait pas*".[23] La figure du grand rabbin Kapplan est d'ailleurs un exemple stimulant de cette capacité de la communauté juive à concilier les identités. De sa vocation au rabbinat, Alain Besançon, membre de l'Institut, disait : "*Il ne la concevait pas comme un repli sur sa seule communauté, mais aussi comme un service à rendre à toute la société française.*"[24]

La création de l'Etat d'Israël a pu laisser penser que la donne changerait à partir de 1948, que l'affirmation identitaire juive serait renforcée au détriment de l'identité française. Après tout, le sionisme n'est-il pas né à la suite de la conviction qu'a eue Theodor Hertzl, pendant l'affaire Dreyfus où il avait entendu les cris "Mort aux juifs", que ceux-ci ne seraient jamais reconnus comme des citoyens assimilés, et donc que la seule façon d'éviter les persécutions antisémites étaient d'immigrer dans un Etat juif ? C'est la fameuse querelle de la "double allégeance" qui insinue que les Français juifs ne sauraient choisir entre la France et Israël.

Dans la réalité, après 1948, malgré le traumatisme de la Shoah, l'immense majorité de la communauté juive française a choisi de rester dans son pays, la France. Et l'immense majorité des citoyens juifs n'a jamais vécu comme une contradiction son identité juive et française, même aux heures sombres de notre histoire, quand l'Etat français niait leur appartenance à la nation par antisémitisme. Qu'on pense par exemple à l'historien Marc Bloch qui écrivait dans son testament : "*J'affirme donc, s'il le faut, face à la mort, que je suis né Juif ; que je n'ai jamais songé à m'en défendre ni trouvé aucun motif d'être tenté de le faire. Dans un monde assailli par la plus atroce barbarie, la généreuse tradition des prophètes hébreux, que le christianisme, en ce qu'il eut de plus pur, reprit pour l'élargir, ne demeure-t-elle pas une de nos meilleures raisons de vivre, de croire et de lutter ? Étranger à tout formalisme confessionnel comme à toute solidarité prétendument raciale, je me suis senti, durant ma vie entière, avant tout et très simplement Français. Attaché à ma patrie par une tradition familiale déjà longue, nourri de son héritage spirituel et de son histoire, incapable, en vérité, d'en concevoir une autre où je puisse respirer à l'aise, je l'ai beaucoup aimée et servie de toutes mes forces. Je n'ai jamais éprouvé que ma qualité de Juif mît à ces sentiments le moindre obstacle. Au cours des deux guerres, il ne m'a pas été donné de mourir pour la France. Du moins, puis-je, en toute sincérité, me rendre ce témoignage : je meurs, comme j'ai vécu, en bon Français*".

Aujourd'hui, les affirmations identitaires radicales de quelques groupes extrémistes au sein d'une communauté elle-même minoritaire sont souvent liées aux répercussions du conflit israélo-palestinien. Ces groupes réaffirment leur judéité avec virulence dans la perspective de l'opposition avec le monde arabe plutôt que par contestation de l'identité française. En tout état de cause, ils ne sont pas de nature à provoquer un trouble profond sur la question identitaire au sein de l'ensemble de la société française. C'est ce qu'exprimait récemment le

23. Propos extrait d'un livre d'entretien avec Jacob Kapplan « Le Grand Rabbin Kaplan », Paris, édition du Cerf, 1995, cité par Alain Besançon, membre de l'Institut, lors d'une séance de l'Académie des sciences morales et politiques du 3 février 1998.

24. Lors de la séance de l'Institut, citée plus haut. A ce sujet, lire également : *« Être juif et français : Jacob Kapplan, le rabbin de la République »*, de Haïm Korsia.

grand rabbin de France, Gilles Bernheim, dans une tribune publiée dans Le Monde : "*On peut être le tenant indéfectible d'une fidélité lointaine, tout en étant loyal envers un sol sur lequel on n'est pas né. Les juifs en Occident ont fait la preuve que l'on peut être à la fois bon citoyen, plus que cela, attaché à son pays, et conserver le souvenir vivace et le respect d'une origine plus lointaine.*"[25]

Et l'islam ?

Si la question des identités nationale et religieuse paraît problématique aujourd'hui, reconnaissons que c'est surtout au sujet de l'islam. D'abord parce que l'islam apparaît comme une religion extérieure à l'histoire et à la culture française. Des liens anciens ont bien entendu existé entre l'Europe latine et l'Islam,[26] avec parfois un jeu de confrontations et d'influences, dans les deux sens. **La pensée européenne a ainsi indéniablement bénéficié d'apports de l'Islam,** dans le domaine des mathématiques (qu'on pense à Khawarizmi inventeur de l'algèbre et des algorithmes), dans le domaine de l'astronomie et de l'optique (avec les avancées d'Alhacen), dans le domaine de la médecine (Razi et Avicenne), dans le domaine de la philosophie (avec Averroès, Maimonide…), dans le domaine des sciences sociales (Ibn Khaildun est considéré comme un inspirateur de la sociologie, en raison de la méthode d'analyse des phénomène sociaux qu'il a mise au point)… **Malgré ces échanges, la relation Occident-Islam s'est le plus souvent inscrite dans une logique conflictuelle,** avec des événements qui ont pris une valeur symbolique très forte dans la constitution de l'identité française d'une part, et dans l'identité musulmane d'autre part. Citons par exemple, la bataille de Poitiers en 732 ou les croisades… Si El-Andalus est aujourd'hui montré comme un exemple de rencontres entre les trois monothéismes, c'est sans doute précisemment parce qu'il s'agissait d'une configuration assez rare et aussi, il faut l'avouer, parce que cette période est en partie "mythifiée". Bien sûr, la conflictualité était aussi une caractéristique des relations entre les puissances à l'intérieur de l'espace occidental. Bien sûr, il y a eu des épisodes historiques où la France a noué des liens avec des puissances musulmanes. Qu'on pense à l'alliance de François Ier et Soliman contre Charles Quint. Mais ces épisodes n'effacent pas la confrontation historique entre la chrétienté et l'islam qui a joué un rôle important dans la culture européenne et française. La décolonisation et la Guerre d'Algérie (qui touche de près ou de loin plusieurs millions de personnes en France aujourd'hui : harkis, rapatriés, Français issus de l'immigration algérienne, anciens appelés…) ont aussi contribué à une perception douloureuse des rapports entre la France et les populations musulmanes.

25. Gilles Bernheim, La nation par les rêves, Le Monde du 28 novembre 2009.

26. Dominique Urvoy, professeur de pensée et civilisation arabes à l'université de Toulouse-II, invite à marquer une distinction entre l'islam, écrit avec une minuscule, comme les autres religions, qui correspond à la religion et l'Islam, avec une majuscule, qui renvoie à la civilisation. Cette civilisation correspond à l'espace unifié par le pouvoir des Califes et ensuite par la langue arabe. Cette civilisation a été portée par des musulmans, bien sûr mais aussi par des chrétiens, des juifs, des zoroastriens…

A côté de cela, la contribution de soldats musulmans à la Première Guerre Mondiale est souvent oubliée, alors même qu'elle a été l'un des premiers facteurs de reconnaissance de l'Islam par la France, notamment à travers la construction de la première mosquée sur le sol français[27] : la Grande Mosquée de Paris, en 1926. De même, de l'expérience coloniale dans les pays musulmans, on a davantage retenu les conflits que les expériences de vivre ensemble des différentes communautés européennes, arabes et juives…

Les perceptions héritées de l'histoire ne sont pas le seul facteur d'explication de cette problématique. Hormis pour la présence musulmane outre-mer, la pratique de l'islam en France a toujours été majoritairement le fait de populations issues de l'immigration, d'abord après la première guerre mondiale, puis de façon plus massive à partir des années 60.
L'islam est donc largement perçu comme un "produit d'importation". La confusion très courante entre religion et origines ethniques est d'ailleurs la traduction évidente de cette perception : dans le débat public, arabe et musulman sont souvent synonymes. Ce qui est absurde. Il y a des arabes chrétiens, athées… Inversement, on peut être Français musulman sans être d'origine étrangère et parmi les musulmans, beaucoup n'ont pas d'origines arabes mais berbères, perses, asiatiques…[28]. Aujourd'hui il y aurait de 3 à 5 millions de personnes de "culture musulmane"[29] en France, parmi lesquels des étrangers et des Français. Ces derniers sont soit des Français d'outre-mer, soit des rapatriés à la suite de la décolonisation, soit des Français naturalisés principalement issus d'Afrique, soit des jeunes Français nés de parents immigrés, soit enfin des "Français de souche" convertis, dont le nombre serait d'environ 40 000.[30]

L'absence de séparation entre le spirituel et le temporel, une difficulté

Un noeud du questionnement complexe au sujet de l'articulation entre l'identité nationale et la confession musulmane réside dans le fait que l'islam n'est pas qu'une conviction religieuse, une relation à Dieu ou un ensemble de valeurs. Pour beaucoup de musulmans, c'est aussi une identité profonde qui créé une communauté, au-delà des appartenances nationales, l'Oumma, communauté des croyants. La dimension identitaire qui donne corps à un sentiment d'appartenance communautaire n'est pas une spécificité musulmane. On la retrouve bien sûr, avec une intensité variable, dans toutes les religions, notamment dans le christianisme. A une différence notable près : le christianisme porte en lui la distinction de

27. Hormis sur l'île de la Réunion

28. Ainsi, le pays qui dispose de la plus grande population musulmane n'est pas arabe : c'est l'Indonésie.

29. Ce chiffre n'est pas satisfaisant dans la mesure où il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre de « pratiquants » musulmans, respectant les principales obligations religieuses de l'islam. Mais c'est le seul dont nous disposons, étant donnée l'interdiction de recensement sur la base de critères religieux.

30. Les musulmans en France, de Bernard Godard et Sylvie Taussig. Éd. Robert Laffont.

la sphère temporelle et de la sphère spirituelle. La nationalité et la religion se situent alors à deux plans différents et n'entrent pas en confrontation : il n'y a pas vraiment de conflit d'appartenance pour un Français chrétien. **Pour l'islam, cette distinction du spirituel et du temporel n'existe pas en tant que telle. Cela rend plus complexe l'articulation entre l'appartenance nationale et l'appartenance religieuse.** On peut cependant relativiser cette remarque lorsqu'on constate les divisions dans la communauté musulmane, selon les origines nationales (Maroc,Algérie…) ou selon les courants religieux. L'islam est loin d'être un bloc. L'importance des pays d'origine dans le financement des lieux de culte ou la formation des imams est d'ailleurs un autre point problématique. Bien souvent, malgré les efforts pour favoriser le développement d'un islam de France, avec notamment la création du Conseil Français du Culte Musulman, il reste encore des liens forts entre les communautés musulmanes et des pays étrangers.

"Le christianisme porte en lui la distinction de la sphère temporelle et de la sphère spirituelle."

Plus qu'une religion, une culture et un mode de vie ?

Un autre problème dans cette articulation identité nationale - identité religieuse est lié au fait que l'islam définit un certain nombre d'exigences dans tous les domaines de la vie, bien au-delà du spirituel. Idéalement, ces exigences définissent un mode de vie totalisant et une culture, avec une langue, l'arabe, qui joue un rôle essentiel.

Or dans le modèle d'assimilation qui a longtemps dominé en France, la religion n'est considérée que comme une opinion, cantonnée à la sphère privée. Pas comme une identité ou un mode de vie. Pour devenir Français, on était invité à se défaire de sa culture d'origine pour "entrer dans un moule". Dans cette perspective, l'islam en tant que culture est largement perçu comme un frein à l'intégration. Pour faire simple, le modèle assimilationniste voudrait que le musulman considère sa foi comme une simple conviction relevant de l'intime et qu'il abandonne donc tout élément culturel ou identitaire lié à son appartenance religieuse. Tandis que le musulman attend de la France la liberté de vivre selon les préceptes de sa religion, quand bien même ils définiraient une culture différente des pratiques culturelles majoritaires en France.

Ce malentendu créé une tension persistante. D'autant plus que l'islam est perçu comme une menace par une partie de l'opinion française. En raison des ambiguïtés sur l'interprétation de certains passages du Coran. En raison de l'histoire, comme on a pu le voir plus haut. En raison de l'exemple des pays à majorité musulmane qui ne sont pas des références en matière

de démocratie et de respect des libertés fondamentales, notamment pour ce qui concerne la liberté religieuse. Et surtout, plus récemment, en raison du terrorisme islamiste et des conflits dans le monde arabe. Même si les premières victimes de ces faits à travers le monde sont des musulmans, ils viennent conforter un sentiment de défiance à l'égard de l'islam.

La peur est aussi liée à une méconnaissance des religions en général et de l'islam en particulier. Longtemps, l'islam a été éludé dans le débat public. On considérait que ce n'était pas une question, les populations pratiquant cette religion n'ayant pas, dans leur immense majorité, vocation à rester en France. On fermait les yeux sur les conditions de la pratique religieuse des populations immigrées et sur l'absence de lieux de culte décents. Mais les lois sur le regroupement familial ont changé la nature de l'immigration en permettant aux populations concernées de s'installer durablement avec leur famille.

"La peur est aussi liée à une méconnaissance des religions en général et de l'islam en particulier."

L'islam, une réalité française

Aujourd'hui, l'islam n'est plus étranger à la France : il y a des Français musulmans, au même titre qu'il y a des Français agnostiques, chrétiens, juifs… C'est la deuxième religion de France. Cette prise de conscience d'une réalité qui date maintenant de près de 40 ans se fait lentement, dans le monde politique et dans l'opinion publique. Par exemple, si la construction de mosquées soulève encore des problèmes ponctuels,[31] en matière de financements et d'acceptation par les opinions locales, la situation est globalement moins tendue qu'il y a une dizaine d'années : il y aurait à ce jour environ 2 000 lieux de culte musulmans en France et une quinzaine de grandes mosquées.

Une majorité des musulmans français vit sa religion d'abord comme une façon d'assumer un héritage culturel et familial. Seules des pratiques comme le jeûne du Ramadan, la fête de l'Aïd-el-Kébir ou la non consommation de porc demeurent des marqueurs culturels forts. Cet islam sécularisé qui s'inscrit dans la lignée de l'islam apaisé qui existe par exemple au Maroc ou en Tunisie, ne semble pas constituer un obstacle à l'affirmation du vivre ensemble. Même s'il ne s'agit pas d'une autorité religieuse, on peut mentionner le message véhiculé par le chanteur français d'origine congolaise, Abd Al Malik, musulman soufi, qui cherche à concilier dans ses chansons et dans ses écrits[32] son amour de la France et ses valeurs religieuses.

31; On l'a encore vu récemment avec le débat sur les minarets, à la suite du « malheureux » référendum suisse.

32. Qu'Allah bénisse la France, Albin Michel, 2004

Les valeurs auxquelles sont attachés la majorité des Français de confession musulmane ne sont pas en contradiction avec les valeurs républicaines. Cet islam apaisé reconnaît en effet les principes de liberté de conviction[33] ou de liberté religieuse. En s'appuyant sur le Coran, lorsqu'il précise qu'aucune coercition n'est permise en matière de foi et de conviction . D'autres sourates peuvent encore souligner l'attachement de l'islam aux notions d'équité[34] et de moralité à l'instar du principe d'égalité prôné par la République. Les Français musulmans, forts de leurs convictions, peuvent aussi contribuer à nourrir le débat public en mettant l'accent sur des valeurs qui leur tiennent à cœur. Par exemple, au cœur d'une crise économique qui a montré les excès de la finance lorsqu'elle se déconnecte de l'économie réelle, on peut s'interroger sur la contribution que pourrait apporter aujourd'hui l'islam – qui condamne la spéculation - dans la réflexion sur la régulation financière. De même, l'attachement de beaucoup de Français musulmans à la notion de "pudeur" peut contribuer à mettre au goût du jour ce principe qui fait également partie des conditions du vivre ensemble et du respect de l'autre.

A l'opposé de ce quiétisme majoritaire, il faut cependant noter une affirmation identitaire très forte chez certains Français musulmans, particulièrement de la part d'enfants des seconde et troisième générations de l'immigration magrébine, qui ne se sont pas appropriés l'identité française, et qui ne se sentent pas non plus réellement Marocains, Tunisiens, Algériens… Pour ces jeunes générations en quête de sens, l'islam peut apparaître comme une identité, voire une communauté de substitution. Ils se définissent alors plus par la religion que par la citoyenneté. Ces citoyens représentent le visage de populations toujours en quête d'une identité et dont la conviction religieuse constitue l'idéal social.[35] Ces jeunes vivent dans le mythe d'une identité reconstituée, qui ne correspond en rien à l'islam apaisé de leur culture familiale. Cette soif identitaire peut-être instrumentalisée par des extrémistes. Elle s'incarne par exemple dans l'apparition de la burqa, la multiplication de revendications à caractère communautariste : demandes de repas hallal à l'école, refus de la mixité dans certaines activités scolaires, contestation de certains enseignements scolaires… voire pour les cas extrêmes dans l'engagement dans des mouvements radicaux extrémistes.

"Pour ces jeunes générations en quête de sens, l'islam peut apparaître comme une identité, voire une communauté de substitution."

33. Le Coran précise à cet effet Sourate 2, Al-Baqarah, La Génisse, verset 256 : «Nulle contrainte en religion !»

34. Cf. sourate 11, Hud, verset 85 : « O mon peuple ! Faites pleine mesure et pesez avec équité ! Ne causez pas de tort aux gens en sous-estimant leurs biens ! Ne semez pas la corruption sur la Terre ! »

35. L'exemple des jeunes Français musulmans s'identifiant à la cause palestinienne témoigne d'une confusion identitaire où le sentiment d'appartenance arabo-musulmane sert de base explicative à l'adhésion de ces jeunes.

Un compromis à mettre à jour ?

Dans ce climat, comment s'assurer que les revendications identitaires liées à l'islam n'aboutissent pas à un multiculturalisme contraire au projet français de fraternité ? Il faut d'abord se méfier d'une approche uniforme et fermée : **il ne sert à rien de partir du principe que l'identité musulmane et l'identité française sont incompatibles. Cela serait une impasse pour notre pays et une blessure infligée à tous les citoyens musulmans.** Il faut reconnaître sans langue de bois que cette articulation est plus difficile que d'autres "compositions françaises", par exemple que l'articulation entre l'identité régionale (un particularisme) et l'identité nationale (un universalisme). Et nous savons pourtant combien cette articulation a été conflictuelle dans notre histoire ! Il faut donc reconnaître que cette articulation peut prendre du temps et qu'elle demande des efforts mutuels et une vraie volonté d'apaisement.

Il faut que les citoyens musulmans qui seraient tentés de tout capitaliser sur l'islam reconnaissent que l'identité musulmane ne peut pas absorber et se substituer à toutes leurs autres identités. Etre musulman, c'est aussi une identité relative, en partie construite et mouvante, avec des éléments qui relèvent davantage du culturel ou du traditionnel que du religieux. Les Français musulmans peuvent reconnaître que vivre leur religion en France est une chance. Aux responsables musulmans modérés de prendre davantage part au débat public pour éviter de laisser le terrain aux extrémistes. Les Français musulmans ne doivent pas s'enfermer dans une posture victimaire ou dans des revendications maximalistes ! Il n'existe pas de pays dans le monde qui réponde en tout point à toutes les exigences posées par le Coran, et la France est un pays de liberté religieuse plus favorable à l'épanouissement de leur foi personnelle que bien des pays à travers le monde, même des pays à majorité musulmane. **Dans le même temps, et contrairement à une image répandue, l'islam est sans doute plus "souple" qu'on ne le croit.** Lorsqu'il n'est pas en terre d'islam, le musulman est invité à respecter les règles du pays où il se trouve et il ne faute pas lorsqu'il n'est pas en mesure de respecter une prescription religieuse. Dans la mesure où la France n'est pas et n'a pas à devenir une terre d'islam mais qu'elle est une République laïque, le Français musulman peut sortir d'un tiraillement de conscience permanent à condition que les responsables politiques assument de poser clairement les règles du jeu et sortent de l'ambiguïté différentialiste.

Inversement, il faut que la France ne pousse pas à la radicalisation des identités avec des brimades inutiles et qu'elle se montre respectueuse des convictions religieuses de chacun. Certaines revendications religieuses sont contraires aux principes républicains fondamentaux et ne doivent faire l'objet d'aucunes concessions. Mais il existe aussi des points "négociables" sur lesquels la République gagnerait à être bienveillante. La laïcité est un moyen au service de la liberté de conscience, pas un dogme absolu et intangible dont les principes seraient immuables. Elle est le résultat d'un compromis avec les religions présentes alors sur

le territoire français, à commencer par le christianisme. Sans revenir sur la loi de 1905, ni aucun principe républicain essentiel, les marges de ce compromis méritent peut-être de s'adapter. Certaines questions demandent ainsi une approche au cas par cas, plutôt que des grandes déclarations catégoriques.

"La laïcité est un moyen au service de la liberté de conscience, pas un dogme absolu et intangible dont les principes seraient immuables."

Par exemple, pour ce qui concerne l'inhumation. Aujourd'hui, beaucoup de citoyens français musulmans nés à l'étranger se font enterrer dans leur pays d'origine parce qu'ils considèrent que leurs convictions les plus intimes ne seront pas respectées en France. Cela est très inquiétant pour l'intégration des nouvelles générations : comment faire sienne une terre où ses parents refusent de se faire enterrer après leur mort ? Parmi les revendications de certains de nos concitoyens musulmans, il y a celle qui consiste à être enterré sans cercueil. Cela contredit toutes les normes sanitaires. On ne transige pas avec la santé publique, cela n'est donc pas acceptable. En revanche, pour ce qui concerne le fait d'être orienté vers la Mecque, aux côtés de coreligionnaires, il y a évidemment des accommodements possibles. C'est d'ailleurs ce qui arrive dans beaucoup de communes où se développent des carrés musulmans.

Pour les obligations alimentaires dans les cantines, il paraît possible de proposer la possibilité de prendre des repas sans porc, comme on doit pouvoir manger du poisson le vendredi pour répondre aux demandes des chrétiens. En revanche, il est exagéré d'attendre d'une cantine scolaire qu'elle prépare des menus hallal, casher… Pour les jours de fête religieuse, sans modifier tous les rythmes scolaires et le calendrier, il paraît évident que les équipes éducatives peuvent être souples sur les absences les jours de célébrations particulières et ne pas fixer d'examen important les jours en question, en fonction de la composition de l'école….

Autre main tendue qui montrerait l'absence de crispation de la République par rapport à nos concitoyens musulmans : la possibilité d'apprendre l'arabe à l'école républicaine. Aujourd'hui, cela est extrêmement compliqué : l'offre est dérisoire par rapport à la demande. Faire en sorte que les jeunes qui souhaitent apprendre une langue supplémentaire, en plus du français et de l'anglais, puissent le faire dans le cadre de l'Education nationale, cela permettrait d'éviter une instrumentalisation des cours d'arabe dans le milieu associatif ou religieux, comme c'est parfois le cas aujourd'hui.

L'égalité hommes-femmes, un point non négociable

Parmi les points non négociables, il faut insister sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Sans tomber dans l'essentialisme, on peut dire qu'il y a une singularité française dans l'exaltation de l'art de vivre ensemble, hommes et femmes, depuis plusieurs siècles. C'est ce qu'explique par exemple l'historienne Mona Ozouf dans son livre intitulé "Les mots des femmes". Ce "vivre ensemble" des hommes et des femmes est un héritage de l'histoire, un trait de notre culture, une marque de notre civilisation. Il ne s'agit pas de s'en enorgueillir. Il ne s'agit pas de donner des leçons de morale aux autres. Mais nous sommes légitimes à le promouvoir et à le défendre quand d'autres conceptions prônent la séparation des sexes dans notre pays.

"Les accommodements ne sont possibles qu'à une seule condition : que chacun reste libre."

Les accommodements ne sont possibles qu'à une seule condition : que chacun reste libre et qu'aucune pression ne pèse sur les citoyens qui choisiraient d'autres voies que la pratique religieuse dominante dans leur quartier, leur ethnie ou leur communauté d'origine. **Il est absolument intolérable que des jeunes filles d'origine arabe finissent par porter le voile, non par conviction, mais pour ne pas être embêtées dans la rue. Il est insupportable que des jeunes enfants soient sommés de faire le jeûne du Ramadan pour respecter une pression sociale écrasante à la cantine...** Il revient donc tantôt aux forces de l'ordre, tantôt aux équipes éducatives, et en tout temps aux responsables politiques d'être extrêmement vigilants sur ce point ! La lâcheté serait coupable : nul ne doit être enfermé dans une identité subie ! La liberté de conscience doit en permanence être défendue.

Avec Marc Bloch, nous avons cette conviction : "C'est un pauvre cœur celui auquel il est interdit de renfermer plus d'une tendresse". **Nous faisons donc le pari d'une composition française possible, quelles que soient les identités religieuses.** A condition que chacun prenne la peine de s'approprier l'histoire de ce pays pour s'inscrire dans une continuité. A condition que nos concitoyens qui ont une conviction religieuse acceptent en continu une acculturation de leur religion et se battent pour la liberté de conscience de chacun. A condition que la France se fasse toujours bienveillante et respectueuse à l'égard de la liberté religieuse. **Nous devons avoir conscience que l'identité, ce ne sont pas que des racines mais aussi des valeurs, qui peuvent s'enrichir, et un projet, auquel chacun doit apporter sa pierre, quelle que soit sa religion... ou son absence de religion.**

Les ateliers Confiance et Solidarité se sont ces derniers mois penchés sur la question des conditions de détention. Avec des angles d'approche spécifiques, ils ont ainsi mené, lors de leurs propres réunions mais aussi lors de réunions communes, des réflexions complémentaires.

ATELIER CONFIANCE
Animé par Philippe Gosselin,
Député de la Manche

La prison, ce n'est pas seulement surveiller et punir, c'est aussi protéger et réinsérer.

La loi pénitentiaire a été publiée au journal officiel du 25 novembre 2009. Le texte a instauré quatre grandes évolutions :

- l'aménagement du principe d'encellulement individuel - les détenus en attente de jugement seront placés "selon leur libre choix, soit en cellule individuelle, soit en cellule collective" ;
- l'individualisation des parcours de détention qui permet de "déterminer le régime de détention en prenant en compte la personnalité des détenus, leur santé, leur dangerosité et leurs efforts en matière de réinsertion sociale" ;
- l'augmentation du recours aux aménagements de peine pour les détenus condamnés à des peines inférieures ou égales à deux ans ;
- et enfin l'obtention pour les détenus de nouveaux droits comme téléphoner à leur famille par exemple.

Ces évolutions vont dans le bon sens. Elles montrent que la majorité n'hésite pas à prendre à bras le corps les nouveaux défis du monde carcéral : violences, conditions de vie difficiles, récidive, surpopulation etc... Elles montrent surtout que nous avons besoin d'une redéfinition claire du rôle de la prison dans notre société.

"Il ne faut plus que des individus sortent de prison plus déstructurés qu'ils n'y sont rentrés."

La prison est bien sûr la sanction d'une infraction grave. Mais sa raison d'être, c'est aussi de protéger la société en privant de liberté les individus qui peuvent être dangereux pour elle. Plus que jamais, cette fonction est essentielle : la société ne peut pas accepter d'être à la merci de délinquants laissés en liberté qui peuvent à tout moment présenter un risque majeur pour elle. **Et dans cette optique, la prison ne peut s'arrêter à la privation temporaire de liberté. Protéger la société, c'est bien sûr sanctionner et priver, pour un temps, de liberté les individus dangereux, mais c'est aussi anticiper et construire leur réinsertion !** La prison doit très clairement préparer au retour dans la société. Il ne faut plus que des individus sortent de prison plus déstructurés qu'ils n'y sont rentrés.

Aujourd'hui, la prison a perdu de sa puissance symbolique, elle croule sous la surpopulation, elle achève souvent la marginalisation des détenus plus qu'elle ne prépare leur réinsertion, elle devient une allégorie de l'impuissance publique. Il devient urgent de la réformer. En axant sa politique sur **deux axes structurants : maîtrise de la surpopulation et préparation de la réinsertion,** l'administration pénitentiaire et la justice peuvent régler bien des maux dont souffre la prison.

La surpopulation en prison n'est pas une fatalité

Si le taux de détention français est plutôt inférieur à la moyenne européenne, nos prisons craquent sous la surpopulation : plus de 60 000 [1] personnes sont incarcérées alors qu'environ 120 000 personnes condamnées à de la prison ferme attendent de purger leur peine. Quelle crédibilité peut avoir une justice dont les condamnations ne peuvent être suivies d'effet faute de place ?

"La surpopulation est un cocktail explosif qui nourrit les frustrations et nuit à la réinsertion."

Malgré les efforts entrepris par l'administration pénitentiaire, ce mouvement risque de s'accroître. Les projections sont inquiétantes : pour 62 000 détenus aujourd'hui, la France devrait passer à 71 000 détenus en 2012 et 80 500 en 2017 alors que 3 800 places supplémentaires seront ouvertes d'ici 2012. L'ouverture de places en prison progresse plus lentement que l'augmentation du nombre de condamnés. De ce fait, **les conditions de vie sont parfois intolérables en prison.** La France a été condamnée en 2005 par le Conseil de l'Europe. Alvaro Gil Robles, le premier Commissaire aux droits de l'homme, a déclaré en visitant une maison d'arrêt : *"De ma vie, sauf peut-être en Moldavie, je n'ai vu un centre pire que celui-là ! C'est affreux ! Les gens s'entassent dans un sous-sol sur deux niveaux, sans aération. Ils se promènent dans une cour minuscule grillagée de tous côtés. Au second niveau, on marche sur la grille, au-dessus de ceux du premier niveau. Les fonctionnaires en sont eux-mêmes très gênés. Il faut fermer cet endroit, c'est urgent."* **Les conditions de vie difficiles sont une des raisons majeures qui nourrit un climat de violence très préoccupant.** Les violences sont en net accroissement (en 2007 : 595 agressions sur le personnel et 464 actes de violences entre détenus dont trois homicides) et le taux de suicide est dix fois plus élevé en prison que la moyenne nationale. La surpopulation est un cocktail explosif qui nourrit les frustrations et nuit à la réinsertion. Les causes de cette surpopulation paraissent multiples : lenteur de la justice à prononcer ses jugements, développement trop faible des peines alternatives et aménagements de peine, principe du numerus clausus dans les centrales, manque d'ambition du programme de construction de prisons.

Des solutions existent pourtant pour limiter la surpopulation et améliorer les conditions de vie des détenus en ciblant la population condamnée pour des délits mineurs. Près de 22,9% des personnes sont condamnées pour des infractions "mineures" (vol simple, escroquerie ou autre), et 35% des détenus sont condamnés à des peines inférieures à un an de prison. On peut donc estimer qu'entre 22,9% et 35% (soit entre 16 500 et 17585 personnes) des condamnés à une peine de prison ferme paraissent moins dangereux pour la société que les autres. Parmi les plus de 120 000 personnes

1. L'ensemble des statistiques et chiffres mentionnés provient, sauf indication spécifique, des chiffres clés et perspectives publiés par l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2009.

condamnées à de la prison ferme et qui attendent de purger leur peine, 68,7% ont été condamnés à des peines inférieures à 6 mois de prison. **6 mois de prison suffisent pour détruire un individu mais ne suffisent sans doute pas à le changer.** En paraphrasant Bainville, on pourrait dire que c'est une peine trop douce pour ce qu'elle a de dur, et trop dure pour ce qu'elle a de doux. La peine de prison n'est pas anodine : comme toute mesure privative de liberté, elle peut entraîner de graves conséquences (menaces sur l'équilibre physique et psychique résultant du traumatisme de l'incarcération, de la perte d'un emploi, de la rupture du lien familial…). Bref, dans bien des situations, des peines alternatives pourraient être préférées à la prison. Elles ont l'avantage de conserver le principe de la sanction sans infliger au condamné le traumatisme de la privation de liberté. Il n'est pas question d'être permissif - il est indispensable que les crimes sexuels, de sang et toutes les violences soient passibles de prison- mais de mieux proportionner les peines en fonction des délits.

Il faut donc renforcer le recours aux peines non privatives de liberté. Parfois ces peines peuvent être plus efficaces que la prison car directement liées à la nature du délit. Un jeune incendiaire de voiture doit-il faire de la prison ? Pourquoi pas, mais ne serait-il pas plus efficace qu'il répare les dommages qu'il a causés, effectue un travail d'intérêt général et qu'il rembourse lui-même la voiture ? Ces peines impliquent la société civile dans le processus de réinsertion. Elles sont plus pédagogiques et moins traumatisantes que la prison.

Nous disposons déjà des instruments adéquats : amendes, travaux d'intérêt général, stages de citoyenneté. Malheureusement **le recours à ces peines alternatives est souvent une exception quand la prison demeure la règle.** Et leur champ d'application paraît trop peu ambitieux pour être efficace. Prenons le cas des travaux d'intérêt général : ils sont fondés uniquement sur le volontariat et leur durée est plafonnée (entre 20 et 120 heures pour une peine de police ; entre 40 et 210 heures pour une peine correctionnelle, entre 20 et 120 heures pour les 16-18 ans). Pourquoi ne pas faire du travail d'intérêt général une peine à part entière pour les délits mineurs et non plus seulement une "alternative" à la prison ? Pourquoi ne plus le fonder sur le volontariat mais sur l'obligation ? Pourquoi ne pas déplafonner le nombre d'heures pour mieux moduler les travaux en fonction de la gravité du délit ? 210 heures soit 6 semaines aux 35 heures, pour donner du sens à une peine, œuvrer pour l'intérêt général et éviter la prison ne paraît pas excessif ! De même, pourquoi conserver une limite maximale d'un mois pour le stage de citoyenneté ?

Les aménagements de peines alternatives à l'incarcération semblent efficaces mais restent trop peu utilisés, généralisons leur emploi ! Aux Pays-Bas, leur utilisation a été généralisée arguant qu'elles étaient moins coûteuses que l'incarcération, et que le taux de récidive était moins fort qu'après une période de détention. Résultat : le nombre de détenus a baissé de 20% depuis 2005.[2]

2. Libération du 28 juillet 2009

Les alternatives à l'incarcération peuvent intervenir à tous les stades de la procédure répressive et semblent efficaces : les seules études que nous avons en France datent de 1982 mais ne semblent pas contredites par les exemples étrangers. Le taux de nouvelles infractions commises par les sortants de prison, quatre années après leur libération, était de 54,5 % pour les condamnés en fin de peine contre 39,6 % pour les libérés conditionnels. La récidive est d'autant moins forte que le temps passé en prison a été court.

Aujourd'hui, ce recours aux aménagements et aux libérations conditionnelles de peine s'accélère : au 1er janvier 2009, 159 232 personnes sont suivies en milieu ouvert soit avant le jugement, soit après pour l'exécution d'un aménagement de peine. Et 27 289 mesures d'aménagement de peine ont été prononcées en 2008 (plus 50% en deux ans).

Des obstacles demeurent pourtant : une part des condamnés n'a pas souhaité s'inscrire dans un projet d'aménagement de peines, perçu comme plus contraignant que la perspective d'une libération possible à brève échéance, compte tenu du jeu des réductions de peines. La superposition des mesures semble nuire à leur visibilité. Pour le PSE (placement sous surveillance électronique), trois contraintes sont à pointer du doigt : d'abord, il ne concerne qu'un public limité (les femmes et les mineurs y ont difficilement accès, l'intéressé doit disposer d'un logement et être capable de prendre en charge ses frais de téléphone) ; ensuite il fait intervenir plusieurs acteurs (le juge, le SPIP et le surveillant) selon des procédures qui requièrent des délais tels que, parfois, ils aboutissent à l'échec du placement lui-même ; enfin les moyens de suivi sont encore insuffisants.

Pourquoi l'administration pénitentiaire ne prendrait-elle pas en charge les frais qui peuvent bloquer le recours au PSE (frais de téléphone…) ? Cela lui revient toujours moins cher que de loger un détenu en prison ! En 2003 une journée en maison d'arrêt coûtait 39 € pour 27.63 € en centre de semi-liberté et 10 € en PSE…

"Il faut lever les freins au développement accru des peines alternatives à la prison."

Il faut lever les freins au développement accru des peines alternatives à la prison. Bien sûr, ces aménagements et ces peines alternatives à la prison ne doivent pas rimer avec laxisme. Ils doivent être réservés aux délinquants ciblés comme non dangereux pour la société et la prison doit redevenir la règle dans le cas du non respect de la peine alternative ou de la récidive.

3. Rapport 2006 de la Commission de suivi de la détention provisoire

La gestion de la détention provisoire est aussi l'un des éléments clés dans la lutte contre la surpopulation carcérale. Comme toute mesure privative de liberté, elle peut durablement déséquilibrer une personne pourtant présumée innocente. Le "choc carcéral" pouvant suffire à déstabiliser durablement une personne, il est impératif de réduire au maximum la durée de cette détention. Or cette durée n'a fait que s'allonger depuis 20 ans passant d'environ 4,8 mois en 1980 à plus de 8 mois en 2005.[3] Si ce chiffre a augmenté, c'est en partie à cause de l'allongement des peines prononcées. Dans quelle mesure l'allongement des durées moyennes de détention globale rend tolérable l'allongement parallèle de la durée de détention provisoire ?
En outre, la mise en détention provisoire dépend de critères aléatoires - personnalité des individus concernés, pression de l'opinion publique, contenu du dossier, moyens matériels mis à disposition, temps donné aux acteurs de la procédure, structure des juridictions. La détention peut aussi apparaître parfois comme une solution de facilité ou un principe de précaution qui pousse le juge à se protéger d'une éventuelle erreur judiciaire. L'affaire d'Outreau a montré combien le juge pouvait être soumis à l'hubris de la foule et à l'emballement médiatique. Le temps judiciaire n'est pas le même que le temps de l'opinion publique.

Il faudrait donc encadrer plus strictement la durée et le recours à la détention provisoire. Comme le souligne la Commission de suivi de la détention provisoire, les critères de placement en détention provisoire demeurent trop souvent aléatoires. Il faut rappeler, s'il cela est nécessaire par la loi, que le placement en détention provisoire doit être un ultime recours et être considéré comme un échec, échec notamment de mesures alternatives, non demandées, non ordonnées, ou inapplicables faute de moyens. La durée de détention est liée souvent au manque de moyens matériels et humains (par exemple le nombre de recours aux expertises a augmenté dans des proportions plus grandes que le nombre d'experts, le travail judiciaire est souvent ralenti par un processus d'expertise lent et contradictoire). Une réflexion doit être menée sur la manière de réduire la durée des instructions et des procès (pourquoi ne pas limiter le recours aux experts qui se systématise, allonge les procès, sans donner de réels gages d'efficience ?).

Le choc carcéral est d'autant plus fort que le prévenu peut se retrouver incarcéré dans la même maison qu'un condamné. En effet, les établissements pour peine adoptent le principe de l'encellulement individuel. C'est le principe du numérus clausus : "une place pour un condamné". Il n'y a donc pas de surpopulation dans les établissements pour peine. La surpopulation est déplacée vers les

"Comment un prévenu, présumé innocent, peut être, de fait, assimilé à un condamné ?"

maisons d'arrêt et des condamnés se retrouvent mélangés avec des prévenus. Un "bouchon" se forme dans les maisons d'arrêt en attendant qu'une place se libère dans les établissements pour peine avant de pouvoir y être affectés (en 2000 : sur 33 141 condamnés que comptait la population carcérale, 9 497 étaient maintenus en maison d'arrêt). Depuis 2005, des efforts ont été faits : 70% des établissements séparent désormais les prévenus des condamnés. Cela n'est pas suffisant et continue de poser un problème moral et de sécurité : comment un prévenu, présumé innocent, peut être, de fait, assimilé à un condamné ? Peut-on prendre le risque qu'un condamné, potentiellement dangereux (en 1999 la population carcérale était composée à 21% de délinquants sexuels, à 55% de personnes présentant un trouble psychique et à 16,8% de toxicomanes) porte atteinte à un prévenu – le viol en prison n'est pas une légende ! Il est essentiel de mettre fin à cette anomalie qui voit cohabiter prévenus et détenus. Dans cette perspective, la loi pénitentiaire a aménagé le principe de l'encellulement individuel, c'est une bonne chose. S'il est important qu'un condamné conserve le droit à l'intimité, est-il choquant que, sur la base du volontariat, certains renoncent à vivre seuls dans leur cellule ? Des places en centrales seraient ainsi libérées pour d'autres condamnés. L'aménagement du principe de l'encellulement individuel ne doit cependant pas empêcher de trouver d'autres solutions structurelles pour désengorger nos prisons, notamment, et c'est important, la construction de nouveaux établissements.
Enfin une solution originale mérite au moins d'être étudiée, voire expérimentée. Aux Pays-Bas, l'utilisation généralisée de peines alternatives à l'incarcération a fait baisser le nombre de détenus de 20% depuis 2005. De ce fait, des places de prison y sont libres. Pourquoi la France n'étudierait-elle pas la possibilité de placer certains de ses détenus aux Pays-Bas ? C'est toujours préférable à la surpopulation. "C'est trop loin de la France" rétorqueront certains, mais les Pays-Bas ne sont pas plus éloignés de la frontière française que Marseille de Dunkerque… et cette solution pourrait être réservée à des détenus habitant les régions du Nord de la France, sur une base de volontariat. Cela coûterait moins cher à la France que de construire de nouvelles places de prison et concrétiserait la collaboration européenne en matière de justice.

La mise en place de toutes ces solutions – recours accru aux sanctions alternatives et aux aménagements de peine ; aménagement du numérus clausus ; responsabilisation de l'Etat - aurait pour avantage de maîtriser la surpopulation dans nos prisons. Entre 22,9 % et 35 %, soit entre 16 500 et 17 585 personnes, étant potentiellement concernés par ces mesures, la surpopulation pourrait vite redevenir un mauvais souvenir. Les prisons françaises ne peuvent plus tolérer d'être encore comparées aux geôles moldaves. De surcroît, les peines alternatives paraissent souvent plus adaptées au profil des condamnés qui peuvent vite se réinsérer dans la société et ont un coût moindre que l'incarcération pour la collectivité. Tant que le problème de la surpopulation ne sera pas réglé, la prison ne pourra pas sereinement travailler à la réinsertion des détenus.

4. www.justice.gouv.fr infostat n°88

La prison doit devenir l'étape gagnante de la réinsertion

Une des fonctions majeures de la prison doit être non seulement de protéger la population mais aussi de préparer la réinsertion des détenus. Or, selon les chiffres publiés en 2006[4] **environ un tiers des condamnés pour délits ont à nouveau été sanctionnés.** Parmi les 357 440 personnes condamnées en 2004 pour délit, 111 156 avaient déjà été condamnées au moins une fois depuis l'année 2000, ce qui situe le taux de recondamnation à 31%. Le taux de récidive est de 14,5% pour des délits de même nature. Il est plus élevé pour les vols (29%), la conduite en état d'ivresse (16%). Il est plus faible pour les violences volontaires (10%) ou les destructions (7%). Selon une étude de 2003, la part des récidivistes est plus importante quand la peine est lourde : 65,4% des condamnés à un emprisonnement ferme avaient un antécédent judiciaire dans la période 1997-2001, ce taux tombe à 11,8% pour les condamnés sanctionnés par un emprisonnement avec sursis total simple. Les délais de récidive sont assez courts, pour la moitié des récidivistes l'infraction est commise dans les 11 mois qui suivent la sortie de prison.

Si un tiers des personnes récidive à la sortie de prison, cela signifie que la réinsertion est partiellement en échec. Cela signifie aussi que deux tiers des condamnés n'ont pas récidivé. La réinsertion est donc possible.

Préparer la réinsertion dans la société, c'est avant tout préparer au travail. C'est le travail qui est le facteur d'intégration, d'autonomie et de reconnaissance sociale dans nos sociétés. L'objectif premier des prisons est donc de rendre les détenus employables à leur sortie de prison. Cela passe par deux axes : formation et travail en prison.

La population carcérale souffre d'un lourd déficit de formation académique et professionnelle : 60% de la population carcérale ne dépasse pas le niveau du CAP et 50% est sans diplôme, un tiers est issu d'un cursus court ou d'un échec scolaire. Entre 10 et 15% sont illettrés ou échouent à des tests rudimentaires. Entre 3 et 5% parlent peu ou pas du tout le Français. Or, seuls 23% des détenus suivent des cours en prison. De même, l'action de formation professionnelle ne concerne qu'un tiers des détenus. Parmi les détenus adultes, seuls 10% des détenus ont été candidats à un examen et, pour prendre l'exemple du Bac, le taux de réussite est de 72% soit plus de 15 points inférieur à la moyenne nationale.
La population carcérale est donc globalement peu formée, peu désireuse d'être formée, moins en réussite que la moyenne nationale. L'accumulation de ces faiblesses ne peut qu'affaiblir l'employabilité des condamnés à la sortie de prison.

Parallèlement, le travail en prison est en crise. En 2007, environ un tiers seulement des détenus a exercé une activité rémunérée. Or le travail a plusieurs vertus, cela est vrai en environnement libre et l'est d'autant plus en prison : il rompt le cycle de l'oisiveté et de

5. Selon un rapport du Sénat sur le travail en Prison en 2003, il faut entre 150 € et 200 € au minimum pour vivre correctement en prison.

l'ennui souvent générateur de tensions et de perte de confiance en soi, il permet à un individu d'apprendre un métier concret, il rémunère les détenus ce qui permet à la fois d'améliorer leurs conditions de vie,[5] de constituer un capital pour la sortie de prison, et de payer les dommages et intérêts dus aux parties civiles. Il ne faut pas prendre en prison l'habitude de l'assistanat. On ne peut préparer les détenus à recouvrer l'autonomie sans les préparer au travail.

"On ne peut préparer les détenus à recouvrer l'autonomie sans les préparer au travail."

Aujourd'hui **le travail en prison est en chantier. Premier chantier, le droit :** comme dans la majorité des pays européens, le droit du travail commun ne s'applique pas en prison, il n'y a pas de contrat de travail, le SMAP (Salaire minimum de l'administration pénitentiaire), même s'il a déjà considérablement progressé, est inférieur de plus de moitié au SMIC… Exception française, contrairement à la règle en Allemagne, Angleterre, Italie ou Pays-Bas, où le travail est obligatoire pour des personnes condamnées à une peine privative de liberté, le travail en prison française est un droit pour le détenu et une obligation de moyens pour l'administration. Nombre de détenus ne souhaitent donc pas travailler. Peut-on accepter que les détenus ne disposent pas d'un droit du travail à part entière, qui se rapproche au mieux du droit commun ? Pour tous les citoyens, travailler n'est pas un choix, c'est une obligation vitale, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les personnes incarcérées ?

"Pour tous les citoyens, travailler n'est pas un choix, c'est une obligation vitale, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les personnes incarcérées ? "

Deuxième chantier, le manque de moyens. En 2000, l'insuffisance de locaux pour travailler en prison avait été estimée à près de 30 000 m² sur une base de 15 m² par emploi. De ce fait, les perspectives de travail en maison d'arrêt, celles qui souffrent le plus de la surpopulation, sont quasi nulles alors que les personnes qui y sont incarcérées ont plus de chances de se réinsérer que celles condamnées à des longues peines.

Troisième et dernier chantier, les mentalités. Ni pour les entreprises, ni pour les citoyens, ni pour le personnel pénitentiaire, ni pour les détenus eux-mêmes, prison ne rime avec travail (en 2003, 65% des entrants en prisons étaient sans activité et 28% en situation de chômage indemnisé). Les gardiens avouent ainsi percevoir le travail avant tout comme un instrument de gestion de la paix sociale dans l'univers carcéral plus qu'un réel facteur de réinsertion. De même les entreprises utilisent souvent les travailleurs en prison comme un ajustement conjoncturel ou par effet d'aubaine, les salaires y étant beaucoup plus faibles. La société civile ne semble pas être consciente de l'importance du travail en prison.

Il faut remettre le travail au centre de la prison. Comme cela se fait au Danemark et en Espagne, obligeons les détenus à exercer une activité en prison, travail ou formation. L'oisiveté n'est pas un facteur de réinsertion.
Ayons aussi l'ambition qu'au moins les 50% des détenus sans diplôme bénéficient au cours de leur incarcération d'une formation : chaque détenu doit sortir de prison en sachant au moins lire, écrire et compter correctement. Le milieu associatif est responsable à 45% des actions de formation menées en prison. C'est positif car cela permet de maintenir un lien fort de la population carcérale avec la société civile. Soutenons et développons cette présence de la société dans les prisons (dans le cadre d'un service civique, un engagement fort des étudiants pourrait être de s'investir dans les prisons).
Agissons pour l'établissement d'un droit du travail à la prison. Si les détenus sont privés de liberté, ils sont toujours des citoyens. Il n'est pas ici question de parler de droit de grève ou de droit syndical, mais les détenus ne doivent-ils pas bénéficier d'un contrat de travail spécifique et d'un salaire décent ? L'employé le mieux rémunéré en prison touche 521 € par mois (contre un SMIC mensuel net en 2009 légèrement supérieur à 1000 €). Est-ce suffisant pour améliorer le quotidien, payer les réparations de la partie civique et conserver un pécule en vue de la réinsertion ?

Au moins la moitié de la population carcérale doit pouvoir bénéficier d'un travail. Ayons l'objectif d'offrir à la prison 10 000 emplois supplémentaires ! Pour cela il faut avant tout que les prisons disposent des locaux nécessaires. La construction des nouvelles prisons doit tenir compte de cet impératif, à raison de 15m² pour au moins 50% de la population carcérale. Il faut prévoir des espaces modulables proches des standards de l'entreprise et développer ces espaces en priorité dans les maisons d'arrêt, les plus à mêmes d'agir directement sur une population ré-insérable. Il faut ensuite renforcer l'attractivité de l'offre de travail. Assouplissons les conditions de travail en allongeant la journée de travail pénitentiaire, développons le travail immatériel qui permettrait de limiter les désavantages compétitifs du travail en prison : calls centers, télétravail etc. Les prisons doivent attirer les entreprises. Pour cela, on pourrait mettre en place des zones franches ou supprimer des cotisations patronales (coût estimé en 2003 à 10 millions d'euros) ; organiser des partenariats avec les chambres de commerce et les fondations d'entreprises, proposer aux salariés

d'entreprises qui sont proches de la retraite des actions de tutorat en prison. Pour attirer les clients, il faut créer une réelle politique de marque, sur le modèle du "commerce équitable", avec comme slogan "en achetant ce produit ou en utilisant ce service vous participez à l'indemnisation des parties civiles et à la réinsertion des détenus". Enfin, il faut développer en prison les CAT (centres d'aide par le travail) pour les populations présentant des handicaps ou des pathologies : en 2003, 55% des entrants en prison souffraient de troubles psychiques.

La réinsertion passe aussi par l'amélioration des conditions de vie en prison. Les traumatismes rencontrés en prison influencent directement la capacité de réinsertion des détenus. Viols et violences en prison peuvent faire basculer la vie d'un individu dans la marginalité. C'est ce qu'il faut absolument éviter.

La population carcérale devient de plus en plus difficile à gérer. On observe une nette augmentation de la violence entre détenus et envers le personnel. En 2008, 147 mouvements collectifs (contre 155 en 2007, soit - 5 %) dont 26 ont nécessité l'intervention des Équipes régionales d'intervention et de sécurité (Eris). 595 agressions graves ont été commises par les détenus contre le personnel (contre 491 en 2007) et il y a eu 464 actes de violences entre détenus (367 en 2007) dont 3 homicides (contre 1 en 2007).
Cette violence paraît intimement liée au phénomène d'aggravation des motifs d'incarcération des détenus. La population incarcérée est aujourd'hui plus dure à encadrer qu'il y a un siècle. Les violences ou la toxicomanie sont désormais devenues les motifs principaux d'incarcération supplantant le vol qui était, au début du XXème siècle, la raison majeure de détention. Les détenus présentent de plus en plus des pathologies graves pour la gestion desquelles les surveillants paraissent peu formés (en 2003, 55 % des entrants présentaient un trouble psychique ; 30 % des hommes et 45 % des femmes étaient atteints de dépression ; 1/5 de la population était suivie psychologiquement avant son incarcération, 7 % étaient schizophrènes, soit sept fois plus que dans la population, et 16,8% toxicomanes).

L'amélioration des conditions de vie et la préparation de la réinsertion sont donc une urgence. Pour ce faire, la priorité est de cibler les populations dès leur entrée en prison et de les suivre individuellement. Dans 46% des sites, un livret de suivi individuel de la personne détenue existe. Cela permet d'humaniser la prison et d'adapter le futur parcours de réinsertion au plus proche des besoins du détenu. Généralisons cette pratique à l'ensemble des établissements. Pourquoi ne pas créer une vraie fonction ressources humaines en prison ?

"La priorité est de cibler les populations dès leur entrée en prison et de les suivre individuellement."

Des mesures doivent aussi être prises pour conserver les liens familiaux et faire de la prévention de la récidive. Beaucoup d'efforts ont été déjà faits pour essayer de maintenir le lien entre les détenus et leur famille, prélude à une réinsertion réussie. Des structures d'accueil sont prévues dans la quasi-totalité des établissements. Des unités de vie familiale ont été créées (UVF), appartements de 2 ou 3 pièces où les détenus condamnés à de moyennes et longues peines peuvent recevoir leur famille jusqu'à 72h. Seuls 10 UVF existent aujourd'hui, généralisons leur existence à tous les centres de détention. Des programmes de prévention de la récidive (PPR, groupes de parole pour apprendre aux délinquants à réfléchir aux conséquences de leur conduite, à les amener à mieux se connaître et se contrôler, à éviter les situations qui précèdent le passage à l'acte, et à leur donner la possibilité de mettre en pratique des comportements pro-sociaux) ont été une expérimentation concluante. En 2008, 51 PPR ont été mis en place dans 35 services pénitentiaires d'insertion et de probation. Il faut étendre largement cette mesure. Enfin, il faut des exutoires à la vie en cellule. Or, si les prisons sont équipées de structures sportives (210 salles de musculation, 185 terrains extérieurs multi-sport, 110 salles polyvalentes, 71 terrains de football, 38 gymnases) les détenus ne font que 4 heures de sport par semaine en moyenne. Cela peut poser parfois des questions délicates d'organisation de la surveillance, mais il est fondamental que les détenus puissent consacrer plus de leur temps au sport. Les structures existent déjà, organisons mieux la surveillance pour que les détenus puissent faire plus du sport.

Cette politique passera par une vraie formation du personnel pénitentiaire à la réinsertion. Il n'y a pas de manque de moyens financiers ou humains en prison : on compte globalement environ un agent pour deux détenus en prison. Il y a plus d'un agent de surveillance pour trois prisonniers. De fait, cette surveillance est efficace, la France est placée dans le groupe de tête en Europe en matière de taux d'évasion. Les agents sont rémunérés avec une grille de salaire qui ménage une vraie possibilité de progression (tous les salaires nets à l'embauche, sont compris entre 1351€ minimum pour un agent de surveillance, et 6018 € nets pour un directeur interrégional au maximum). Avec près de deux milliards d'euros (hors pensions) pour 2009, l'administration pénitentiaire représente plus d'un tiers du budget de la justice, en augmentation de 3% par rapport à 2008.
Il semble possible de faire mieux avec les mêmes budgets. **S'il y a plus d'un agent pour trois détenus affecté à la surveillance, il n'y a qu'un agent pour plus de trente détenus qui suit les condamnés en milieu ouvert.** De même, en 2003 on comptait 39 agents de surveillance pour un seul travailleur social. En 2005, seuls 11% du budget total de l'administration pénitentiaire était consacré à la réinsertion. **La sécurité durable passe par un renforcement des politiques d'accompagnement et de réinsertion.**
La formation des agents est peu basée sur la compréhension du milieu carcéral. Quasiment aucune formation n'est consacrée à l'aspect humain ou à l'importance de la réinsertion.

Il faut rééquilibrer l'organisation de l'administration pénitentiaire vers un objectif de réinsertion. Les ratios d'affectation du personnel sont trop déséquilibrés : il faut faire basculer une partie des effectifs de la surveillance à la réinsertion. De même, la formation du personnel pénitentiaire doit être plus axée sur la relation au détenu. La population carcérale étant de plus en plus dure, marginalisée, violente, il faut que les gardiens, sans devenir des travailleurs sociaux, disposent d'un minimum de formation psychologique. Enfin l'Etat doit être intransigeant en cas de violences à l'intérieur des prisons. Ne tombons pas dans les tabous : oui il y a des gardiens qui sont corrompus et font régner la loi du plus fort en prison. L'Etat doit condamner les agents fautifs et engager sa responsabilité. Le Conseil d'Etat qui était réticent à juger dans le champ pénitentiaire commence à construire une jurisprudence. Les détenus victimes doivent pouvoir porter plainte, être indemnisés et être protégés des autres détenus en cas de menaces de vengeance.

"La formation du personnel pénitentiaire doit être plus axée sur la relation au détenu."

L'ensemble de ce plan n'est pas un inventaire à la Prévert de toutes les mesures possibles et imaginables pour la prison. C'est un plan qui se veut cohérent pour aborder sans tabou toutes les problématiques qui se posent aujourd'hui à l'univers carcéral. C'est un plan qui peut enfin faire sortir la prison de l'image réductrice dans lequel Michel Foucault l'a enfermée : **la prison, ce n'est pas seulement surveiller et punir, c'est aussi protéger et réinsérer.**

Rappel des propositions

Pour en finir avec la surpopulation :

- Faire du travail d'intérêt général une peine à part entière pour les délits mineurs
- Généraliser le recours aux aménagements de peines pour les condamnés non dangereux pour la société

Pour préparer les détenus à la réinsertion :

- Rendre obligatoire l'exercice d'une activité en prison : travail ou formation
- Se fixer un objectif d'au moins 50% des détenus occupant un emploi
- Mettre en place des zones franches pour attirer les entreprises vers le milieu carcéral

Pour changer le regard sur la prison

- Créer une vraie fonction ressources humaines pour les détenus et la fonction publique pénitentiaire
- Créer une réelle politique de marque pour la production carcérale, sur le modèle du commerce équitable, avec comme slogan "en achetant ce produit ou en utilisant ce service vous participez à l'indemnisation des parties civiles et à la réinsertion des détenus".
- Restructurer l'administration pénitentiaire vers un objectif de réinsertion et non seulement de détention

ATELIER SOLIDARITÉ
Animé par Valérie Boyer,
Députée des Bouches-du-Rhône

L'amélioration des soins en prison : un bénéfice pour l'ensemble de la société

En 2000, le livre de Véronique Vasseur "Médecin-chef à la prison de la santé" avait fait entrer le grand public en prison, en donnant un éclairage sans concession sur les conditions de vie à la prison de la Santé. Ce livre avait engendré de nombreux débats et aurait pu être un catalyseur pour une amélioration profonde de la vie des prisonniers. Près de 10 ans après, les conditions de vie de ces derniers reviennent avec fracas sur le devant de la scène médiatique, notamment avec le film de Jacques Audiard "Un prophète". Beaucoup moins grand public mais cependant très éclairante, la discussion de la loi pénitentiaire, adoptée le 13 octobre dernier, a remis en lumière l'état indigne de la très grande majorité des prisons françaises, ses conséquences sur la santé des prisonniers et la difficulté persistante, malgré des améliorations notables, d'assurer un niveau de soins correct en prison.

Car trop longtemps, la prise en charge de la santé en prison est apparue comme une concession, marquée à la fois par la méfiance à l'égard des prisonniers, considérés comme à part, potentiellement dangereux et susceptibles de faire du trafic avec les traitements, et par le sentiment que les condamnés devaient se racheter et ne devaient donc pas être traités de manière particulièrement bienveillante.

La loi du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale a permis, en quelque sorte, de normaliser la situation. En disposant, dans son article 2 que "le service public hospitalier assure, dans des conditions fixées par voie réglementaire, les examens de diagnostic et les soins dispensés aux détenus en milieu pénitentiaire et, si nécessaire, en milieu hospitalier. Il concourt, dans les mêmes conditions, aux actions de prévention et d'éducation pour la santé organisées dans les établissements pénitentiaires", elle a eu pour ambition d'intégrer les détenus dans le système général de santé. Elle leur a ainsi offert, comme à leurs ayants droit, une **couverture sociale.** Elle leur a permis, en principe, d'**accéder à des soins comparables à ceux dispensés en milieu libre.** Enfin, elle les a transformés d'objets de soins, en citoyens jouissant d'un **droit à la santé** garanti par les textes internationaux et nationaux.

Un état sanitaire globalement dégradé

Cette loi a permis des progrès indéniables qui ne sont cependant pas encore à la hauteur des besoins réels. En effet, la population carcérale présente un état sanitaire globalement dégradé. **Si l'état de santé est globalement bon pour 80% des nouveaux détenus à leur entrée en prison, la prévalence des maladies reste plus élevée que pour la population globale.** Ainsi, celle du VIH est trois fois supérieure (1,56% contre 0,5% - elle était dix fois supérieure en 1993). La prévalence de la tuberculose s'est accrue depuis 1993 : elle était trois fois plus fréquente que pour la population générale, elle l'est dix fois plus aujourd'hui. Les maladies sexuellement transmissibles telles que l'hépatite ou la syphilis sont également très développées. Les addictions touchent aussi particulièrement les détenus : 33% sont usagers de

substances illicites ; la plupart consomment du cannabis et 31% ont des problèmes avec l'alcool. Les troubles psychiatriques sont de plus en plus nombreux et préoccupants : une enquête de 2003[1] a montré que 40% des détenus ont vu au moins une fois une équipe de psychiatrie et que le taux de recours aux soins de santé mentale est de 271 pour 1000 soit un taux dix fois supérieur à celui observé dans la population totale (25 pour 1000). Enfin, le taux de suicides en prison, même s'il a eu tendance à diminuer ces dernières années, est alarmant : 180,8 pour 100 000 détenus en 2008 contre 16,2 pour 100 000 dans la population globale. Il faut noter que 20% des entrants déclarent avoir fait une tentative de suicide au cours des douze mois précédant l'incarcération.

"La loi de 1994 a permis des progrès indéniables qui ne sont cependant pas encore à la hauteur des besoins réels."

Une évolution de l'état de santé des détenus mal connue

Ces données sur la santé des prisonniers ne sont disponibles qu'à leur entrée en prison où la visite médicale et un certain nombre de dépistages sont obligatoires. Toutefois, en l'absence de visites médicales régulières et d'une visite de sortie systématique, **il est impossible de connaître précisément l'évolution de l'état de santé des personnes incarcérées.** A cet égard, il serait souhaitable qu'une **visite médicale de contrôle ait lieu tous les 6 mois et qu'un examen médical ait lieu avant chaque sortie.** La nouvelle loi pénitentiaire prévoit qu'une visite médicale soit proposée à toute personne condamnée dans le mois précédant sa libération. C'est une avancée mais c'est insuffisant car **il faudrait que cette visite de sortie soit obligatoire.** Si cette obligation était mise en place, elle nécessiterait une meilleure organisation et notamment une meilleure communication entre les équipes pénitentiaires et les médecins. En effet, ces derniers sont très rarement informés de la date de sortie des prisonniers ou d'une potentielle remise en liberté prononcée par un juge. Une meilleure coordination au sein de la prison serait donc nécessaire pour programmer ces visites de sortie qui contribuent également à mieux préparer la réinsertion des détenus.

Car, trop souvent, une sortie mal anticipée et donc mal préparée est synonyme d'interruption de traitement pour les détenus. Ils se retrouvent hors de prison sans l'ordonnance qui leur permettrait de poursuivre leur traitement et sans contact avec des médecins susceptibles de les suivre après leur sortie. Ces brusques interruptions sont contraires à l'objectif de santé publique fixé par la loi de 1994. C'est pourquoi, il semblerait intéressant de **mettre en place un dispositif de consultations post-pénales** similaire à ce qui a été créé à l'hôpital Paul Guiraud de Villejuif ou au centre médico-psychologique de la Garenne Colombes dans le domaine psychiatrique. Ces consultations assurent la pérennité du lien avec les ex-détenus qui

1. Enquête de la direction des recherches, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) sur la santé des entrants 1997 et 2003 publiés dans Etudes et résultats, N°386, mars 2005

ne se retrouvent pas livrés à eux-mêmes en matière de soins. Etant donnée l'efficacité de ce type de consultations post-pénales, notamment en matière de lutte contre la récidive, elles mériteraient d'être généralisées.

Des moyens et des procédures largement inadaptés aux besoins réels des prisonniers

Par ailleurs, face à une population déjà fragile, dans l'ensemble socialement défavorisée et pour laquelle l'enfermement et ses corollaires (alimentation déséquilibrée, stress, violences, manque d'hygiène, état dépressif et prise de psychotropes...) sans oublier la surpopulation carcérale, peuvent constituer des facteurs d'aggravation de maladies déjà détectées ou de déclenchement de nouvelles, les moyens de la médecine en prison paraissent pour le moins insuffisants et surtout pas toujours adaptés.

"Les moyens de la médecine en prison paraissent pour le moins insuffisants et surtout pas toujours adaptés."

En 2007, il y avait ainsi 0,76 médecin et 3,06 autres personnels soignants pour 100 détenus. Ce qui peut paraître élevé au regard de la densité observée pour la population totale de 0,338 médecin pour 100 habitants. Cependant, ces chiffres doivent être relativisés du fait de la situation sanitaire profondément dégradée des prisonniers. De manière générale, les moyens humains dédiés à la prise en charge sanitaire des détenus sont très inégaux, en particulier en matière psychiatrique. Alors que 40% des détenus souffrent d'états dépressifs, 24% de troubles psychotiques et 38% d'addictions, dans les services médico-psychologiques régionaux (SMPR), les effectifs de psychiatres rapportés au nombre de détenus varient de 1 à 5,5. Cette insuffisance et cette inégale répartition de moyens ont un effet direct sur la qualité et la sécurité des soins prodigués.

Par ailleurs, l'organisation des soins en prison, en raison des contraintes liées à la sécurité, est loin d'être optimale. Les demandes de consultation auprès du médecin doivent se faire par écrit. Ce qui paraît totalement aberrant quand on sait que 40% de la population carcérale est illettrée. Il paraît indispensable de prévoir des formulaires spécifiques pour les prisonniers illettrés afin que ces derniers soient en mesure de décrire leurs symptômes par l'intermédiaire de dessins par exemple sans être obligés de passer par des surveillants ou une tierce personne.

Quand ils ne peuvent recevoir des soins sur place ou subir des examens dans les unités de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) qui assurent l'ensemble des prestations de

médecine générale dans chacun des 194 établissements pénitentiaires, les prisonniers peuvent être conduits dans des structures hospitalières de rattachement ou des unités spécialisées. Outre leur coût (41 millions d'euros), ces extractions médicales sont l'objet de négociations constantes entre les équipes médicales et pénitentiaires. En effet, il est fréquent qu'elles soient reportées ou annulées faute d'escortes ou de disponibilités hospitalières. Ce qui peut avoir des conséquences dramatiques sur l'état de santé des malades. Cette limitation des extractions conduit parfois les médecins à devoir sélectionner les prisonniers qui bénéficieront de ces extractions, contrevenant ainsi à leurs devoirs déontologiques. Aussi, afin de lever ce point de blocage, et de répondre en partie à la question du secret médical souvent soulevée par les médecins, la systématisation de la télémédecine et de la vidéo-consultation dans les prisons pourrait être une solution, certes coûteuse en investissement initial mais vite rentabilisée par les économies générées.

Enfin, les détenus souffrent d'un parcellisation de l'information médicale les concernant. En effet, les unités de soins qui traitent les patients détenus ont du mal à partager les informations les concernant, chacun des médecins souhaitant garder un dossier qui correspond au type de traitement qu'il effectue (somatique ou psychiatrique). Dans un souci d'efficacité, et en attendant la mise en place du dossier médical personnel, il paraît indispensable de mettre en place un dossier médical informatisé partagé entre les différents intervenants médicaux.

"Les détenus souffrent d'un parcellisation de l'information médicale les concernant."

Assurer un niveau de soins correct en prison s'avère complexe car les contraintes particulières liées à la surveillance des détenus et à la sécurité de l'établissement sont souvent vécues comme des entraves au bon exercice de la médecine. Cependant, grâce à une meilleure coordination entre les différents acteurs et une plus forte utilisation des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication, des progrès rapides semblent pouvoir être atteints.

ATELIER CONVERGENCE
Animé par Franck Riester,
Député de Seine-et-Marne

Google, ange ou démon ?

Interview de
DAVID DRUMMOND,
Vice-Président Affaires Juridiques
et Développement de Google

David Drummond, Vice-Président de Google, était récemment en visite à Paris, afin d'aborder la question d'un éventuel partenariat entre la Bibliothèque nationale de France et Google pour la numérisation des livres patrimoniaux. Au-delà de ce débat, sur lequel le Président de la République s'est exprimé le 9 décembre, l'atelier Convergence a souhaité en savoir plus sur la stratégie et les objectifs de l'opérateur. L'occasion de nourrir une réflexion qui ne fait que commencer...

Votre entreprise est devenue, en quelques années, incontournable sur le web (messagerie, moteur de recherche, partage et diffusion de vidéos, téléphonie sur internet...). Votre capitalisation boursière était estimée à plus de 145 milliards de dollars en septembre 2009. Pouvez-vous nous expliquer les raisons d'une telle réussite ?

Je ne pense pas qu'il y ait de recette magique, mais un certain nombre d'éléments explicatifs. Google est avant tout une entreprise technologique qui a pour vocation de rendre accessible l'information au plus grand nombre avec un seul objectif : les utilisateurs. Tout ce que nous entreprenons, nous le faisons dans l'idée de proposer aux internautes des services innovants, utiles, simples et gratuits. Pour concevoir des outils aussi innovants, nos fondateurs ont pensé à une organisation d'entreprise originale visant avant tout à stimuler l'innovation et la créativité des salariés.

"Internet est un formidable espace d'entreprenariat !"

Il convient par ailleurs de souligner que le succès de Google repose sur le modèle ouvert du web. Ce modèle permet aux projets entrepreneuriaux tels que celui de Larry Page et Sergey Brin en 1998, alors jeunes étudiants à l'université de Stanford, de prendre vie et de toucher des centaines de millions d'internautes avec un minimum de barrières. Les "success stories" attribuables à ce modèle ouvert sont nombreux : Facebook, Twitter, etc. mais aussi des entreprises françaises telles que Dailymotion ou PriceMinister. Internet est un formidable espace d'entreprenariat !

L'offre de nouveaux services est-elle une priorité pour Google ?

La priorité pour Google, c'est avant tout notre cœur de métier : l'innovation. C'est pourquoi, nous travaillons chaque jour à améliorer le moteur de recherche afin de

proposer plus rapidement des résultats pertinents. Chaque jour des millions de nouveaux sites, de nouveaux contenus ou de nouvelles applications sont mis en ligne et ce sont autant de sources d'information qu'il nous faut indexer pour proposer des résultats de recherche fiables. Nos ingénieurs se répartissent selon la règle du 70-20-10 : 70 % des ingénieurs travaillent sur le "Search" et sur l'amélioration du moteur de recherche (le cœur de notre activité), 20 % se consacrent à des projets connexes au moteur de recherche (outils collaboratifs tels que Gmail, Documents, ou de géolocalisation avec Google Maps) et 10 % à des sujets autres (recherche sur l'environnement par exemple). Les autres services que nous proposons sont connexes à la fonctionnalité de recherche et ont pour objectif de partager de l'information, que cela soit sous forme de vidéos, cartes, actualités...

L'économie numérique apparaît comme un formidable relais de croissance. Pensez-vous qu'elle puisse non seulement nous aider à sortir de la crise économique que nous traversons, mais au-delà, être le fondement d'un nouveau modèle de développement ?

Absolument. Nous avons observé ces derniers mois un phénomène assez remarquable : en phase de ralentissement économique, les revenus générés par Internet ont continué à croître. Nous avons constaté, notamment en France, une augmentation significative des ventes en ligne en 2008, le nombre d'internautes ne cesse de croître et les consommateurs achètent de plus en plus en ligne, révolutionnant ainsi les stratégies des annonceurs qui doivent de plus en plus prendre en compte la publicité en ligne. Internet est en quelque sorte la troisième révolution industrielle après la machine à vapeur et l'électricité. Internet participe à la création d'un nouvel écosystème avec l'émergence de nouveaux acteurs et contribue ainsi significativement à la croissance économique.

"Internet est en quelque sorte la troisième révolution industrielle après la machine à vapeur et l'électricité."

En outre, les nouvelles technologies peuvent beaucoup contribuer à un développement durable. Chez Google, nous sommes justement passionnés par le développement de services innovants contribuant à un développement plus durable. Par exemple, Google.org, la Fondation de Google, travaille au déploiement d'un service baptisé "PowerMeter" qui permet d'informer en temps réel les gens sur la consommation électrique de leur foyer. Des études montrent que cette transparence en termes d'information conduit à des réductions de consommation en dépenses énergétiques variant entre 5 et 15%[1].

[1] http://www.google.org/powermeter

Google est aujourd'hui le leader incontesté des moteurs de recherche. Cette position dominante vous donne nécessairement une influence certaine dans le référencement des contenus et la hiérarchisation des recherches. Êtes-vous conscient de cette influence que joue Google sur les opinions publiques ? Google peut-il être un quatrième pouvoir ?

Laissez-moi rappeler une vérité : sur Internet, de par le modèle ouvert évoqué plus haut, la concurrence n'est qu'à "un clic". En effet, aujourd'hui, seule la confiance des internautes fait de Google le leader dans la recherche sur le Net, et nous ne sommes qu'un intermédiaire, qu'une plateforme permettant l'accès au contenu, sans choix éditorial de notre part puisque c'est un algorithme qui gère le référencement en fonction de la pertinence des résultats et leur importance. Nous ne sommes donc en rien prescripteurs d'opinion mais facilitateurs d'accès à l'information. Cette différence est fondamentale.

Ce leadership fait de Google la plus grande plateforme publicitaire sur Internet, ce qui vous permet donc d'imposer vos conditions. Que répondez-vous à certains de vos clients qui dénoncent votre hégémonie sur le marché publicitaire sur Internet ?

Là aussi, il y a des fantasmes qu'il faut combattre : Google ne représente que 30% du marché publicitaire sur Internet et 3% du marché publicitaire total (tout support confondu), est-ce que cela fait de nous un acteur véritablement hégémonique ? La réalité est que nous avons ouvert l'accès au marché de la publicité. Ce qui a fait le succès du système adwords sur Internet est qu'il permet à des PME, des TPE, des individus de faire de la publicité en ligne, ce qui n'était pas le cas sur les supports traditionnels (presse, tv) où le ticket d'entrée était trop élevé.
En parallèle, ce nouveau modèle publicitaire permet de financer pour tout ou partie des contenus et applications même lorsque ceux-ci touchent une audience réduite ou traitent d'un sujet très pointu. Dans le débat sur le financement des contenus, il est bon de rappeler qu'en 2008, Google a reversé à ses partenaires et ainsi injecté dans l'écosystème des créateurs de contenus et d'applications sur Internet près de 6 milliards de dollars !

Les informations personnelles relatives aux recherches menées par les internautes depuis votre moteur de recherche sont conservées pendant 9 mois. Plusieurs instances, comme la Commission européenne ou la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) en France ne comprennent pas les raisons pour lesquelles vous conservez aussi longtemps ces données. Comment justifiez-vous ce délai de conservation ?

Il est important de rappeler que nous avons été le premier acteur du marché à avoir posé une limite dans la conservation des données, puis proposé une réduction du délai de conservation de ces données, d'abord à 18 mois puis à 9 mois. Rappelons au passage que ces données ne sont pas des informations personnellement identifiables.
Si nous conservons à ce jour les logs de connexion pendant 9 mois, c'est avant tout pour maintenir une même qualité de service dans nos résultats de recherche, et pour garantir la sécurité de nos systèmes. Ainsi, si vous tapez David Beckam et que Google vous dit "Essayez avec cette orthographe : David Beckham". La correction orthographique est le résultat de l'analyse des logs. Et mieux nos ingénieurs comprendront les différents modes de recherche sur notre site, mieux nous pourrons combattre, entre autres, les faux sites créés pour tenter d'influencer nos résultats de recherche.

Une polémique est née de votre volonté de numériser l'ensemble des ouvrages disponibles. En France, se pose la problématique de la numérisation des fonds de la Bibliothèque nationale de France. Un tel projet de numérisation se ferait-il dans le respect des ayant droits, et au-delà de la vie privée des lecteurs ?

Tout d'abord, j'aimerais expliquer l'origine de Google Livres. En tant que moteur de recherche, notre rôle est de proposer des résultats de recherche et des informations en fonction des requêtes des internautes, ceci de la façon la plus simple possible, afin de démocratiser l'accès à la connaissance. D'ailleurs quand Larry et Sergei ont créé Google, ils avaient les livres en tête. Par manque de fonds, ils ont commencé par indexer les contenus déjà présents en ligne, avant de revenir vers leur idée d'origine en 2004.

Un moteur de recherche pertinent et efficace est un moteur riche par la diversité et l'exhaustivité de son index et par conséquent les livres y figurent légitimement. Nous avons lancé en 2004 Google Livres en respectant, bien sûr, localement le droit d'auteurs. Aux Etats-Unis, c'est le Fair use qui s'applique mais en Europe, par exemple, les ouvrages accessibles sur notre plateforme dans leur intégralité sont soit des livres tombés dans le domaine public et donc libres de droits, soit des ouvrages résultant de partenariats avec des éditeurs. Nous ne numérisons que des œuvres du domaine public en partenariat avec les bibliothèques en Europe, et la BNF, tout comme n'importe quelle autre bibliothèque en Europe, ne fait pas exception à cette approche. Le projet de numérisation se fait donc dans un respect total des ayants droit et s'adapte aux différentes législations en vigueur.

Pour ce qui est de la protection des données personnelles, c'est fondamental pour nous. Nous devons chaque jour conserver la confiance des internautes. C'est pourquoi nous communiquons régulièrement en toute transparence sur l'utilisation de nos services afin de laisser le choix entier aux internautes.

A l'heure où se pose plus que jamais la nécessité de développer des offres légales en ligne, Google Livres apporte une contribution précieuse aux éditeurs : faire référencer leurs livres sur Internet. Pour vous donner un exemple français, un éditeur régional comme les éditions Serres (Nice, France) a ainsi multiplié par trois le trafic vers son site de vente en ligne, quand son catalogue d'ouvrages a été numérisé et indexé sur Google Livres.

Vous êtes en négociation avec les éditeurs de presse, notamment en Europe et aux Etats-Unis. Pensez-vous que l'information doit être gratuite sur le web ou y-a-t-il la place pour une offre payante de contenus en ligne ?

La décision est vraiment entre les mains des éditeurs de presse en ligne. Les éditeurs peuvent librement décider, grâce aux robot.txt comment indexer leur contenu : l'indexer dans sa totalité, ou en partie, fournir un libre accès ou un accès payant, ou bien un mix des deux, comme le fait par exemple le Financial Times. L'association d'un modèle gratuit et de micro-paiement pour des services à haute valeur ajoutée est un modèle qui parait satisfaire un bon nombre d'éditeurs aujourd'hui.
Les éditeurs de contenus et les moteurs de recherche ne peuvent exister que de manière symbiotique. Google ne crée pas de contenu - les éditeurs, eux, créent du contenu. Cependant la plupart des éditeurs bénéficient du travail des moteurs de recherche pour toucher une audience plus large et permettre aux utilisateurs de trouver des contenus pertinents et de qualité. Saviez-vous que Google Actualités à lui seul envoie chaque mois plus d'un milliard de clics aux éditeurs de presse en ligne ?
Google est aux côtés des éditeurs de presse en ligne pour expérimenter, optimiser et tendre vers des modèles économiques. Les partenariats proposés par Google visent à améliorer le modèle de la presse en ligne dans trois domaines : accroitre leur audience, rendre leurs sites plus attractifs (vidéo, outils cartographiques, etc.) et optimiser les revenus générés par leur audience.

Votre entreprise a-t-elle pour projet de se lancer dans les contenus ?

Google est une plateforme technologique, hébergeant les contenus créés par les internautes et/ou des partenaires. Notre métier c'est de mettre à disposition des outils technologiques permettant de diffuser au plus grand nombre ces contenus. Nous ne sommes pas éditeur et nous n'avons nullement l'intention de le devenir.

Restons sur les contenus. Le développement d'internet remet en cause le fondement même de certaines industries du contenu (cinéma, musique...) qui doivent prendre en compte les nouveaux modes de consommation. Les parlementaires français viennent d'adapter une loi pour lutter contre le téléchargement illégal. Qu'en pensez-vous ?

Nous sommes fermement engagés dans la lutte contre la contrefaçon, le meilleur exemple est l'outil que nous avons développé sur YouTube, Content ID. Il permet aux ayants droit par un système d'empreinte d'identifier leur contenu, et de choisir une règle d'usage pour ce contenu : le bloquer, suivre sur le Net son utilisation ou encore le monétiser grâce au partage des revenus publicitaires associés. A nos yeux, la meilleure réponse à la contrefaçon en ligne, c'est de développer une offre légale riche et répondant pleinement aux attentes des internautes.

"La meilleure réponse à la contrefaçon en ligne, c'est de développer une offre légale riche."

Nous ne sous-estimons pas la difficulté de parvenir à une politique publique en la matière, mais nous sommes convaincus d'une chose : cela passe par une coopération entre les acteurs de l'économie numérique et ceux des filières culturelles. En France, certains évoquent parfois le spectre de taxer internet pour financer la télévision publique, les films français, etc…, mais outre le fait que cela pénaliserait fortement l'économie numérique française sur la scène internationale, cela relève d'une logique opposant les acteurs du numérique à ceux de la filière culturelle et n'apporte rien en termes de contenus disponibles en ligne. Il faut privilégier la coopération pour adapter l'industrie du contenu aux nouveaux modes de consommation : des accords entre les acteurs de l'internet et ceux des filières culturelles afin de fluidifier la disponibilité des contenus, le développement des empreintes des contenus audiovisuels français - fondement des futurs modèles économiques, ...

Quelles sont vos priorités de développement pour les années à venir ?

Notre priorité est de toujours faciliter l'accès des internautes à l'information, tout le temps et où qu'ils soient. L'un des développements dans lequel nous croyons beaucoup est donc celui des services Internet sur le mobile. Le prochain milliard d'internautes sera sur le mobile. L'Internet mobile va représenter un changement de paradigme !

ATELIER ÉQUILIBRE
Animé par Philippe Meunier,
Député du Rhône

L'empreinte écologique : un outil pour réconcilier croissance et protection de l'environnement ?

Le 14 septembre dernier, l'économiste américain Joseph Stiglitz remettait à Nicolas Sarkozy le rapport de la Commission qu'il présidait sur "*la mesure de la performance économique et du progrès social*". La question fondamentale posée portait sur la définition d'une mesure pertinente de la qualité de vie réelle des citoyens. Consciente que le PIB n'est plus un indicateur suffisant pour mesurer la "richesse", la Commission Stiglitz a formulé 12 recommandations pour modifier et compléter les statistiques internationales existantes. Parmi elles, on trouve la nécessité de mesurer la **soutenabilité du bien-être,** c'est à dire sa capacité à se maintenir dans le temps, compte tenu de l'évolution d'un certain nombre de facteurs comme les ressources naturelles, le capital humain, social ou physique.

Dans ce même esprit, l'empreinte écologique fait partie des indicateurs en vogue aujourd'hui, en particulier en raison du changement climatique. Elle vise à traduire de manière facilement compréhensible l'impact d'activités humaines sur les écosystèmes et la planète, en calculant la part de surface planétaire qu'on utilise pour vivre.

Cette notion est toutefois complexe et dépend de facteurs qualitatifs potentiellement variables selon les pays. Par ailleurs, si elle apparaît pertinente à plus d'un titre, il est nécessaire d'en cerner la portée sur nos politiques, notamment économiques. Pour Génération France.fr, il convient en effet d'actualiser et de préciser nos priorités de croissance, et non de soutenir l'idée d'une "décroissance" générale.

"Pour Génération France.fr, il convient en effet d'actualiser et de préciser nos priorités de croissance, et non de soutenir l'idée d'une "décroissance" générale."

Origines et évolutions du concept

L'empreinte écologique est un concept récent, qui se fonde sur le calcul de la superficie nécessaire à un individu ou à un groupe pour produire les biens et services qu'il consomme, et pour absorber ses déchets.

Que ce soit pour se nourrir, se déplacer, se loger ou bien encore gérer ses déchets, l'homme consomme des ressources naturelles. Si nous ne prenons pas plus que ce que la Terre peut fournir, les conséquences sont nulles. Si, au contraire, nous avons besoin de plus pour subvenir à nos besoins, il est nécessaire d'anticiper et d'estimer la superficie de la terre que nous utilisons.

Le Président de la République, dans son discours du 25 octobre 2007, avait affirmé ce principe fondateur du Grenelle : "*tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront arbitrés en intégrant leur coût pour le climat, leur "coût en carbone". Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé*". Mais **comment évaluer le "coût environnemental d'un projet" ?**

Il est intéressant de procurer au politique comme au citoyen, qu'ils soient décideurs, consommateurs ou producteurs, un outil fiable pour définir le but recherché, les moyens employés et évaluer les résultats obtenus. C'est le sens même de l'idée d'empreinte écologique.

Initialement, le terme d'empreinte écologique apparaît au moment de la Conférence de Rio ("Sommet de la Terre") en 1992, dans un article intitulé *Ecological Footprints and Appropriated Carrying Capacity : What Urban Economics Leaves Out* écrit par le Professeur d'économie William Rees de l'Université de la Colombie-Britannique, qui le définit ainsi : "*l'empreinte écologique est la surface correspondante de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaires pour la production des ressources utilisées et l'assimilation des déchets produits par une population définie à un niveau de vie spécifié, là où cette terre se trouve sur la planète*".

La méthode se développe grâce à une thèse de doctorat de Mathis Wackernagel, en collaboration avec son professeur William Rees entre 1990 et 1994. Wackernagel et Rees publient alors un livre intitulé *Our Ecological Footprint : Reducing Human Impact on the Earth* dans lequel ils affinent le concept et la méthode de calcul. Ce livre est traduit en français en 1999 sous le titre *Notre empreinte écologique*.

Mathis Wackernagel et William Rees ont proposé un mode de calcul basé sur la somme mathématique des surfaces bioproductives suivantes :

1. le sol consommé par l'environnement construit ;
2. le "sol énergétique" (surface nécessaire pour cultiver la biomasse équivalente à l'énergie consommée et pour un calcul plus fin pour l'absorption du CO2) ;
3. les écosystèmes (terrestres et aquatiques) utilisés pour produire l'alimentation ;
4. le sol consommé pour la production des produits forestiers ou agro-forestiers.

Ce calcul produit une "*empreinte*" traduite en équivalent-hectares bioproductifs consommés, mettant clairement en évidence le lien entre population, modes de développement (plus ou moins consommateurs de ressources) et soutenabilité du développement.

Dans cette perspective, de nombreuses associations et sites Internet proposent aux citoyens de calculer leur propre empreinte, à l'instar du site Internet de la Cité de la science.

Il apparait, ainsi, que si l'empreinte écologique idéale avoisine les 18 000 m² par habitant et par an, la moyenne mondiale atteint 22 000 m², l'Europe 49 000 m² et la France plus de 56 000 m².

L'empreinte écologique mondiale a donc dépassé la capacité biologique de la Terre à produire nos ressources et absorber nos déchets depuis le milieu des années 1970, ce qui signifie que l'on surconsomme déjà les réserves... dans un contexte où le réchauffement climatique pourrait entraîner une montée des océans et une diminution de la surface bioproductive disponible.

L'idée centrale est que dans un monde fini où la population croît, plus cette "empreinte" est large, plus on s'éloigne de l'idéal de durabilité du développement. Autrement dit, plus l'entité est "lourde", plus son empreinte sera profonde et moins réversible sur la planète, surtout si la surface dont elle dispose est petite.

Quels enseignements ?

La boite à outil de l'empreinte écologique dérive des approches "Étude d'impact" et "Mesures conservatoires et compensatoires" qu'elle contribue à grandement rénover, avec d'autres outils tels que le Bilan carbone ou encore le Profil environnemental.

Une empreinte écologique faible peut-être choisie ou subie, selon la productivité de l'environnement dans lequel on vit, et selon le nombre de personnes qui ont besoin d'y prélever les ressources nécessaires à leur vie. Les hommes ne sont pas égaux face à la géographie des conséquences des dérèglements climatiques et écologiques. La moitié de la population mondiale vit dans des zones côtières qui seraient submergées si le niveau des mers s'élevait d'un mètre, évaluation possible pour le siècle à venir si les tendances actuelles persistent.

Ainsi, l'empreinte écologique contribue à **la mesure de l'inégalité des conséquences du développement économique sur les différents territoires et populations.** Son calcul pour différentes situations permet en effet de :

- comparer la situation de différents territoires et leur évolution ;
- montrer la dépendance d'un territoire par rapport à d'autres souvent plus pauvres, pour rétablir des rapports plus justes et équitables ;
- montrer qu'avec nos modes de développement et déplacements gaspilleurs en ressources, ceux qui bénéficient d'un niveau de vie jugé simplement correct prélèvent déjà plus que leur part "légitime" et soutenable, même s'ils paient ce "privilège" à un prix jugé "normal" déterminé par le marché : **les écotaxes pourraient elles s'appuyer sur l'empreinte écologique ?**

Des pays comme la Hongrie, la Finlande, l'Australie, une région comme le Pays de Galle, se sont dotés de l'empreinte écologique comme indicateur principal de la durabilité de leurs pratiques[1]. La question peut se poser de savoir si, pour ces pays, l'utilisation de l'empreinte comme indicateur leur a permis de réaliser des gains de "productivité" par rapport à leur consommation de ressources. **En d'autres mots, se sont ils approchés de la croissance durable ?**

En France, une proposition de loi[1] visant à réduire l'empreinte écologique de la France a été déposée à l'Assemblée nationale il y a un an. La discussion parlementaire a conduit au rejet de cette proposition dans l'attente notamment de l'avis du Conseil écononomique et social. Cet avis,[2] qui concernait *"les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique"*, a confirmé l'intérêt pédagogique de l'empreinte écologique.

Toutefois, le Conseil rappelle que **cet indicateur "pose d'abord un problème de principe : ce modèle protégé est la propriété de sociétés qui commercialisent les calculs, notamment ceux destinés aux entreprises ou aux collectivités territoriales".** Ainsi, si la France adopte l'empreinte écologique comme indicateur de référence de son développement durable, il lui faudra en acquérir les droits d'utilisation auprès de ces structures.

"Les modalités de calcul de cet indicateur ne seraient pour l'heure pas totalement transparentes."

Par ailleurs, le Conseil souligne que les modalités de calcul de cet indicateur ne seraient pour l'heure pas totalement transparentes. En particulier, la méthodologie de cet indicateur doit progresser, et le *Global Footing Network*[3] a exposé les six erreurs potentielles dont peut être affecté son calcul en raison notamment de la masse des données à mobiliser et de la complexité du sujet.

Enfin, le Conseil insiste sur le fait que cet indicateur ne restitue pas toutes les dimensions du développement durable et est essentiellement fondé sur l'analyse carbone.

Pour que cet indicateur puisse prendre une véritable dimension publique, le Conseil recommande ***"qu'il soit explicitement précisé que l'empreinte écologique, en ne mesurant qu'une partie de la charge imposée aux ressources renouvelables, ne prend pas en compte (en dépit de son nom) tous les impacts environnementaux, et d'accompagner la publication de sa valeur de celle du solde écologique. Cela suppose enfin de lever des réserves méthodologiques concernant les méthodes de calcul (coefficients de conversion, pondérations) et la sensibilité des résultats aux hypothèses qui peuvent rendre incertaines l'interprétation des évolutions."***

1. N°1369 ; déposée le 6 janvier 2009 et rejetée en première lecture à l'Assemblée nationale le 20 janvier.
2. Adopté en séance plénière le 27 mai 2009
3. Réseau chargé de promouvoir l'empreinte écologique

Conclusion

L'empreinte écologique est un indicateur intéressant qui permet d'appréhender la soutenabilité des activités humaines. **Cet indicateur peut nous permettre de montrer que plus de croissance ne signifie pas nécessairement plus de pollution, et donc de réconcilier croissance économique et protection de l'environnement.** Toutefois, il doit encore être amélioré d'un point de vue méthodologique comme l'indique le Conseil économique et social dans son avis : à cet égard, une collaboration avec le *Global Footing Network* et les instituts de statistiques publiques pourraient permettre d'avancer dans cette voie. En gardant l'humain au cœur du débat, cet indicateur, une fois amélioré, pourra contribuer à éclairer les choix à venir pour inventer une croissance harmonieuse et durable.

Plus largement, en évitant de sombrer dans un manichéisme idéologique, l'idée d'empreinte écologique pourra contribuer à élaborer, en France et ailleurs, une politique du développement durable juste, équilibrée, fondée sur le progrès, l'innovation, l'éducation et le libre choix. L'écologie ne doit pas être une arme politique, elle doit rester un enjeu démocratique ; elle ne peut devenir une idéologie, elle doit dépasser tous les clivages.

"L'écologie ne doit pas être une arme politique."

ANNEXE

EMPREINTE ECOLOGIQUE PAR PAYS ET CONTINENTS

Continent (2006)

Amérique du Nord	9,4 hectares
Union Européenne	4,8 hectares
Europe (hors UE)	3,8 hectares
Moyenne pour un terrien	2,23 hectares
Moyen Orient et Asie centrale	2,2 hectares
Amérique Latine et Caraïbe	2,0 hectares
Empreinte écologique disponible	1,8 hectares
Asie et Océanie	1,3 hectares
Afrique	1,1 hectares

Pays (2008)

Émirats arabes unis	9,6 hectares
USA	9,5 hectares
Belgique/Luxembourg ou France	5,2 hectares
Pays-Bas	4,1 hectares
Hongrie	3,8 hectares
Turquie	2,8 hectares
Brésil	2,4 hectares
Algérie	1,8 hectares
Chine	2 hectares
Kenya	1,1 hectares
Inde	0,9 hectare

d'après Living Planet Report 2009 - chiffres en hectares globaux par personne pour 2008

ATELIER EXCELLENCE
Animé par Valérie Rosso-Debord,
Députée de Meurthe-et-Moselle

A quoi sert l'école ? Eléments pour une conception régalienne de l'éducation nationale

Par Matthieu Grimpret
Essayiste et professeur dans l'enseignement secondaire
Dernier ouvrage paru :
Traité à l'usage de mes potes de droite qui ont du mal à kiffer la France de Diam's (Anne Carrière, 2008)

Si l'on en croit les anciens, la philosophie commence avec la question suivante : "Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien ?" De même, s'agissant de l'éducation nationale, toute réflexion digne de ce nom devrait commencer par la question suivante : "Pourquoi y a-t-il une école plutôt que rien ?" Et ici, le pourquoi doit être compris dans le double sens de causalité et de finalité : pour quelles raisons ? Dans quels objectifs ?

"L'école n'est pas un dû. C'est une chance."

En effet, l'école n'est pas une évidence. Après tout, on pourrait observer en France un phénomène comparable à ce qui se passe aux Etats-Unis avec le "homeschooling".[1] S'il n'en est rien, c'est notamment parce que, nous autres Français, avons toujours, en vertu de notre tradition, accordé une dimension politique à l'éducation. Dans une certaine mesure, il revient donc à la puissance publique d'organiser la formation des citoyens – dans une certaine mesure… L'école n'est pas un dû. C'est une chance. Une chance pour l'écolier ; une chance pour son pays. Une chance, pour les deux, de grandir. Et parfois même de grandir ensemble, dans un même élan.

Mais **avant de poursuivre plus avant, rien n'est plus nécessaire que de préciser les termes. En effet, *école, formation, et éducation nationale* ne sont pas synonymes, loin s'en faut.** Et les difficultés du système éducatif français proviennent en grande partie de la confusion entre ces trois réalités pourtant bien différentes.

Noblesse et/ou efficacité de l'existence ?

L'école doit être envisagée d'un point de vue anthropologique. En effet, elle répond à cinq besoins proprement humains, au sens où ils font de l'homme un être qui ne se contente pas, tel la mouche ou l'éléphant, d'exister mais qui, comme l'explique le philosophe Jacques Maritain, *sur-existe*.

L'homme ne peut vivre sans **savoir, savoir-être, savoir-faire, faire savoir** et, dans une mesure plus marginale, **faire faire.** L'école recouvre tout cela : au plan du savoir-être, on peut par exemple se mettre à l'école du Bouddha ; au plan du savoir-faire, on peut, en sculpture, appartenir à l'école du Bernin ; au plan du savoir, on peut avoir été à l'école de Bergson, etc…

L'école vise donc deux fins : la noblesse et l'efficacité de l'existence – ou, pour l'exprimer autrement, l'école concourt à faire en sorte qu'à son heure dernière un homme puisse se dire : "Ma personnalité s'est continuellement enrichie et déployée ; je n'ai pas été inutile sur cette terre."

1. 2 millions d'enfants américains selon les statistiques du professeur Brian D. Ray.

La formation désigne un processus : habiliter un enfant ou un adolescent à l'exercice de telle ou telle compétence. La formation concerne l'efficacité et donc, au premier chef, le savoir-faire. Certes, il n'existe pas de savoir-faire sans savoir tout court – la frontière entre les deux est en réalité assez poreuse. En effet, comment transformer du lait en fromage (savoir-faire) sans connaître les caractéristiques chimiques du lait (savoir) ? Ce savoir peut avoir été acquis de manière abstraite (un cours de chimie dans une école d'agriculture) ou de manière expérimentale (un patron qui explique à son apprenti pourquoi le lait caille dans telles ou telles circonstances).
La bonne articulation entre les deux, savoir et savoir-faire, est cruciale. D'elle dépend notamment, dans le système français, la réputation des filières technologiques et professionnelles, trop souvent considérées comme des formations uniquement expérimentales et manuelles, et donc de seconde zone – on connaît la fascination des Français pour l'abstraction, héritage d'une histoire intellectuelle et artistique particulièrement riche.
Avec la formation, on ne quitte pas tout à fait le domaine anthropologique même si l'on se trouve à cheval sur deux échelles : l'homme, qui apprend en vue d'être efficace, et la cité (c'est-à-dire les autres hommes, liés au premier par des relations diverses : congénères, concitoyens, compatriotes, partenaires économiques…) qui bénéficie des fruits de son efficacité.

L'éducation nationale, enfin, relève exclusivement du champ politique. Elle désigne l'ensemble des institutions publiques – c'est-à-dire des moyens, des outils, des instruments – affectés à la réalisation d'une fin précise : la transmission, le perfectionnement et l'élargissement du savoir et des savoir-faire.
Quant au savoir-être, l'éducation nationale ne peut et ne doit s'en occuper, comme nous le verrons, que dans une mesure marginale. En effet, l'objet propre de l'éducation nationale n'est pas la noblesse de l'existence, mais l'efficacité de l'existence. A cet égard, elle est plus particulièrement vouée à la formation.

D'emblée, toute une batterie de questions se pose :
- l'éducation nationale parvient-elle à atteindre son but, à savoir la transmission, le perfectionnement et l'élargissement[2] du savoir et des savoir-faire ?
- peut-on savoir et savoir-faire sans savoir-être ? Sinon, quelle marge de manœuvre l'éducation nationale peut-elle s'accorder pour remédier, avec ses instruments propres et sans sortir de son rôle, aux défaillances du savoir-être ?
- quelle orientation politique les réponses à ces questions dessinent-elles ?

2. Nous ne traiterons pas, dans le cadre de cet article, du perfectionnement et de l'élargissement du savoir et des savoir-faire : ces problématiques concernent principalement la recherche fondamentale et le lien entre centres de recherche et entreprises, qui doivent faire l'objet d'une étude à part entière, notamment à l'heure où l'on s'efforce, avec peine, de réformer tous ces domaines.

Humilité des élèves, humilité de l'Etat

La clé, pour commencer à explorer toutes ces problématiques, tient, nous semble-t-il, en un mot : *humilité*. C'est un mot qu'on pourra qualifier de désuet, voire de ringard – mais que nous croyons promis, au moment où éclatent mille bulles bling-bling remplies de vide et de bluff, à un bel avenir. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Jean de la Fontaine consacre à pareille vertu une de ses fables les plus percutantes, qui tient en moins de quinze vers : *La grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf…*
Cela dit, l'humilité dont il s'agit pour nous n'est pas à entendre au sens religieux, spirituel ou moral.[3] Elle désigne simplement l'attitude fondamentale des Etats et des citoyens réalistes – ceux qui ne prétendent pas, justement, se faire aussi gros que le bœuf.
L'humilité doit concerner les deux paires d'acteurs principaux de l'éducation nationale : l'élève et ses parents d'une part, le professeur et l'Etat d'autre part – l'humilité des uns ne tenant que par l'humilité des autres, d'où la nécessité d'en faire le substrat mental commun.

Considérons tout d'abord l'élève et ses parents. Des textes innombrables appellent depuis deux générations à "faire de l'élève le créateur de son propre savoir".[4] Certes, la créativité des enfants et des adolescents doit être encouragée, et même cultivée comme une ressource précieuse. Mais elle doit aussi être disciplinée, encadrée, canalisée, afin de porter du fruit. De même, les parents d'élève, quoiqu'ils puissent et doivent exiger de l'éducation nationale – laquelle leur "appartient" en quelque manière – qu'elle atteigne ses objectifs, ne sauraient juger son action particulière selon les critères en vigueur, par exemple, dans une entreprise. Les établissements scolaires de l'éducation nationale ne sont pas de simples fournisseurs d'accès au savoir et aux savoir-faire auxquels on s'abonnerait comme à un opérateur téléphonique ou un club de judo.

Cela dit, à cette humilité-là, sur laquelle il y aurait encore beaucoup à dire, doit correspondre celle de l'autre partenaire, à savoir l'Etat et ses professeurs. Et c'est principalement là que le bât blesse. Car l'Etat doit consentir à évacuer des territoires qu'il occupe indûment et à abandonner un certain nombre de chimères.

"L'Etat doit consentir à évacuer des territoires qu'il occupe indûment."

3. Même si l'on sait que les électeurs sont fort sensibles à l'aspect moral des pratiques et des discours politiques, et qu'ils sont devenus très attentifs, ces derniers temps, à des vertus "anciennes", pour ainsi dire, comme la sobriété (les parachutes dorés,…).

4. On trouve cela notamment chez le sociologue Philippe Meirieu, dont toutes les idées ne sont cependant pas à balayer d'un revers de main (cf notamment Les fondamentaux nécessaires à l'éducation du futur, dont certaines pistes paraissent très pertinentes)

Premièrement, **un ouvrage à remettre en permanence sur le métier : désidéologiser l'éducation nationale.**
Pour cela, une seule solution : s'en tenir à l'essentiel, qui n'est ni de droite, ni de gauche. On l'appelle le *socle commun de connaissances*, disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, fort opportunément remis à l'honneur par Xavier Darcos lorsqu'il était Ministre de l'Education nationale. Mais une ambiguïté subsiste. Si ce texte vise clairement à permettre à chaque élève "d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, ainsi que contribuer à réussir sa vie en société", il n'en affirme pas moins également la nécessité d'inculquer aux élèves des "valeurs", sans plus de précision.
Nous touchons là un point crucial. La deuxième piste de réforme consiste en effet à démonter le mythe des "valeurs". L'école dont l'éducation nationale a la charge n'est pas le lieu de la *noblesse* de l'existence, c'est-à-dire le lieu des valeurs (même si elle doit rester le lieu du respect de la loi), mais le lieu de *l'efficacité* de l'existence, c'est-à-dire le lieu du savoir et des savoir-faire.
Quant au savoir-être marginal – et néanmoins essentiel – que l'école républicaine doit enseigner, il relève, non des valeurs, mais des lois.[5] La loi est ce qui permet le maintien de l'ordre nécessaire à la vie en société. Elle est une donnée objective et assure, pour ainsi dire, le minimum vital. Tant que la République se risquera dans le domaine des "valeurs", notion floue et subjective s'il en est, elle se placera sous la menace permanente d'une instrumentalisation de son école à des fins idéologiques – quelle que soit, du reste, l'idéologie en question, le problème étant moins le contenu de l'idéologie que le fait d'inverser la hiérarchie des fins assignées à l'éducation nationale, c'est-à-dire l'efficacité de l'existence avant la noblesse de l'existence.
Soyons clairs : la nation se paie de mots lorsqu'elle déclare, dans le préambule de la loi pré-citée, fixer "comme mission première *(sic)* à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République." Il serait préférable d'affirmer sans ambages, sans scrupule républicain de bas étage, que la mission première de l'école est de permettre aux enfants de trouver, une fois adultes, les moyens de subvenir à leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se vêtir, s'abriter, se divertir, se défendre, se créer un réseau de relations, s'estimer soi-même, etc…

Finalement, c'est à l'humilité devant le réel – singulièrement le réel de l'histoire qui avance – que l'Etat et les professeurs doivent consentir. La *Jules Ferry attitude*, pour séduisante qu'elle soit, en particulier dans l'électorat de droite, repose sur l'illusion de l'école-sanctuaire. Mais l'éducation nationale n'est pas une idole. Bourdieu avait raison – pour une fois – de dénoncer le "fétichisme de l'école".
Contrairement à ce qu'écrit Bertrand Vergely dans *Pour une école du savoir*,[6] l'école ne doit

5. Etant mis à part le cas particulier des établissements confessionnels, où les parents attendent – mais sciemment et dans une logique qui échappe en partie au champ propre du politique – l'enseignement d'un certain savoir-être.

pas être un objet de foi immuable, sauf à verser dans le pire patrimonialisme, celui qui consiste à mépriser ou ignorer les contingences terrestres au profit de rêves grandioses et universels, forgés au creuset du "bon vieux temps". L'éducation nationale n'est pas faite pour hâter la venue d'une "nouvelle civilisation", surtout si cette dernière ne consiste qu'à restaurer la dictature des ardoises et des blouses bleues.

Au total, **l'humilité, dans l'éducation nationale, ne consiste pas à s'écraser, mais à se tenir à sa place.** Chacun à sa place, l'ordre étant la meilleure garantie d'efficacité. Des lapalissades aussi primaires que celle du Général de Gaulle en 1968 ("les étudiants [doivent] étudier, les enseignants [doivent] enseigner, les travailleurs [doivent] travailler") recèlent en vérité une grande sagesse.

De l'école-patrimoine à l'école-puissance

L'ordre et l'humilité ne favorisent-ils pas la sclérose ? Autrement dit, chacun étant à sa place et s'acquittant efficacement de sa tâche, comment permettre le mouvement, la croissance, la conquête ? Quelle place, en somme, au sein de l'éducation nationale, pour l'ambition ?

En premier lieu, corrigeons quelques idées reçues. Le moindre chef d'entreprise sait que l'humilité n'exclut pas l'ambition et qu'il n'est pas, au contraire, d'ambition féconde sans humilité, car le chemin de l'efficacité économique (ou artistique, du reste) est truffé d'embûches, de désillusions, de compromis, de revirements qui mettent l'orgueil à rude épreuve.
Pas plus que l'humilité n'exclut l'ambition, l'ordre n'exclut le mouvement – au niveau individuel ou au niveau social. Mais un mouvement ne s'actualise en transformation concrète que s'il est ordonné à un but précis. A défaut, l'énergie se perd.
C'est précisément ce qui manque à l'éducation nationale aujourd'hui : un ordre, c'est-à-dire un sens, une direction, une finalité. Trop souvent, elle se contente de dupliquer le savoir et les savoir-faire, dans une logique strictement patrimonialiste, au nom du pur " service des valeurs de l'esprit " (B. Vergely) Or, comme chacun sait, l'esprit souffle où il veut – et la politique s'accommode mal des aléas appliqués aux réalités absolues et transcendantales… Certes, il n'est pas question de mettre l'esprit au service de l'Etat. Mais l'Etat ne peut pas davantage se mettre au service de l'esprit. Car l'Etat doit rendre des comptes, ce qui lui interdit, sauf mandat particulier, d'agir dans les domaines où l'on n'attend aucun fruit

6. Bertrand Vergely, Pour une école du savoir, Milan, 2001. Ce livre contient cependant des passages très pertinents, et notamment un magnifique éloge de l'effort, qui est aussi une manifestation de l'humilité dont il est question ici. On notera aussi la justesse de son analyse de l'acte de penser, lequel rend nécessaire une structuration du cerveau. Mais cette structuration doit avoir pour but, nous semble-t-il, non seulement de se canaliser et de se discipliner (finalité par défaut), mais surtout d'être dans les dispositions permettant de créer de manière efficace et, osons le mot, monnayable sur le marché de l'emploi (finalité positive).

tangible des investissements consentis – les domaines de la pure gratuité. Quand il se fait auxiliaire de cette pure gratuité, l'Etat sort de son rôle et succombe à ses démons interventionnistes.

En conformant l'éducation nationale aux besoins réels de la population, non seulement l'Etat lui-même est efficace, mais il agit comme multiplicateur d'efficacité pour les individus. De l'école-patrimoine, on passe ainsi à l'école-puissance.

C'est ce qu'on pourrait appeler une conception régalienne de l'éducation nationale : un instrument utilisé par l'Etat pour assurer l'ordre – non seulement l'ordre au sens de la sécurité, mais l'ordre au sens de l'orientation en vue d'un but, et un but qui, en l'espèce, relève des besoins de l'individu. En effet, l'histoire montre que la puissance de la France n'a jamais été plus grande que lorsque sont étroitement conjuguées l'efficacité de l'Etat et l'ambition de l'individu.

"L'histoire montre que la puissance de la France n'a jamais été plus grande que lorsque sont étroitement conjuguées l'efficacité de l'Etat et l'ambition de l'individu."

Prolongements pour l'action et le débat public

Dans les médias, un homme politique désireux de présenter ses idées en matière de réforme de l'éducation nationale doit commencer par répondre de manière simple et synthétique à la question suivante : pourquoi les précédentes réformes ont-elles échoué ?

Trois rapports sont actuellement dans le collimateur de l'actualité : celui du recteur de Gaudemar (commandé par Xavier Darcos et remis en juillet 2008), celui de Richard Descoings (commandé par l'Elysée et remis en juin 2009) et celui de Benoist Apparu (issu de la mission parlementaire sur la réforme du lycée et remis en mai 2009), ces deux derniers ayant précisément pour but de reprendre le flambeau de la réforme après la controverse suscitée par le premier, et son "enterrement" politique.

Ces rapports sont, chacun dans son style, incontournables. Ils soulignent notamment que les problèmes actuels de l'éducation nationale, en dehors de la question politique et philosophique de sa finalité, relèvent des trois domaines suivants : le contenu des programmes ; l'organisation de la scolarité (voies et filières) ; l'orientation des élèves (et notamment le lien avec l'enseignement supérieur, et a fortiori le marché du travail). Sur tous ces points, les rapports sus-cités apportent des idées fort intéressantes. Nous les présentons ci-dessous, assorties de remarques complémentaires d'ordre prospectif.

1. ENSEIGNER...QUOI ?
Le contenu des programmes

a) La question du tronc commun

Dans son rapport, Richard Descoings note que les contours du tronc commun, c'est-à-dire le minimum des connaissances que doit posséder un élève à la fin de sa scolarité obligatoire, ont suscité et suscitent toujours d'intenses débats. Il y a fort à parier qu'ils en susciteront encore longtemps – et, d'un certain point de vue, tant mieux : c'est le signe que les acteurs de l'éducation ne conçoivent pas les savoir et savoir-faire à transmettre comme un "bloc de granit" immuable.

Mais le plus intéressant est la réflexion qu'ajoute Richard Descoings : "La question est de savoir si notre pays croit encore utile de former de futurs cadres industriels intermédiaires (ou bien seulement des ingénieurs) et, donc, si notre société conçoit son avenir exclusivement à travers des activités tertiaires ou si le secteur industriel aura encore une place majeure dans notre économie." (p.50 du rapport). En d'autres termes, le débat sur le tronc commun ne doit pas être conduit *in abstracto*, d'un point de vue universel, mais doit au contraire tenir compte des exigences du moment et procéder d'une ligne politique démocratiquement établie.

b) Apprendre " des choses utiles "

Précisément, les exigences du moment, notamment les exigences économiques, invitent à investir dans des secteurs jusque là jugés marginaux ou insuffisamment considérés :

- l'instruction numérique, chantier prioritaire afin d'éviter que la fracture entre la maison et l'école en matière de sophistication technologique ne devienne irrémédiable et ne pèse davantage sur l'autorité pédagogique des enseignants ;
- l'ouverture au monde du travail, deuxième projet urgentissime afin de dé-sanctuariser l'école vis-à-vis de l'entreprise, qui pourrait se traduire par la mise en place d'une formation à la création d'entreprise, et qui doit s'accompagner en amont d'un rapprochement entre le monde enseignant et le monde des entrepreneurs ;
- la valorisation de l'oral, dans une société où savoir "gérer" sa parole et son image est devenu indispensable ;
- l'internationalisation, avec l'obligation d'un séjour linguistique à l'étranger, qui ferait l'objet d'une évaluation comptant pour le baccalauréat ;
- la pédagogie de projets, bien en phase avec le fonctionnement renouvelé des entreprises et des administrations ;
- dans la même veine, un resserrement des épreuves du bac et l'instauration d'un "chef d'œuvre" à élaborer en classes de première et terminale, à la manière du chef d'œuvre des compagnons du Tour de France, qui rendrait compte de la créativité, de l'autonomie, du sens des responsabilités de chaque élève.

2. ENSEIGNER...COMMENT ? L'organisation de la scolarité

a) A propos de quelques mesures emblématiques

- La semestrialisation : proposée par le recteur de Gaudemar, elle fait un peu figure de solution-miracle, alors que le rapport entre l'échec à l'université et l'organisation de l'année au lycée est loin d'être patent.

- Le système des UV (unités de valeur), au lycée, paraît plus pertinent. Quel que soit le découpage de l'année, une telle structuration de l'apprentissage des savoirs et des savoir-faire, en place depuis des décennies à l'université, pourrait être adaptée au lycée. Ainsi, un élève de Terminale redoublerait en ne repassant que les épreuves des matières où il n'a pas obtenu la moyenne au baccalauréat – avec obligation concomitante de consacrer ses heures libres à un travail d'intérêt général.
- Les rapports Apparu et Descoings révèlent la crainte de spécialiser les élèves trop tôt. C'est notamment pourquoi le premier suggère de ne plus distinguer "seconde générale" et "seconde technologique". Une telle proposition procède d'une réflexion qui s'appuie sur la question suivante : que doit-on apprendre à tel niveau du système scolaire (sixième, troisième, seconde, etc...) ? Or, il paraît plus opportun, d'un point de vue anthropologique et pédagogique, de s'appuyer sur la question suivante : que doit-on apprendre à tel âge (12 ans, 15 ans, 17 ans, etc...) ? Si l'on part de cette question – laquelle met la personne, dans toute sa singularité et sa richesse, au cœur du débat – on convient sans peine que l'orientation dans l'une des trois grandes filières (générale, technologique, professionnelle) peut sans problème intervenir dès l'âge de 14-15 ans (stade IV de la puberté selon la classification de Tanner), c'est-à-dire en quatrième-troisième, pour autant que l'orientation ait fait l'objet d'un véritable questionnement dès la quatrième (stades II et III).

b) Faire de l'école le lieu du travail – mais pas n'importe quel travail...

Il est aujourd'hui très à la mode de prétendre que l'école doit re-devenir un "lieu de vie" – en d'autres termes : qu'on ne s'y consacre pas qu'au travail scolaire. En mettant un peu de "vie" là où il n'y aurait que du "travail", on se procure à bon compte la sensation de réformer l'école ; on se dispense surtout d'une vraie réflexion sur le travail à l'école, et sur le travail dans la vie d'un enfant ou d'un adolescent en général. L'ouverture des lycées le week-end, par exemple, pour autant qu'elle puisse être organisée de manière à assurer la sécurité des biens et des personnes, n'est pas une mauvaise idée. Mais elle ne saurait constituer une solution-miracle supplémentaire. Le véritable enjeu est de réformer la façon dont les élèves travaillent, afin que leur travail soit efficace dans la perspective de la seule mission qui incombe à l'école de la République : la transmission des savoirs et des savoir-faire en vue de l'efficacité de l'existence.

- Plutôt que de transformer l'école en lieu "fourre-tout", là où tout se passe (le sport, les activités artistiques, l'accompagnement psychologique, etc...), il pourrait être opportun d'en faire le seul lieu du travail, ce qui mettrait fin au "travail à la maison" et permettraient aux élèves d'avoir une vie en dehors de l'école (ce qui implique d'imaginer des politiques extra-scolaires du sport et de la culture dignes de ce nom). La véritable inégalité du système scolaire français réside moins, comme on le dit parfois, dans la suprématie de la filière S ou dans la mauvaise image de la filière professionnelle que dans la possibilité, ou non, de travailler de manière efficace à la maison. Pour que les élèves travaillent de manière efficace, le mieux est encore qu'il le fasse dans un endroit prévu pour cela, à savoir l'école. Comment faire ?

"Plutôt que de transformer l'école en lieu "fourre-tout", il pourrait être opportun d'en faire le seul lieu du travail."

- Profiter, par exemple, du consensus sur la nécessité de mettre en place des heures de soutien hebdomadaires pour instaurer un nouveau rythme scolaire en primaire, au collège et au lycée : obligation de présence dans l'établissement dès 8 h (ou 8 h 30), avec deux heures de travail personnel encadré en début de journée, deux heures en fin de journée (avec fin obligatoire des cours avant 16 h) ;
- Distinguer les cours magistraux, qui peuvent regrouper plusieurs classes, et les cours pratiques, en petits groupes (lesquels peuvent être des groupes de niveaux, afin d'ajuster l'enseignement aux besoins de chaque élève), afin de donner plus de souplesse à l'ensemble et pratiquer des économies d'échelle ;
- Allonger l'année scolaire de manière à raccourcir les journées de travail.

- S'agissant des professeurs, il convient d'encourager au maximum, comme dans certains pays européens (l'Allemagne par exemple) la bivalence. Un moyen, pour ce faire, serait de mettre au même niveau salarial les mono-agrégés et les bi-certifiés.

3. ENSEIGNER...POURQUOI ?
L'orientation des élèves

La priorité, concernant l'orientation, est d'agir sur les mentalités pour :

- mettre fin à la mauvaise image de la filière professionnelle auprès des élèves et, surtout, de leurs parents. Il y a là tout une communication à imaginer : non seulement une communication ponctuelle (de la publicité sur le thème suivant, par exemple : un bachelier pro Plomberie trouve plus facilement du travail qu'un licencié en psychologie, en lettres ou même en droit...), mais une communication institutionnelle (on peut comprendre que des parents soient effrayés à l'idée d'envoyer leurs enfants dans des classes de découverte professionnelle et de remise à niveau, en fin de collège, qui s'appelle "DP 6", comme s'il s'agissait d'un produit dopant ou une section d'hôpital psychiatrique militaire...)
- faire comprendre que l'école n'est pas une fin en soi mais prépare à la vie professionnelle et qu'il importe donc de réfléchir en fonction de l'avenir, et non des seuls aspirations et résultats passés ou présents. Cela dit, afin de s'épargner le déterminisme et les "voies toutes tracées", il convient d'assortir le renforcement de la spécialisation (dès les stades II et III de la puberté) de mécanismes divers permettant de changer d'orientation de manière rationnelle et raisonnable (sas d'adaptation).

"Faire comprendre que l'école n'est pas une fin en soi mais prépare à la vie professionnelle."

Dans ce travail sur les mentalités, plusieurs outils paraissent expédients : des volants d'heures consacrés à la découverte des métiers, la programmation d'un stage par trimestre en troisième, l'ouverture du recrutement des Conseillers d'orientation-psychologues (COP), la multiplication et la mise en place systématique des réseaux d'anciens, etc...

En définitive, comme nous l'enseigne la sagesse populaire, il est bon, pour remettre une institution sur les rails, de revenir à la source – c'est-à-dire, en l'espèce, non au *contexte* initial, mais aux *questions* initiales. Que déclarait Gambetta, aux premières heures de la République, dix ans avant Jules Ferry, dans son discours visionnaire sur l'école républicaine à instituer ? "Il faut mettre partout, à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens soient tous aptes à tenir une épée, à manier un fusil, à faire de longues marches, à passer les nuits à la belle étoile, à supporter vaillamment toutes les épreuves de la patrie. Il faut pousser de front ces deux éducations, car, autrement, vous ferez une œuvre de lettrés, vous ne ferez pas une œuvre de patriotes."[7] Et nous – nous, c'est-à-dire non le gouvernement dans sa solitude, mais la nation tout entière, avec ses partenaires européens et mondiaux – quelle éducation entendons-nous privilégier ? Quelle œuvre voulons-nous faire ?

7. Discours de Bordeaux, Juin 1871

Quelle élite voulons-nous former ? Qui voulons-nous mettre à côté de l'instituteur – attendu que l'heure n'est plus aux soldats, que les enjeux sont moins militaires qu'économiques ?
La réponse à cette question pourrait prendre mille formes. Elle devra, quoi qu'il en soit, tenir compte des impératifs suivants : **mettre le savoir au service du savoir-faire ; garantir le respect de la loi plutôt que le culte des valeurs ; orienter l'éducation nationale de sorte qu'on passe d'ici dix ans de l'école-patrimoine à l'école-puissance.** Dans leur précieux *Rapport sur l'économie immatérielle,* Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet apportent sur ce point un éclairage décisif : "Aujourd'hui, la véritable richesse n'est pas concrète, elle est abstraite. Elle n'est pas matérielle, elle est immatérielle. C'est désormais la capacité à innover, à créer des concepts et à produire des idées qui est devenue l'avantage compétitif essentiel. La priorité, aujourd'hui, est de changer nos réflexes – s'ouvrir et non se replier, oser et non craindre –, changer d'échelle – c'est-à-dire penser d'emblée international et en particulier européen –, enfin changer de modèle pour faire de la formation, de notre potentiel de recherche, de nos valeurs de solidarité une chance et non pas un handicap."

ATELIER CROISSANCE
Animé par Olivier Carré,
Député du Loiret

Les leçons de la crise : propositions pour une meilleure régulation du système financier

Introduction

"Une fois guéri, on revient à son vice. Mais pour combien de temps ?"

L'anniversaire de la faillite de Lehman Brothers a été salué par le Président des Etats Unis par une incantation à davantage de modération, d'éthique et de conscience collective à Wall Street même. Aucun président de grande banque n'était présent. Plus d'un an après, les leçons tirées semblent bien maigres et l'opinion publique doute finalement que l'ensemble du système financier soit en mesure d'aller beaucoup plus loin. Tous ceux dont la maladie vient d'une addiction le savent : une fois guéri, on revient à son vice. Mais pour combien de temps ? C'est là que le bât blesse. La prise de conscience collective de la nécessité d'un système financier sain et efficace fait que les pouvoirs publics, à l'échelle planétaire, ne doivent absolument pas abandonner le chantier initié notamment par le premier sommet du G20 de Washington même si l'urgence n'est heureusement plus d'actualité. Bien au contraire, la santé des institutions financières revenant, cela n'en sera que plus facile.

A la différence des crises précédentes (notamment la crise bancaire asiatique des années 90), la crise financière s'est caractérisée non pas par des dérapages macro-économiques qui finissent par faire s'effondrer une monnaie ou des taux mais par une implosion du système. Pour prendre une analogie avec les systèmes informatiques, il s'agit d'une crise virale où les composants défectueux sont introduits par des chevaux de Troie - les SIV - et qui se propage à l'intérieur de l'ensemble du système en finissant par corrompre sa stabilité et son intégrité. Apparemment, les régulateurs, les services juridiques des institutions, les règles de déontologie de back et de front office n'ont pas suffi à se prémunir de cette invasion. Tout simplement parce que ces produits dénaturaient l'essence même de tout échange : le contrat.

Au-delà du rôle des banques et des établissements financiers, il convient de tirer les conséquences de l'échec des régulateurs à créer des infrastructures adaptées à "l'innovation financière", en encadrant efficacement les pratiques à haut risque pour protéger épargnants et investisseurs, tout en laissant l'innovation financière répondre aux besoins des clients.

Sans se laisser enfermer par la technique complexe des produits financiers, le remède consiste en premier lieu à faire respecter, au niveau national, quelques principes élémentaires du droit des contrats et de la consommation dont le non-respect figure parmi les causes de la crise. Ceci permet de dessiner les contours d'une régulation de proximité, qui tienne compte de la spécificité des "produits financiers" sans tomber dans un régime d'autorisation préalable de mise sur le marché qui n'apporterait qu'une sécurité factice (I).

En second lieu, le remède consiste à élargir le champ de la régulation financière afin de couvrir les nombreux "trous noirs" encore existants, cet objectif ne pouvant être atteint que dans le cadre d'une concertation et d'une régulation internationales, dont le G20 a esquissé les traits (II).

I - Une régulation de proximité pour protéger épargnants et investisseurs

Les produits financiers doivent respecter certains principes communs à tous les contrats. En même temps, ils comportent des spécificités qui nécessitent une régulation particulière qui doit protéger les investisseurs sans brider l'innovation financière.

"Les produits financiers doivent respecter certains principes communs à tous les contrats."

En France, la crise des *subprimes* a commencé en août 2007, lorsque certains établissements bancaires ont été obligés de suspendre les rachats de plusieurs OPCVM (SICAV et fonds) monétaires "dynamiques". Des investisseurs institutionnels, notamment des caisses de retraite, mais aussi individuels n'avaient pas perçu les risques sur ces "instruments" financiers. Ces *subprimes* sont nés de prêts aux ménages notamment immobiliers, que certains établissements de crédit américains en excès de liquidité avaient octroyés à des millions de particuliers parfois peu solvables. Ces mêmes établissements se sont "débarrassés" ensuite de ces risques en les démembrant et en les mettant sur le marché sous forme de titres à haut rendement. Malheureusement les établissements qui commercialisaient de tels produits n'ont pas correctement explicité les risques dans leurs notices d'information. **Dans la célèbre formule "*high risk, high yield*" (haut rendement, risque élevé), on ne veut souvent voir que le rendement élevé en espérant que le risque ne se matérialisera pas.**
A l'origine, ce sont bien le non-respect du principe de responsabilité, qui diminue artificiellement l'aversion au risque, couplé à un défaut d'information à l'égard des acheteurs de *subprime* (on pourrait presque parler de "dol") et une méconnaissance par ces derniers des sous-jacents réels – les bénéficiaires des prêts peu solvables - qui ont déclenché la crise et l'ont propagée.

Plus de transparence dans les informations financières diffusées par les émetteurs et plus de régulation pour éviter que les acteurs financiers n'agissent contre la stabilité du système financier : voilà deux axes majeurs d'amélioration du fonctionnement du système financier à la lumière des enseignements tirés de la crise actuelle.

En même temps, le produit financier n'est pas un produit de consommation mais un produit d'épargne. Ce truisme est trop souvent oublié alors qu'il implique une pérennité et une conscience de celui qui investit qui nécessite une régulation spécifique. Mais vouloir imposer des règles trop restrictives qui bloquent l'économie sans pour autant empêcher une nouvelle crise n'est pas une solution. Au-delà des déclarations de principe, il est important de voir les limitations techniques qui surgissent dès lors que l'on souhaite introduire plus de régulation.

Une autorisation préalable de mise sur le marché des produits financiers ?

Un premier mode de régulation spécifique existe déjà pour certains produits sensibles : l'autorisation préalable de mise sur le marché délivrée par un régulateur national. C'est le cas des médicaments notamment mais aussi, en théorie, des produits financiers soumis à l'AMF. Face à l'échec de la régulation sur le marché lui-même, certains économistes comme Thomas Piketty sont ainsi tentés de régler le problème en amont en créant une agence des produits financiers à l'image de "l'agence du médicament" (AFSSAPS), chargée de délivrer les autorisations de mise sur le marché des titres financiers complexes. Comme l'on sait, personne ne peut mettre un médicament sur le marché sans que son efficacité ait été (plus ou moins bien) contrôlée par toute une série d'études sanctionnées par une autorisation finale.

En théorie, cette proposition permettrait d'encadrer les marchés et d'éviter les échanges de produits peu fiables ou opaques. En réalité, l'idée même de régulation par définition efficace est impraticable systématiquement, puisqu'elle supposerait un régulateur omniscient, qui se chargerait de définir à la place du consommateur ses intérêts pour mieux les protéger. Comme l'échange se fait au moins à deux, et que l'investisseur dans une économie de marché est supposé responsable, s'il ne s'estime pas suffisamment informé, il n'achète pas. Ceci doit être tempéré par le caractère parfois complexe ou "à tiroirs" des produits financiers, qui exige une qualité particulière d'information et une grande sévérité du régulateur vis-à-vis de pratiques commerciales offensives qui ont pu tromper certains responsables financiers d'entreprises ou de collectivités locales.

L'univers financier est si complexe que les régulateurs ne peuvent de toute façon en avoir une vision complète et sont obligés de s'appuyer sur les établissements financiers qui le connaissent le mieux. Par exemple, l'opacité élevée des expositions mutuelles fait que les régulateurs ont peu d'informations sur la nature exacte et la qualité des contreparties dans les opérations réalisées sur les marchés. Il est impossible pour un organisme superviseur de comprendre et inverser la matrice des expositions mutuelles dans le système financier mondial. Ceci est d'autant plus vrai que certains établissements soit ne font pas l'objet de régulation, soit sont régulés par d'autres autorités.

La question se pose alors de savoir quel est le bon niveau auquel doit se placer le régulateur. Là encore, la France fait figure de bon exemple avec une connexion forte entre la Banque Centrale et l'autorité en charge de la surveillance des établissements financiers. Lier l'émetteur de monnaie aux banques et autres institutions financières permet de bien évaluer le degré d'exposition au risque, ainsi que les pratiques des opérateurs. Cette situation n'est pas la même partout dans le monde, et en particulier en Europe où pourtant la BCE coordonne l'ensemble des Banques Centrales Nationales.

"La nécessité d'une meilleure information sur les produits et services financiers est bien réelle."

Si l'idée de l'autorisation préalable de mise sur le marché des produits financiers ne parait pas être une solution adaptée pour concilier la protection de l'usager avec l'innovation de l'entrepreneur, la nécessité d'une meilleure information sur les produits et services financiers est bien réelle.

Renforcer la "standardisation" des produits financiers

La conception de produits adaptés aux besoins spécifiques des clients est une activité importante de la finance. Elle pose cependant des problèmes considérables pour les régulateurs qui ont du mal à évaluer les obligations correspondantes.

Revenons-en donc à un principe clé de l'économie de marché : le contrat. Les "produits" financiers sont en effet des contrats entre un établissement et son client (investisseur, épargnant, emprunteur…), qui devraient à ce titre respecter quelques principes communs à tous les contrats : connaissance de sa contrepartie, liberté de consentement, respect des règles "d'étiquetage" (qualité et exhaustivité de l'information-produit, traçabilité…), et sanction des manquements à ces règles. En même temps, il faut que celui qui a engagé la prise de risque en assume les conséquences.

Sans freiner l'innovation financière et la conception d'outils spécifiques adaptés aux besoins des clients, **un mode de régulation fondé sur les principes du contrat devrait donc s'appliquer de façon systématique et obligatoire à l'émission de nouveaux produits, notamment à l'activité de titrisation** et de démembrement :

(i) définition claire de la contrepartie ;

(ii) assurance de la traçabilité de ses éventuels changements,

(iii) description de l'activité sous-jacente avec prise en compte de son risque.

Plutôt qu'une régulation a priori à l'instar de l'agence du médicament, une régulation nationale de type "direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes" serait mieux adaptée.

Concrètement, certains produits dérivés relatifs à des chocs macroéconomiques (taux d'intérêt, taux de change, actions, indices, matières premières, etc.), ou liés à la défaillance des entreprises, peuvent faire l'objet de standardisation. La perte de flexibilité due à la standardisation est acceptable au vu du gain en termes de transparence. Par ailleurs, les produits plus fins pourraient toujours s'échanger au gré à gré. Un organisme mixte avec les représentants des superviseurs et des établissements financiers pourrait alors être en charge du traitement de la migration des contrats existants et de la définition de la liste des produits admissibles. La détention de ces produits standardisés par les établissements financiers devrait être encouragée (par exemple, par le niveau des exigences approprié en capital). Cependant, les commissions sont bien plus importantes sur des produits "non standards" qui sont en quelque sorte "différenciateurs" par rapport aux contrats normalisés. Dès lors, le recours plus systématique aux produits standardisés encouragé par les autorités publiques touche au "business model" en vigueur et provoquera la résistance d'une partie de la profession.

Par ailleurs, **afin de garantir une transparence de l'information sur les instruments financiers et pallier l'asymétrie d'information entre émetteur et épargnant, il conviendrait :**

- **d'améliorer la classification des produits financiers en modifiant leur typologie afin de prendre en compte l'ensemble des risques inhérents (notamment, risques de liquidité et de défaut) dans les critères d'investissement ;**
- **de faire systématiquement appliquer la " classification officielle " du régulateur financier dans les différents réseaux de commercialisation, avec sanctions fortes à la clef en cas de non respect des obligations d'information.**

Pour être réellement efficace, cette proposition doit s'appliquer au niveau européen à l'ensemble des produits financiers commercialisés dans l'UE, y compris des produits d'origine extracommunautaire.

Cependant, la vitesse avec laquelle sont créés de nouveaux produits, et leur complexité intrinsèque, rendent quasiment impossible une standardisation simultanée. **Le plus souvent, ce sont les banques elles-mêmes qui établissent les normes pour faciliter leur activité, et les régulateurs ne font que les approuver.** En pratique, les opérateurs ont toujours une longueur d'avance sur les régulateurs : mieux réguler un marché spécifique n'empêchera pas d'autres marchés de se développer hors du contrôle des régulateurs, comme c'est par exemple le cas du marché des CDS[1] actuellement. Dès lors, une collaboration plus étroite entre superviseurs et acteurs financiers est particulièrement importante pour réduire cet écart.

1. CDS : Credit Default Swap, un produit financier qui représente l'assurance contre le défaut de paiement des entreprises.

Il serait également envisageable de rendre automatique la normalisation/certification de certains produits dès lors que leur volume d'échange dépasse un certain seuil. La régulation se concentrerait alors non pas sur ce qui existe déjà, mais sur ce qui est en développement et devient trop important pour être ignoré.

"Soutenir "l'actionnariat de masse", indispensable au développement des marchés financiers, et plus généralement à la croissance économique."

Par ailleurs, **il faudrait favoriser la formation financière des actionnaires et de la population en général,** ce qui permettrait naturellement de soutenir "l'actionnariat de masse", indispensable au développement des marchés financiers, et plus généralement à la croissance économique. En effet, le niveau de connaissances économiques et financières globalement insuffisant de la population favorise une certaine méconnaissance des mécanismes qui régissent l'émission des produits financiers. Dès lors, **une popularisation des concepts financiers de base auprès du grand public, par exemple, à travers la diffusion des émissions spécifiques facilement accessibles dans les médias, pourrait y remédier.**

Mieux mesurer le risque

Une amélioration de la mesure du risque est un élément clé pour rendre la standardisation efficace car ce sont précisément les difficultés d'appréciation du couple "rentabilité/risque" qui sont à l'origine de la crise. En pratique, le calcul du risque est rendu difficile par le manque de recul dont on dispose sur les produits complexes. Le calcul des risques s'appuie souvent sur des historiques de trois ans, ce qui a un effet pro cyclique important : il suffit d'avoir une économie en bonne santé les 3 dernières années pour avoir l'impression que les risques sont théoriquement limités alors qu'il n'en est rien. Ce biais est renforcé par la difficulté à trouver une bonne définition du risque permettant notamment de prendre en compte les événements statistiquement rares comme des krachs. Beaucoup de modèles ne prennent pas en compte le caractère auto-récessif des comportements de marché. Ainsi, ils sont adaptés à des tendances continues mais ils ne peuvent pas anticiper, même en terme de probabilité, la rupture qui va se produire et donc permettre de mesurer le risque sous-jacent. Cette question de méthodologie nous rappelle que les marchés, la finance, sont avant tout une question humaine, faite essentiellement de psychologie, et que la mathématisation de la finance a largement montré ses limites dans cette crise.

Face à ces difficultés, **deux pistes peuvent être envisagées :**

- pratiquer des "stress tests", ou "worst case scenarios", qui représentent une simulation du pire des cas afin de détecter d'éventuelles faiblesses systémiques. Notons que des "*stress tests* " ont déja été pratiqués ponctuellement. La généralisation de cette pratique pourrait être utile pour prévenir en amont les difficultés et éviter la crise de confiance dans le système financier.

- admettre tout simplement que l'évaluation des risques peut être défaillante (à ce stade de développement des sciences économétriques et financières, on ne dispose pas suffisamment d'outils), et par conséquent, noter la qualité de l'évaluation : deux produits financiers ayant le même risque apparent seraient ainsi différenciés par la qualité de leur évaluation. Pour éviter qu'un produit mal noté soit perçu comme plus dangereux qu'il ne l'est vraiment, on pourrait, par exemple, noter non pas les produits spécifiques en particulier, mais certaines grandes classes de produits.

II- Etendre le périmètre de la réglementation financière internationale

Les établissements qui ne sont soumis à aucune réglementation prudentielle (*hedge funds*, rehausseurs de crédit) font l'objet de récurrentes critiques en raison de l'opacité de leurs activités et des dégâts potentiellement considérables qu'ils peuvent provoquer sur les marchés. Rappelons qu'un *hedge fund* désigne des fonds utilisant des techniques de couverture (*hedge*) des risques qui permettent aux acteurs économiques de s'assurer sur les marchés financiers contre les variations des variables macroéconomiques, telles que les taux d'intérêt, des prix de pétrole, etc.
La part des *hedge funds* dans l'allocation des actifs en Europe a doublé entre 2003 et 2007, passant de 3,6% à 7,2% [1]. A l'échelle mondiale, avec 2,3 trillions USD, ils représentaient en 2007 2% du total d'actifs sous gestion. En 2008, le montant de leurs actifs a toutefois baissé de 30% passant à 1,5 trillions USD[2].
Plus particulièrement, l'absence du prêteur de dernier ressort peut conduire à une faillite quasi-certaine si un établissement venait à éprouver des difficultés de refinancement.

L'objectif du régulateur devrait être d'éviter l'excès d'endettement et de réduire l'effet de levier de ce type d'établissements afin d'épargner tout le système financier du risque systémique. En France, les hedge funds ont été lancés en 2003 sous forme de fonds agréés à règles d'investissements allégées (ARIA). Ils sont surveillés par l'Autorité des Marchés Financiers et permettent une diffusion contrôlée de la gestion dite "alternative" (c'est-à-dire, déconnectée théoriquement de l'évolution des indices boursiers) auprès du grand public.

1. (source : Russel Investment Group)
2. (source : IFSL, International Financial Services London)

Le dispositif des fonds ARIA pourrait être amélioré par l'obligation de communiquer les positions agrégées sur les marchés illiquides et de publier régulièrement l'information relative au niveau des risques encourus. Le format exact le plus pertinent de ces règles de transparence professionnelles reste à définir.

D'autres pistes, comme par exemple, **la notation des fonds ou des gérants des fonds de ce genre, ou l'extension de supervision par la Banque de France** ou une autre autorité compétente, pourraient également être envisagées.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention du risque systémique, **il faudrait éviter que les établissements régulés (banques, compagnies d'assurance et fonds de pension) ne prennent des risques de contrepartie trop importants vis-à-vis des acteurs hors champ réglementaire.** Cette régulation indirecte des *hedge funds* et autres acteurs hors de la sphère traditionnellement régulée permettrait de protéger les établissements supervisés contre des pertes importantes sur ces marchés.

Les limites de la régulation et de la transparence financières

L'exigence de transparence et de normalisation se heurte en général à certaines réalités pratiques. L'obtention, la diffusion et le traitement de l'information nécessitent une organisation dont le coût peut être élevé. Une évaluation "coûts vs bénéfices" doit être réalisée préalablement à toute mise en place des réformes dans ce domaine. Rappelons le cas de la loi *Sarbanes-Oxley* votée en 2002 aux Etats-Unis à la suite d'une série de scandales financiers. Son coût jugé disproportionné pour les entreprises a conduit à la perte de compétitivité outre-atlantique par rapport aux autres places boursières.

Par ailleurs, de la même façon que les négociations commerciales ne sont pas rendues publiques, le monde financier a parfois besoin d'une certaine discrétion. Dans un monde idéal de transparence complète, seuls les régulateurs auraient accès à certaines informations confidentielles.

Plus de transparence nécessite aussi plus d'informations disponibles rendant ainsi le travail de synthèse très exigeant, ce qui conduit à un degré accru de spécialisation des acteurs financiers. La sectorisation du traitement de l'information peut aboutir à une fragmentation de vision des marchés financiers. C'est ce qui s'est notamment passé aux Etats-Unis où une spécialisation élevée des différents organismes régulateurs a contribué à réduire leur efficacité en termes d'anticipation du développement de la crise des *subprimes* et de la réactivité macroéconomique.

Par conséquent, en réalité, il n'est pas sûr que, dans l'état actuel des choses, une meilleure transparence soit en soi un moyen d'obtenir une meilleure connaissance. Dès lors, il pourrait être plus pertinent d'étendre le périmètre de régulation financière à des marchés opaques, qui sont aujourd'hui situés hors champ réglementaire, plutôt que de se focaliser exclusivement sur la transparence de tous les marchés.

Conclusion : apporter des réponses de long terme pour stabiliser le système financier

La crise financière a ouvert un certain nombre de questions sur la place du système financier dans le fonctionnement de l'économie. Ces questions ne sont pas nouvelles : dans "Le neuveu de Rameau", Diderot critique certaines dérives financières d'une étonnante actualité. La différence avec aujourd'hui, c'est qu'aucune régulation digne de ce nom n'existait au XVIIIe siècle. Il est donc clair que le rôle joué par les régulateurs est appelé à se transformer de façon considérable.

Abstenons-nous de remettre en cause les instruments financiers qui sont indispensables au dynamisme économique, notamment la titrisation et les produits dérivés. Malgré la complexification de la supervision du système financier qu'ils provoquent, ces techniques permettent une meilleure gestion du risque et une plus grande liquidité des actifs financiers. La titrisation permet aux émetteurs de se diversifier et favorise le financement de l'économie. Les produits dérivés offrent aux acteurs économiques la possibilité d'optimiser la gestion des risques. D'une façon générale, la finance joue un rôle fondamental dans le développement économique. Sans pousser jusqu'au paradoxe, c'est bien ce qu'a confirmé la crise de l'hiver dernier. Les pouvoirs publics ont le devoir d'apporter des réponses de long terme aux défis de stabilisation du système financier afin de soutenir le développement économique et les institutions financières ont celui de s'y soumettre.

"Abstenons-nous de remettre en cause les instruments financiers qui sont indispensables au dynamisme économique."

Deux axes d'effort sont finalement à privilégier : au plan national, appliquer les principes du contrat marchand aux produits financiers complexes avec une meilleure prise en compte des risques dans le cadre d'une régulation de proximité ; au plan international, une régulation indirecte étendue aux acteurs financiers actuellement non supervisés est indispensable pour limiter les points de fuite.

Rappel des propositions

- meilleure information sur les produits et services financiers
- renforcement de la standardisation des produits financiers
- mode de régulation fondé sur les principes du contrat
- amélioration de la classification des produits financiers à l'échelle de l'Union Européenne
- diffusion de la normalisation/certification
- meilleure formation financière des Français (émissions médiatiques spécifiques, ...)
- meilleure mesure du risque en pratiquant des "stress tests", simulation du pire des cas afin de détecter d'éventuelles faiblesses systémiques
- extension de la supervision par la Banque de France

ATELIER PERFORMANCE PUBLIQUE
Animé par Michel Piron,
Député du Maine-et-Loire

Déficits publics : il n'y a pas de fatalité !

En 2009, les débats traditionnels de fin d'année sur les finances publiques ont été marqués par la rigueur implacable des chiffres.

Vu sous cet angle, la France est clairement dans le rouge : le déficit de l'Etat avoisine les 140 milliards d'euros en 2009, à comparer aux 50 milliards d'euros de 2007 et 2008. Celui, consolidé, de l'ensemble de nos administrations publiques, incluant en particulier la sécurité sociale, atteint quant à lui 8,2 % du produit intérieur brut. Rappelons que nos engagements européens nous interdisent en principe de dépasser 3 %...

I. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Pour le savoir, il faut déjà regarder loin en arrière. **Nos problèmes de finances publiques ne datent pas de la crise financière.** Le budget de l'Etat est continuellement en déficit chaque année depuis 1981.

Sur le long terme, la France a en réalité fait jusqu'à présent le choix de la dette, c'est-à-dire le choix de s'adapter aux évolutions sociales et économiques en ajoutant des dépenses supplémentaires au lieu d'accepter de remettre en cause ses politiques publiques. Sans en avoir les moyens, le secteur public est devenu le garant de trop de risques, le financeur à fonds perdus de trop nombreux chantiers. Certains ont été jusqu'à parler de "drogue".

Notre pays vit depuis trois décennies sous le régime d'un déficit structurel, évalué à 3,5 % du produit intérieur brut en 2009, qui ne résulte pas d'une quelconque crise et persiste en période de croissance. Non seulement le déséquilibre des finances publiques se creuse dans les périodes les moins fastes, ce qui serait encore justifiable, voire économiquement défendable, mais nous ne parvenons pas à revenir à l'équilibre (et encore moins à un excédent) quand la conjoncture s'améliore.

En conséquence, la dette publique de la France gonfle chaque année, elle progresse vers les 1.400 milliards d'euros. Autrement dit, chaque Français, dès sa naissance, se trouve "endetté" de plus de 20 000 euros. C'est avant tout l'Etat qui supporte cette charge, à hauteur de 1.000 milliards d'euros, car il a repris à plusieurs reprises les engagements de la sécurité sociale.

"Chaque Français, dès sa naissance, se trouve "endetté" de plus de 20 000 euros."

La gestion des collectivités territoriales est plus encadrée, avec une obligation d'équilibre de leur budget de fonctionnement, si bien qu'elles sont dans l'ensemble moins endettées.

Toutefois, comme le montre encore l'actualité récente, certaines d'entre elles se sont trouvées engagées dans des stratégies financières à risque. Dans les cas les plus graves, c'est d'ailleurs à l'Etat que revient la responsabilité de redresser la situation. C'est même lui qui peut se trouver amené à répondre à des dettes contractées.

Cette dette, contractée pour une bonne partie hors de toute période de ralentissement économique et sans aucune contrepartie dans des investissements porteurs d'avenir pour nos concitoyens et leurs entreprises, est un constat d'échec, auquel nous devons maintenant faire face collectivement.

Malgré ses inconvénients, nous aurions sans doute pu vivre encore longtemps dans cette situation, laissant le cadavre du déficit budgétaire et de la dette dans le placard.

D'ailleurs, la situation n'était-elle pas en voie d'amélioration ? Avec la refonte de notre système budgétaire par la LOLF (Loi organique relative aux Lois de Finances) à partir de 2001, à travers les actions de modernisation conduites à partir de 2005, et enfin depuis 2007 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques lancée par le Président de la République Nicolas Sarkozy, l'Etat a renforcé ses moyens de piloter et d'optimiser ses dépenses.

Par ce biais, un redressement progressif était engagé, avec un retour à l'équilibre prévu pour un horizon de moyen terme, situé entre 2010 et 2015.

II. La crise a changé la donne

Nous sommes maintenant confrontés à la situation exceptionnelle d'une crise économique telle que le monde n'en a pas connu depuis 1929. Le salut, de l'aveu général, ne résidait que dans une réaction rapide des pouvoirs publics, afin d'éviter cette fois la mise en place d'un cercle vicieux déflationniste comme celui des années 1930. Nos concitoyens demandaient la protection de l'Etat. **Pour un temps, le choix de l'austérité ne semblait donc plus défendable, pas plus au plan technique que politique.**

L'impact à court terme sur les finances publiques est massif. La France, comme les autres Etats comparables, est amenée à investir des sommes et à prendre des engagements considérables pour éviter que son économie ne subisse trop de dommages difficilement réparables (faillites, licenciement, défaut des banques) et qu'elle reprenne au plus vite son cours normal. Cela suppose de dépenser plus, donc de creuser les déficits.

Le coût du plan de relance en 2009 est de 39 milliards d'euros, soit 6 de plus que prévu. A titre d'illustration, les dépenses d'investissement de l'Etat ont été relancées à hauteur de

2,8 milliards d'euros, des mesures de soutien à l'économie (aide au remplacement des voitures anciennes, fonds de garantie pour les PME) ont été mises en place à hauteur de 7,6 milliards d'euros, les remboursements anticipés d'impôts en faveur de la trésorerie des entreprises (crédits de taxe sur la valeur ajoutée et d'impôt sur les sociétés principalement) ont représenté sur l'année une surcharge de 15 milliards d'euros.

Par ailleurs, en dehors de toute action du gouvernement, la crise a déjà des effets automatiques sur les finances publiques. Côté ressources, l'assiette des impositions est fondée sur les bénéfices des entreprises, le montant des opérations commerciales, la valeur des actifs, dont le montant baisse irrémédiablement. A titre d'exemple, les recettes de l'impôt sur les sociétés sont au total divisées par deux en 2009, et passent de 50 à 20 milliards d'euros.

A cela s'ajoute la baisse de la taxe sur la valeur ajoutée pour le secteur de la restauration, qui représente une perte de recettes de 3 milliards d'euros en année pleine.

Quant au déficit de la sécurité sociale (régime général), de 24 milliards d'euros en 2009, il passera à 31 l'an prochain, avec une croissance de 4 % des dépenses. Les branches vieillesse et maladie risquent de devoir faire face pendant longtemps à l'alourdissement des charges résultant du vieillissement de la population, qu'il n'a pas été possible d'anticiper suffisamment. En période de crise économique, les ressources issues des cotisations sociales sur les salaires subissent par ailleurs les conséquences de la contraction de la masse salariale.

Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre choix que de dépenser plus et percevoir moins d'impôt pour alimenter le fonctionnement de notre économie et répondre aux difficultés sociales des Français. Mais **au-delà de cette respiration artificielle, indispensable, la France manque cruellement de marges de manœuvre financières pour orienter sa stratégie dans le contexte économique mondial et initier les investissements publics qui demain se révèleront payants.**

Quant au grand emprunt, annoncé par le Président de la République pour financer les priorités de long terme, on peut s'interroger à première vue sur le sens de ce projet. En effet, la France emprunte déjà des sommes considérables sur les marchés pour refinancer ou augmenter sa dette. Le besoin de financement de l'Etat en 2010 est ainsi de 212 milliards d'euros.

Bien sûr, il comporte un signal politique positif dans la mesure où il traduit l'idée très juste que l'endettement doit financer des investissements qui généreront la croissance, ce qui n'a pas été le cas dans notre passé récent.

"L'endettement doit financer des investissements qui généreront la croissance."

Mais il est nécessaire dans ce cas qu'il réponde à une logique de substitution, et que son montant corresponde à des économies réalisées par ailleurs, ou à un financement plus élevé des autres dépenses par la fiscalité, donc à une baisse du besoin de financement à due concurrence. Cela matérialiserait le fait qu'il y a une bonne et une mauvaise utilisation de la dette, et que le gouvernement privilégie la première.

III. Quelles sont les conséquences ?

A première vue, la dette publique est indolore, presque virtuelle. Dans notre système économique marqué par la mondialisation financière, avec des réservoirs d'épargne quasiment inépuisables, il semble qu'un opérateur peut toujours trouver des fonds pour se refinancer, a fortiori s'il s'agit d'un emprunteur notoirement de bonne réputation comme la France.

Toutefois, la réalité est bien différente. **D'abord, aucun gestionnaire ne saurait l'ignorer, le premier effet d'une dette est de provoquer des charges financières.** L'Etat consacre une large partie de ses ressources à payer les intérêts de ses emprunts, 54,6 milliards d'euros en 2008. C'est son deuxième poste de dépense après les rémunérations, et il représente plus que le total des recettes de l'impôt sur le revenu.

De ce fait, **les marges de manœuvre pour financer des investissements stratégiques ou répondre à des besoins sociaux sont fortement contraintes.** Au plan politique, c'est une part significative du budget dont l'utilisation échappe au choix du gouvernement et au vote du Parlement. Cette situation n'est pas acceptable.

Ajoutons que le niveau de ces intérêts par rapport au budget de notre secteur public et par rapport à notre richesse nationale, nous met en risque au regard de l'évolution des marchés financiers internationaux. Si les taux montent, les charges financières de l'Etat, lorsqu'il se refinance, augmenteront de manière strictement mécanique.

De ce point de vue, la situation, actuellement favorable, pourrait évoluer. Les taux sont historiquement bas du fait de la volonté des autorités monétaires (la Banque centrale européenne) d'alimenter les économies en liquidité dans le contexte de la crise. Il n'est pas exclu que la reprise donne lieu à une remontée progressive en la matière, avec une politique plus rigoureuse des émetteurs et une exigence accrue de rentabilité des investissements.

Le niveau d'endettement a également un impact si l'on regarde les éléments du bilan de l'Etat, au sens de la comptabilité d'une entreprise. La dette constitue un passif considérable, et les actifs à mettre en face (immeubles, équipements, incorporels) sont d'une valeur moindre. Le déséquilibre s'élevait dans les comptes de 2008 à 686 milliards d'euros.

Certes, la fonction de l'Etat est d'investir pour développer la richesse nationale, et cette dernière n'est pas mise en évidence dans cette approche comptable. Mais il n'est pas certain que toutes les innombrables dépenses de fonctionnement qui ont été financées par les déficits publics aient réellement une contrepartie à ce niveau.

C'est au vu du bilan dans toutes ses composantes et des perspectives d'avenir qu'un bailleur de fonds va prendre sa décision d'investissement. Dans le système financier actuel, les agences de notation attribuent sur cette base des scores aux emprunteurs.

A cet égard, la France a actuellement l'avantage apparent de bénéficier des meilleures notes, qui caractérisent les emprunteurs très fiables, ceux à qui l'on peut prêter sans risque et aux taux les plus bas. Cette situation a longtemps rendu d'autant plus indolore le fait de s'endetter davantage. Elle est également déterminante, car, si elle change, l'Etat subirait des charges financières bien plus importantes lorsqu'il devra refinancer sa dette.

Là aussi, nous sommes dans une situation de risque. L'endettement représente désormais un montant considérable en valeur absolue, et une part très importante de la richesse nationale, puisqu'il va atteindre près de 90 % du produit intérieur brut en 2010. Cette dette a une maturité moyenne de 7 ans environ. La proportion entre nos engagements et la capacité collective de notre économie à les honorer évolue donc, sans qu'il soit possible de savoir à quel moment elle aura un impact sur notre facilité à emprunter.

En définitive, **force est de constater que les perspectives sont marquées par une incapacité récurrente des pouvoirs publics français, au cours des 30 dernières années, à piloter dans la durée une stratégie d'assainissement.** De ce fait, nos concitoyens connaissent une incertitude croissante sur la manière dont la nation fera face à ses engagements financiers. Ce climat est dommageable. Il peut dissuader les entrepreneurs de prendre des risques, et peser sur la croissance en incitant les ménages à davantage épargner, par précaution.

Si l'on compare avec des exemples étrangers, la France a un déséquilibre structurel nettement plus élevé que la moyenne de la zone euro, qui est proche de - 1 %. La Commission européenne prévoit un déficit moyen de 5,3 % en 2009 et 6,5 % en 2010.

"La France a un déséquilibre structurel nettement plus élevé que la moyenne de la zone euro."

En particulier, la situation de l'Allemagne semble plus favorable, du fait de sa gestion plus rigoureuse dans le passé. Elle a connu en 2008 une situation d'équilibre budgétaire mais le déficit devrait passer à 3 % en 2009 et 5 % en 2010. Le nouveau gouvernement a pu

annoncer récemment qu'il mettrait en place dans le futur d'importantes baisses d'impôts (24 milliards d'euros) pour accompagner la reprise.

En revanche, dans le cadre de la crise, le Royaume-Uni a pris des mesures de relance onéreuses (baisse de la taxe sur la valeur ajoutée) alors que ses recettes fiscales sont fortement réduites. Le déséquilibre de ses finances publiques devrait atteindre 12 % cette année. Pour le corriger, les autorités politiques annoncent une politique de rigueur sur les dépenses. L'opposition demande en particulier une révision des traitements des fonctionnaires.

Enfin les Etats-Unis accusent en 2009 un déficit de plus de 10 % et une dette de plus de 90 % du produit intérieur brut. La gravité de cette situation est toutefois à nuancer du fait de la capacité de leur économie à atteindre des taux de croissance élevés.

IV. Comment s'en sortir ?

Nous sommes à un moment stratégique, parce que nous ne sortirons de la crise économique que si nous pensons dès maintenant à la suite. Sinon, il y aura toujours des problèmes non réglés qui se rappelleront à notre bon souvenir. La stratégie de l'autruche n'est pas payante.

En premier lieu, il faut maintenant modifier le pilotage de nos finances publiques. Depuis le début des années 2000, il est structuré autour d'une norme d'évolution des dépenses, qui régit l'élaboration du budget au sein des administrations. Plus récemment, les niches fiscales, qui réduisent les recettes, ont fait l'objet d'un suivi et d'une gouvernance spécifiques.

"Il faut maintenant modifier le pilotage de nos finances publiques."

Cette approche correspond, au plan budgétaire, à l'optimisation de l'organisation et des processus des administrations, dont la traduction majeure est la révision générale des politiques publiques qui doit ainsi permettre 7 milliards d'euros d'économie d'ici 2011. Elle est très pertinente pour des dépenses de fonctionnement, que la bonne gestion doit conduire à diminuer autant que possible, sans aller toutefois jusqu'à paupériser les services et dégrader les conditions de travail, ce qui serait contreproductif.

Dans ce domaine, beaucoup a été fait depuis 2005. La décision du Président de la République de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique d'Etat permet aussi, en raison de la situation démographique, de diminuer progressivement mais de manière significative les effectifs et les charges salariales. Cela représente 34.000 emplois en 2009.

Il existe encore de la part de nos concitoyens une demande politique d'aller plus loin, comme l'ont montré les états généraux de la dépense publique organisés par le Groupe UMP de l'Assemblée nationale. Certains gisements d'économie restent d'ailleurs à explorer en profondeur, en supprimant des institutions inutiles, en révisant des subventions injustifiées, des frais inutiles.

Un exemple : comme dans d'autres institutions, des représentants des administrations se rendent à des rencontres internationales, réunions ou colloques à l'étranger. Des manifestations sont organisées en France. Ces activités provoquent des dépenses et mobilisent les agents publics au détriment d'autres missions, alors qu'elles sont insuffisamment pilotées et évaluées. Il serait certainement utile de procéder à un audit et de mettre en place l'organisation et les instruments pertinents pour assurer l'efficience de ces actions.

Toutefois, il ne faut pas croire que ces économies, très symboliques, portent sur des montants de nature à rétablir l'équilibre budgétaire, encore moins à réduire la dette.

Par ailleurs, cette logique d'optimisation s'applique difficilement aux politiques d'intervention, et en particulier aux dépenses sociales, dont l'approche est plus complexe.

La première question, essentielle, porte sur le principe des missions et sur la structure qui les assure. Si la révision générale des politiques publiques doit atteindre des résultats financiers plus significatifs, il faudra qu'elle passe par cette démarche, qui faisait partie du projet initial.

C'est par exemple le cas du logement, domaine qui mobilise des administrations, des financements, des avantages fiscaux, alors que la question du principe et de l'étendue de l'intervention publique n'a pas été suffisamment posée. Sans parler de l'enchevêtrement des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales en la matière.

Parfois, il peut aussi sembler efficace de confier l'exécution de tout ou partie d'une politique, sous l'autorité d'une personne publique, à un acteur privé. *Pôle Emploi,* par exemple, délègue le suivi de certains demandeurs d'emploi à des entreprises spécialisées. Ce type de partenariat permet aux administrations de se concentrer là où leur présence est cruciale.

Enfin, **dans les cas où l'intervention publique est nécessaire, la solution doit résider non dans la réduction mais dans la maximisation de l'efficacité des dépenses par rapport à leur objectif, en supposant que ce dernier soit légitime.**

"L'évaluation doit désormais devenir un élément central de notre démarche budgétaire."

C'est tout le principe de l'évaluation, déjà prévue par la LOLF et qui doit désormais devenir un élément central de notre démarche budgétaire. Cela suppose de se doter de nouveaux moyens, en renforçant la structure spécialisée qui existe déjà à l'état embryonnaire à Bercy et en créant également au sein du Parlement des administrations suffisantes pour mener le controle des politiques publiques.

Certes, **le développement de l'évaluation ne va pas résoudre tous les problèmes mais il peut faire progresser notre vie politique vers de nouveaux équilibres, vers plus de transparence et de rationalité.** La décision sur la dépense publique doit perdre son caractère d'acte discrétionnaire, trop souvent marqué par le résultat de rapports de force ou la volonté de servir les desseins personnels de tel décideur. Elle doit être mise au service des Français.

Par ailleurs, au plan politique, il est essentiel de marquer une véritable rupture dans l'esprit de tous les Français en matérialisant le fait que la bonne santé des finances publiques est une exigence collective reconnue comme telle, et le retour à l'équilibre une priorité constante sur le moyen terme. Nous ne pouvons plus laisser l'inquiétude de nos concitoyens sans réponse.

Les mesures techniques, y compris les plus ambitieuses, ont atteint leurs limites : la création de l'Agence France Trésor en 2001 a permis d'optimiser la gestion de la dette, avec l'effet pervers de la rendre plus indolore ; la LOLF a entièrement rénové notre système budgétaire en garantissant la transparence et en assurant au Parlement une vision fidèle de la situation financière de l'Etat. Mais rien n'a stoppé le creusement des déficits.

Compte tenu de l'importance pour l'avenir de la santé de nos finances publiques, n'est-il pas opportun désormais d'inscrire solennellement dans notre Constitution un principe contraignant en la matière, comme cela s'est fait par exemple en Allemagne ?

Ce principe pourrait se traduire par une trajectoire de retour à l'équilibre d'ici la fin du prochain quinquennat, soit 2017, puis une interdiction des déficits sous réserve de mesures conjoncturelles de relance en cas de crise grave. Cette règle concernerait l'Etat et la sécurité sociale. Des règles spéciales seraient prévues pour les collectivités territoriales. En revanche, l'idée de prévoir que certaines dépenses, par exemple d'investissement, échappent à ce principe risque de déboucher sur une excessive complication et des risques de distorsion.

Le Parlement serait naturellement fondé à porter cette proposition, dans la mesure où le vote et le contrôle du budget et le consentement à l'impôt font partie de ses responsabilités les plus essentielles. Une telle règle fournirait un cadre pour une coproduction budgétaire plus efficace, en bloquant les effets de dérive.

Le constat :

- L'Etat a connu depuis 1981 des déficits répétés, et notre système de sécurité sociale est financièrement déséquilibré, d'où une dette publique accumulée de 1400 milliards d'euros.

- Dans le contexte de la crise économique, la France est dans une situation critique en matière de déficit comme de dette. Elle risque de se heurter à une impasse de financement.

Les propositions de Génération France.fr

- Fixer dans la Constitution le rétablissement obligatoire de l'équilibre budgétaire en 2017.

- Renforcer l'évaluation des politiques publiques, en particulier au sein du Parlement, tout en continuant la politique actuelle de recherche des économies et de réduction des dépenses.

- Évaluer toutes les politiques d'intervention, dans leur principe et leurs modalités, en ne s'interdisant pas de les déléguer à un opérateur privé ou de les abandonner le cas échéant.

- Lancer un débat public sur les valeurs qui fondent notre système de sécurité sociale, ses avantages et inconvénients, et les autres solutions possibles, avec à la clef un référendum.

- Développer une politique fiscale responsable conduisant à équilibrer recettes et dépenses.

- Exiger que le grand emprunt soit compensé à due concurrence par une baisse des déficits.

ATELIER EUROPE
Animé par Robert Lecou,
Député de l'Hérault

L'identité européenne : quels fondements ? quel avenir ?

Dans son rapport intitulé *Construire l'Europe politique* (2004), Dominique Strauss-Kahn écrit : "*Son projet est en panne : aux questions de savoir pourquoi l'Europe et où va l'Europe, personne aujourd'hui ne donne de réponse satisfaisante. Son territoire est incertain : pour la première fois, l'Union se pose véritablement la question de ses frontières ultimes*".

Les incertitudes entourant le projet européen résultent, selon Dominique Strauss-Kahn, d'une crise de légitimité et de l'absence d'identité européenne. Pourtant, comme l'exprime Angela Merkel, "*l'Europe est notre avenir commun*". Cette déclaration a le mérite de nous ramener à l'essentiel du projet européen et doit conduire à nous interroger sur la genèse et l'avenir de l'identité européenne.

1. Qu'est-ce que l'identité européenne ?

L'identité européenne se compose de deux éléments, objectif et subjectif.

L'élément objectif est principalement issu de l'histoire. Les pays européens ont en commun trois héritages : la pensée gréco-latine, le judéo-christianisme, l'Europe des Lumières. Le fruit de cet héritage est le partage d'une certaine idée de l'esprit critique, de la liberté de conscience, de l'existence de valeurs universelles communes à l'humanité.

Puis, il y a la dimension subjective, la volonté de vivre-ensemble, la volonté d'agir ensemble dans le monde : cette identité-là est plus difficile à construire, parce qu'on ne la décrète pas. On ne décrète pas du jour au lendemain que des soldats français vont mourir pour l'Europe. Mais en Afghanistan, nos soldat sont aussi morts pour une certaine idée de l'Europe, ils sont morts pour une certaine idée de la liberté, de la liberté de conscience, de la liberté de penser que l'ensemble des peuples européens ont en partage. C'est pour cela que l'on ne doit pas imposer à tout prix l'idée de citoyenneté européenne : il y a une identité européenne, il n'y a pas encore de citoyenneté européenne. Les deux ne sont pas contradictoires.

"Il y a une identité européenne, il n'y a pas encore de citoyenneté européenne."

L'Europe n'est pas un pays, l'Europe n'est pas un Etat, peut-être sera-t-elle un jour une fédération. Se sentir européen, c'est éprouver un sentiment de proximité et de solidarité avec l'ensemble des peuples qui composent l'Europe. Cette solidarité et cette proximité existent, mais elle est fragile. A vouloir forcer l'Histoire, on pourrait bien casser la machine. Créons d'abord la solidarité, faisons ensuite la citoyenneté.

Cela n'empêche pas de continuer de promouvoir, dans les enceintes européennes, l'utilisation du drapeau européen, de la devise européenne, de l'hymne européen. "Unis dans la diversité", telle est la devise de l'Europe, et c'est une belle devise, qui dit exactement ce qu'est l'identité européenne : le respect de la diversité, et en même temps le dépassement de cette diversité dans l'union qui transcende nos différences.

Il faut séparer la question de l'idéal européen de celle des institutions européennes : être européen, ce n'est pas vouloir à tout prix plus de compétences pour la Commission européenne ; être européen, ce n'est pas considérer que seule la méthode communautaire permet de faire avancer l'Europe ; être européen, ce n'est pas forcément penser qu'on devrait abandonner les nations, les drapeaux, les hymnes. Il n'y a pas une manière d'être européen. L'identité européenne progresse chaque fois que plusieurs pays européens s'associent pour mettre en œuvre un projet commun, elle progresse quand les institutions européennes mettent en œuvre des politiques qui ont été voulues par les Européens eux-mêmes, et qui produisent plus de fruits quand elles sont réalisées par l'Union européenne que par chaque Etat individuellement. Ce sont les réalisations concrètes, faites ensembles dans un esprit de respect mutuel, qui forgeront un esprit et une identité communes. C'est comme cela que l'Europe a progressé jusque là, et c'est comme cela qu'elle continuera d'avancer.

2. Si l'Europe souhaite devenir une communauté politique, elle doit reposer sur un ensemble de valeurs et de références communes

Avec la chute du communisme en 1989 et la fondation de l'Union européenne, deux questions ont acquis un caractère urgent : la définition des frontières et la légitimité politique de l'Union Européenne.

L'Union Européenne a besoin d'une identité forte pour être viable. Des désaccords sont ainsi apparus au cours des travaux de la Convention relative au traité constitutionnel sur la question de faire référence à "Dieu" ou au "Christianisme".

La perspective d'une éventuelle adhésion de la Turquie et les problèmes liés à la mondialisation et à l'immigration ont encore ravivé les débats sur l'identité européenne.

Les études révèlent que les citoyens européens continuent de s'identifier avant tout à leur pays. Selon Eurobaromètre, 47% des citoyens européens se sentent à la fois citoyens de leurs pays et Européens, 41% se sentent uniquement "nationaux".

3. Les fondements de l'identité européenne

La paix. Promu par des dirigeants américains, le projet européen a ramené la paix sur le Vieux Continent. Paradoxalement, tout se passe comme si cette facilité, celle de la protection américaine, avait conduit les Européens à considérer la paix comme une donnée, garantie pour toujours et qui les dispenserait de se doter d'un appareil militaire capable d'assurer à l'Europe une présence singulière sur la scène internationale. Nous l'avons mesuré lorsque, confrontés au retour de la guerre dans les Balkans, les Européens ont dû en appeler aux Etats-Unis, politiquement et militairement.

La démocratie et la liberté. Sans la force d'attraction de l'Europe, les derniers régimes autoritaires du Vieux Continent – période qui n'est pas si lointaine, de l'Espagne franquiste à la Grèce des colonels – n'auraient pas si facilement et si profondément évolué. De même, c'est l'appartenance à l'Union qui ancre dans la démocratie les régimes européens issus de l'effondrement du communisme. L'Union entretient l'Etat de droit : elle offre un ultime niveau de recours judiciaire aux citoyens des pays membres. Pas plus que la paix, la démocratie n'est une donnée acquise.

"Pas plus que la paix, la démocratie n'est une donnée acquise."

La prospérité. L'Europe a créé un marché unique. Elle est l'une des zones de développement les plus avancées du monde. Elle a créé une union monétaire. Enfin, elle est un espace de libre échange pour ses habitants.

Des racines historiques. L'Europe, c'est aussi une origine commune, ce que l'historien Rémi Brague appelle "la voie romaine".

Rémi Brague a conduit dans son ouvrage de 1992, "Europe, la voie romaine" une réflexion très poussée et très originale sur les frontières de l'Europe qui fait aujourd'hui référence.

L'Europe est, au sens géographique et historique, le produit de séparations successives :

- une séparation "Orient / Occident " (Est / Ouest) qui remonte à l'Antiquité ;
- une séparation "Chrétienté / Islam" (Nord / Sud de la Méditerranée) qui a survécu tout au long de l'histoire européenne au gré des conflits avec les Ottomans ;
- une séparation "Romains / Byzantins" (Est / Ouest) qui remonte au sac de Byzance en 1054 par les Croisés après la division de l'Empire romain entre Rome et Byzance ;
- une séparation "Catholiques / Protestants" (Nord / Sud) qui date de la Réforme (le Sud européen est resté très largement catholique au XVIe siècle).

L'Europe ne se définirait donc pas par son "propre", mais par opposition à des "extérieurs" successifs. De ce point de vue, il existe donc une gradation dans l'appartenance à l'Europe. Aucune frontière nette ne peut être définie.

Au plan culturel et religieux, la définition de l'identité européenne est tout aussi complexe. Il est courant de considérer que l'Europe résulte d'un double héritage fondamental : grec et juif ("Athènes et Jérusalem"). L'Europe, selon Léo Strauss, serait le résultat de la synthèse féconde entre ces deux traditions opposées. Au plan civilisationnel, les Européens sont effectivement les héritiers de la Grèce Antique, de sa philosophie, de ses arts et de ses conceptions politiques. Au plan religieux, le christianisme s'inscrit dans la filiation directe du judaïsme.

Rémi Brague conteste néanmoins ce point de vue en mettant en relief l'apport fondamental des Romains dans la constitution de l'identité européenne. Pour cet auteur, l'Europe serait avant tout romaine, avant d'être grecque et juive. La tradition historique a pendant longtemps méprisé la civilisation romaine accusée de n'avoir rien apporté de plus que la Grèce antique et d'avoir "recyclé" sa culture. En réalité, Rémi Brague pointe dans la civilisation romaine une posture culturelle et intellectuelle qui définit fondamentalement l'Europe et qu'il appelle "secondarité". Pour Rémi Brague, l'Europe, comme les Romains, s'est constituée par référence à des cultures extérieures qu'elle n'a pas "assimilées" (comme par exemple Byzance ou l'Islam ont assimilé l'héritage grec), mais "transmis" dans l'histoire sans tenter d'en nier l'origine extérieure.

Ce qui fait la spécificité de l'Europe, c'est sa posture de "secondarité" par rapport aux autres cultures, c'est un rapport à l'autre qui reconnaît la valeur de l'autre, c'est une ouverture à l'universel. L'Europe "doit aller chercher ailleurs qu'en elle-même ce qui la définit". En ce sens, vouloir renfermer l'Europe sur elle-même serait contradictoire avec sa nature même : être ouverte à l'universalité, à la conciliation de cultures extérieures (par exemple : la séparation entre le séculier et le religieux).

Conclusion

La nation reste le cadre principal de l'expression démocratique. Mais l'Union européenne est déjà le seul cadre qui permette aux nations de traiter beaucoup de grandes questions qui sont devant nous : immigration, environnement, énergie, lutte contre le terrorisme, recherche scientifique...

Il faut du temps et des solidarités vécues dans les faits pour construire une identité comparable aux identités nationales actuelles. **Un discours "moderne" sur l'Europe doit prendre acte de l'existence d'une "dimension européenne" de l'identité française.** De même, l'identité européenne doit s'enraciner dans notre histoire et dans nos symboles. "*Il n'y aura pas d'entité européenne, pas de lien réel,* assure le cinéaste allemand Wim Wenders, *tant que nous ne parviendrons pas à donner à voir nos propres mythes, nos sentiments, notre histoire.*"

"L'identité européenne doit s'enraciner dans notre histoire et dans nos symboles."

ATELIER PUISSANCE
Animé par Nicolas Dhuicq,
Député de l'Aube

L'Iran entre reconnaissance et défiance

L'année 2009 a été marquée par un triste constat concernant l'Iran. La réélection contestée de Mahmoud Ahmadinejad a donné lieu à d'importantes manifestations d'opposition violemment réprimées par le pouvoir islamique, sous les yeux des téléspectateurs et internautes du monde entier. Le président réélu a multiplié les provocations nationalistes et antisémites, avec notamment des menaces directes adressées à Israël. Tout au long de l'année, Téhéran a joué la montre en rejetant les offres des six puissances travaillant sur le dossier du nucléaire (Etats-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni, France et Allemagne). A l'heure où nous imprimons ces Cahiers, le chantage autour de la libération de la jeune française Clotilde Reiss illustre une nouvelle fois la posture conflictuelle du régime. Au-delà du commentaire de ces problématiques et de ces graves facteurs d'instabilité au Proche et au Moyen-Orient, l'atelier "Puissance" a souhaité étudier la situation géopolitique de l'Iran sur le long terme, indépendamment même de la personnalité de ses dirigeants.

Depuis plusieurs mois, la politique iranienne est au centre des interrogations de la scène internationale. L'atelier puissance a naturellement évoqué les hypothèses d'avenir qui concernent non seulement le Proche-Orient, mais encore la sécurité internationale. Malgré l'esprit plus ouvert de la nouvelle administration américaine, le complexe pouvoir iranien poursuit une tactique associant avancées et reculs, sans doute avec l'objectif d'un gain de temps et d'une division des grandes puissances.

Au sein de notre atelier, nous nous posons toujours la question primordiale de l'intérêt de la France quant aux questions soulevées. Dans cet esprit, il nous semble utile d'aller au-delà du commentaire sur la personnalité et les provocations de l'actuel Président de la République islamique d'Iran, pour envisager dans un premier temps le point de vue iranien lui même, de rappeler quelques éléments géostratégiques, avant d'envisager les implications éventuelles d'un Iran qui serait devenu une puissance nucléaire militaire.

Une grande nation qui se sent entourée de pays en guerre, instables ou hostiles.

"Il ne s'agit pas d'une construction récente mais bien d'un héritage de plus de 3 000 ans."

Nous devons nous rappeler que **l'Iran est avant tout une grande nation de bientôt 70 millions d'habitants qui est et se vit comme héritière de la Perse avec une tradition étatique et nationale à laquelle les politiques locaux peuvent se référer.** Il ne s'agit donc pas d'une construction récente ou bien d'un Etat fondé sur les résultats seuls des bouleversements géopolitiques des XIXème et XXème siècles, mais bien d'un héritage de plus de 3 000 ans.

Si nous observons une carte, nous constatons que l'Iran est entouré de voisins instables ou en situation de guerre. En effet, à l'ouest : une frontière avec l'Irak, pays qui sort difficilement d'une longue période de désordre et qui reste toujours la proie de multiples violences. Au sud de cette frontière, nous pouvons observer la proximité avec la partie minoritaire chiite de l'Irak et l'ouverture vers les champs pétrolifères de la région de Bassorah. Au nord, se trouve la région disputée du Kurdistan, zone en quasi autonomie depuis la fin de la deuxième guerre du Golfe.

En reprenant notre parcours et en poursuivant dans le sens des aiguilles d'une montre vers le nord, nous trouvons les régions de l'Asie centrale, zone de lutte d'influence avec la Russie et la Turquie. A l'est se situe une frontière de plus de 700 kilomètres avec l'Afghanistan et de plus de 600 kilomètres avec le Pakistan, deux pays dont, pour le premier au moins, la stabilité intérieure est encore un objectif et non pas une réalité. Enfin, au sud, une façade maritime avec les pays arabes du Golfe dit Persique, lequel Golfe est une bande maritime d'une largeur oscillant entre 200 et moins de 50 kilomètres. La longueur des côtes concernées est de plus de 1 000 kilomètres si nous nous arrêtons au détroit d'Ormuz qui ouvre sur la mer d'Oman. De l'autre côté de cette bande côtière, des pays arabes à majorité sunnites perçus comme des alliés occidentaux depuis la chute du Shah et surtout la guerre contre l'Irak qui fit selon les estimations hautes 1,2 million de morts, effort humain terrible pour l'Iran, à comparer avec les 1,4 million de morts français de la grande guerre.

Ainsi, si nous nous plaçons au cœur du dispositif, nous pouvons légitimement considérer que l'Iran puisse se sentir dans une position d'encerclement instable et hostile.

Au plan de la géographie humaine, l'Iran est une terre chiite majoritaire entourée de populations sunnites. Mais dans ce paysage, nous pouvons noter une complexité plus grande qui se retrouve dans la présence de plusieurs minorités. Ainsi, sur certaines parties du territoire, on note l'emploi du kurde, de langues turques, aux côtés du persan. Rappelons nous aussi que le turc ou ses dérivés ont été des langues employées par l'entourage du Shah, ce qui traduit des liens culturels à ne pas négliger pour l'avenir avec la Turquie. Souvenons-nous également que l'Iran est un monde perse entouré du nord-ouest au sud-ouest par le monde arabe.

Au plan politique, le système est extrêmement complexe avec un pouvoir présidentiel contrôlé par le guide suprême, lui même confirmé et nommé par l'Assemblée des experts. Le président est plutôt un premier ministre élu au suffrage universel, et dont les ministres doivent avoir l'aval du parlement, qu'un président au sens de la République française. De même, le guide suprême est chef des armées.

La société iranienne évolue au plan social avec un taux de fécondité par femme passé de 7 à 2 enfants, et un nombre d'étudiants de 2 millions dont 55% seraient des femmes qui ont le droit de vote depuis 1963, soit en même temps que la mise en place du suffrage universel. Il est peu probable qu'à terme ces évolutions n'aient pas une influence sur la structuration de la société.

Néanmoins rien ne doit nous faire oublier que comme toute nation, l'Iran théocratique, démocratique ou autre cherchera, par patriotisme également, à se doter des attributs de puissance d'un Etat moderne voulant jouer un rôle géostratégique régional.

Un programme civil déjà ancien

Les rapports entre l'Iran et l'atome civil sont anciens, ils remontent à la fin des années 50 avec l'accord "atome pour la paix" entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Iran. Ainsi, au delà de la question pétrolière, l'influence américaine est déjà perceptible et chemine avec le dossier de l'accès à une technologie civile de pointe.

"Les rapports entre l'Iran et l'atome civil sont anciens."

Comme pour tout pays qui cherche à se développer, l'énergie est une question cruciale. Il est clair que le pétrole devra être réservé aux exportations pour le pays afin d'obtenir des devises mais aussi, comme en Europe ou aux Etats-Unis, pour les déplacements et que seule l'énergie électrique pour le moment d'origine nucléaire convient à de tels projets légitimes. D'autant plus que l'appareil de production pétrolière n'a pas bénéficié des investissements et des rénovations nécessaires depuis 30 ans.

Or, depuis les années 1980, l'Iran pourtant signataire du Traité de non Prolifération, aurait enrichi environ 1 tonne d'uranium, ce qui pourrait lui donner la capacité de devenir une puissance nucléaire dite du seuil ou déclarée. Dans le même temps l'Iran dispose avec le missile Shahab 2, dérivé du Scud grâce aux nord-coréens, d'un vecteur capable de frapper Israël ou encore l'ensemble de ses voisins.

Le rôle des puissances nucléaires environnantes

La dissuasion pakistanaise s'est réalisée avec des fonds saoudiens et une technologie en grande partie chinoise. Il est possible que la Chine ait trouvé là un moyen qu'existe à l'ouest de l'Inde un arsenal nucléaire dans un but d'encerclement de la République indienne.

Néanmoins, l'instabilité possible de l'Etat pakistanais doit faire réfléchir à l'heure actuelle les dirigeants chinois. D'autant plus qu'ils peuvent être eux-mêmes désormais confrontés sur leur territoire à des menaces terroristes islamistes.

Ce qui précède nous rappelle immédiatement la présence des acteurs asiatiques, proches ou non, qui sont concernés par la question du nucléaire militaire iranien. N'oublions pas non plus que depuis les tsars et le Grand Jeu avec l'Angleterre, la Russie cherche un débouché vers le Golfe Persique en jouant de l'alliance avec l'Iran. La République islamique cherche elle-même désespérément des alliés, allant dernièrement jusqu'en Amérique Latine, avec pour seul point commun un antiaméricanisme qui est plus politique que profond tant les liens sont anciens.

Le rôle des puissances non déclarées ou en devenir

Naturellement, Israël est le premier Etat concerné par le sujet. La situation est paradoxale car il n'existe pas de conflit territorial ou géopolitique direct entre les deux pays. Plus encore, lors de la guerre entre l'Iran et l'Irak, nous savons qu'Israël fut le seul pays du camp occidental à aider l'Iran.

D'un côté, Israël se sent menacé dans sa sécurité par un Iran nucléarisé, voisin régional qui instrumentalise des groupes activistes à ses frontières, au Liban et à Gaza par exemple. De l'autre, l'Iran qui cherche l'obtention du nucléaire pour assurer sa sécurité qu'elle considère comme menacée.

A plus long terme, l'Egypte et la Turquie pourraient souhaiter devenir des puissances dotées de la dissuasion elles aussi.

Quelles questions pour l'avenir ?

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, à tort ou à raison, l'Iran se sent menacé dans sa sécurité. Ce sentiment peut être instrumentalisé par le ou les pouvoirs en place, mais cela restera une donnée stratégique indépendante des conditions politiques internes.

"A tort ou à raison, l'Iran se sent menacé dans sa sécurité."

Quel choix le pouvoir iranien fera t-il ? Choisira t-il de démontrer sa capacité à se doter d'une arme vectorisée ou restera t-il dans l'incertain qui peut déjà suffire ?

Un acteur incontournable, doté de capacités de projection de frappes aériennes, Israël, ne peut rester insensible à la montée en puissance d'un voisin qui utilise d'autres menaces à ses frontières, surtout pour se donner une caution face à un monde arable dont l'Iran ne fait pas partie.

Une frappe aérienne israélienne ne ferait sans doute que retarder les choses. Quelle attitude les décideurs israéliens vont-ils adopter ?

Le coût financier et technologique pour l'Iran est très important, et sans doute au détriment d'une politique de développement économique gage de stabilité intérieure.

Quel rôle vont tenir Chinois, Russes, Coréens, dans le jeu d'alliances ou de transferts de technologies ? Quelles seront les réactions indiennes, pakistanaises ou saoudiennes ?

Au total, le jeu reste complexe comme nous l'avons vu. Sans se désolidariser de nos alliés américains, la voix indépendante de la France peut être fort utile dans la région où, n'oublions pas, nous venons d'ouvrir une base permanente à Abou Dhabi. La France peut aussi jouer un rôle essentiel auprès des puissances comme la Russie, qui devra être obligatoirement intégrée à une solution sur cette question. Quel choix d'alliance stratégique ferons-nous avec la République indienne également concernée ?

Par son éthique de l'indépendance des peuples et de la sécurité des nations, la France doit avoir enfin à l'esprit d'assurer Israël de sa sécurité, mais aussi de permettre à l'Iran de sortir d'une vision d'encerclement dangereuse. Un Iran à la fois responsabilisé et rassuré quant à sa sécurité pourrait à nouveau jouer son rôle stabilisateur de puissance régionale.

PARTIE III

Le Grand Entretien
de GénérationFrance.fr

"Il est temps de mettre l'identité nationale au pluriel"

Mona Ozouf

Alors que la question de l'identité nationale est au coeur du débat public, Frédéric Ferney, journaliste et écrivain, a rencontré Mona Ozouf, intellectuelle respectée, historienne de la Révolution française et de l'Ecole, qui vient de publier "Composition française" (Editions Gallimard). Dans cet ouvrage, qui rencontre un vrai succès auprès des lecteurs, elle retrace son histoire personnelle et aborde avec subtilité les questions de l'unité et de la diversité en France, l'articulation entre l'attachement à des particularismes et l'aspiration à l'universel... Autant d'interrogations qui sont justement au cœur de la réflexion de Génération France.fr.

Frédéric Ferney : Mona Ozouf, à votre naissance, trois fées se sont penchées sur votre berceau: la République, grâce à votre mère, enseignante à l'école laïque et obligatoire ; la Bretagne, à travers la figure emblématique de votre père, militant breton engagé pour sa "petite patrie" ; l'Eglise catholique enfin, avec votre grand-mère. Est-ce cette conjonction exceptionnelle qui vous rend très nuancée sur les questions d'identité ?

Mona Ozouf : Je refuse le débat binaire entre l'universalisme et le particularisme. Ou pour être plus précise, il y a une version intégriste de l'universalisme que je récuse autant que la version intégriste du communautarisme. Je ne choisis pas l'une contre l'autre, je reconnais qu'il existe une tension permanente entre l'unité et la diversité. Et je regrette que le pluralisme des identités soit si souvent vu comme un danger dans la culture française. Il y a peu de chantres de la diversité parmi les grands auteurs classiques, hormis Montaigne et Montesquieu, tous deux originaires de la Gironde, d'ailleurs.

"Je regrette que le pluralisme des identités soit si souvent vu comme un danger dans la culture française."

F. F. : La France leur a préféré l'unanimisme de Rousseau...

M. O. : Oui. Quand Lamartine se lance dans un éloge des Girondins,[1] il finit par célébrer Robespierre ! Ce dernier a la réputation d'avoir sauvé la Patrie en danger. Dans l'imaginaire, il demeure l'Incorruptible, il incarne le Salut public face aux armées étrangères. Or en période de guerre ou de crise, la mystique de l'unité est poussée à l'incandescence.

Même en temps de paix, c'est la mystique de l'unité qui domine dans notre pays. En France, l'obsession de l'unité est toujours présentée comme une réplique à une diversité forcément menaçante. L'historien Pierre Nora explique d'ailleurs que c'est parce que la France est une vieille terre de conflits, entre Francs et Gaulois, Armagnacs et Bourguignons, Girondins et Montagnards, Versaillais et Communards, qu'elle a une telle obsession de l'unité. Dans notre culture politique, la vision girondine de l'unité -patiemment construite au travers de médiations diverses- ne fait pas le poids par rapport à l'unanimisme défendu par les Jacobins. Pourtant, cette conception girondine de l'unité, qui tient compte de la diversité, est plus moderne, plus ancrée dans la réalité, moins doctrinale.

1. Histoire des Girondins, par Alphonse de Lamartine, 1847.

F. F. : Pouvez-vous citer un exemple de cette peur de la diversité, vécue comme une menace ?

M. O. : Prenons l'exemple des langues régionales ; il est particulièrement frappant. Il y a une forme de schizophrénie des responsables politiques sur ce thème. Je me souviens par exemple d'un discours dans lequel Nicolas Sarkozy évoque les langues régionales, pendant la campagne électorale de 2007.[2] La première partie de son propos est un hymne vibrant aux langues régionales, à leur richesse, à leur diversité… On pourrait donc s'attendre à la promotion de cette diversité. Mais non ! Ce discours n'est qu'un hommage rhétorique. Quelques phrases plus loin, l'allocution reprend un ton plus crispé et le candidat à la présidence de la République explique pourquoi il ne signera pas la Charte européenne sur les langues régionales.

On entend dire que si la France ne ratifie pas ce document, c'est parce la République est fragile, et la langue française en danger. C'est un pur fantasme : qui peut croire aujourd'hui que la langue française est menacée par l'occitan ou le breton ? Ce sont les langues régionales qui, après des siècles de persécution plus ou moins explicite, sont menacées de disparition, non la langue française.

F. F. : Quelle est l'origine profonde de cette obsession de l'unité et de cette méfiance envers la diversité que nous cultivons en France ?

M. O. : Une fois de plus, la Révolution française a joué un rôle majeur. En mai 1789, les députés arrivent à Versailles chacun porteur des doléances de sa province, et puis, en quelques jours, chacun oublie son ancrage local, rejette tout mandat impératif et prétend parler "au nom de la Nation toute entière." C'est vrai aussi des députés bretons !

C'est ce que précise la Constitution de 1791 lorsqu'elle édicte que " les représentants nommés ne seront pas les représentants d'un département particulier mais ceux de la Nation tout entière "et qu'il ne pourra leur être donné " aucun mandat". Ce renoncement brutal à la diversité au cœur de l'été 89 reste pour partie une énigme historique.

Bien sûr, il y a quelques antécédents qui permettent de comprendre comment s'est préparé ce renoncement : d'abord la longue entreprise d'unification de la monarchie, puis un siècle de juristes cartésiens qui ont commencé à unifier les usages des différentes provinces. Il y a évidemment eu l'influence universaliste des Lumières… Plus tard, le régicide ne fera que renforcer le besoin obsessionnel de l'unité au détriment de la diversité. En effet, le roi était une puissante incarnation charnelle de l'unité nationale. En lui coupant la tête, on rend nécessaire un effort politique immense pour compenser cette perte. En voulant se débarrasser de Dieu, les révolutionnaires ont aussi brisé un puissant ressort spirituel de l'unité.

F. F. : C'est une aspiration très française, cet effacement des particularités devant l'ambition ample, généreuse mais despotique et abstraite qu'est l'universalisme…

M. O. : Il suffit de constater que, dans notre pays, le mot "fédéral" est considéré comme un

2. Discours prononcé à Caen, le 9 mars 2007

gros mot ! A partir de 1789, le mouvement de la Fédération se développe pourtant depuis la base, dans les provinces. Mais cela ne dure pas longtemps... C'est paradoxalement la Fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, qui met un coup d'arrêt à ce mouvement monté du local. Cette cérémonie est une reprise en main très nette, une défaite de la diversité. C'est d'ailleurs ainsi que Michelet présente l'événement.
La symbolique de la cérémonie traduit cette reprise en main : lors du défilé, les différents étendards des départements, qui illustrent la diversité française, sont encadrés à l'avant et à l'arrière par un groupe de vieillards et un groupe d'enfants, qui incarnent l'unité biologique des individus, puis par les députés, qui manifestent la volonté d'unité politique de la nation. La diversité est solidement encadrée !
Trois ans plus tard, le 10 août 1793, "la Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la Nation" a remplacé la Fête de la Fédération. A cette occasion, le peintre David a conçu une scénographie explicite : un Hercule, représentant le peuple français, écrase le dragon du fédéralisme. Cette fois, la diversité est vaincue, et les provinces sont devenues des emblèmes de la réaction et de l'obscurantisme.

F. F. : Cette approche est tellement loin de la logique anglo-saxonne... Et si cette fascination pour l'unité des Français n'était en fait qu'une manière de dissimuler notre goût pour l'autorité ?
M. O. : La Révolution américaine est en effet habitée par la volonté de limiter les pouvoirs, parce que, dans la logique américaine, un pouvoir fort et centralisé est dangereux par principe. Pour nous, Français, le pouvoir n'est pas un danger en soi. Si le Prince est éclairé et qu'il garantit l'égalité entre les individus, son pouvoir ne pose pas de problème. Au contraire, nous avons tendance à le plébisciter.
La révolution américaine a donc misé sur la multiplication des factions pour créer un jeu de contre-pouvoirs permanent tandis que les Français ont eu le rêve un peu fou d'éradiquer les factions, de faire abstraction des corps intermédiaires en exaltant l'unité. En matière institutionnelle, les Français pensent qu'il est plus facile de faire une Constitution à partir de zéro, sans enracinement préalable.
Reconnaissons qu'à la différence des Américains, les révolutionnaires français avaient un Ancien Régime à combattre, avec un enracinement très fort et très ancien, dans toutes les composantes de la société. Cela explique leur volonté de faire table rase du passé. Mais aujourd'hui, cette obsession de la table rase est un phénomène qui persiste dans nos mœurs politiques : chaque nouveau Président, chaque nouveau Gouvernement a l'habitude d'expliquer qu'avant lui, il n'y avait rien. Et qu'avec lui, tout va changer. Nicolas Sarkozy ne déroge pas à cette tradition. Bien au contraire.

F. F. : En fait, la France semble fascinée par la radicalité, la montée aux extrêmes...
M. O. : Nous croyons vivre dans un pays tempéré mais les Français préfèrent souvent la radicalité à la nuance. Avec notre esprit catégorique, nous voulons pouvoir répondre par

"oui" ou par "non", partout et pour tout le monde, à chaque question posée.
Depuis que j'ai écrit ce livre, "Composition Française ", on ne cesse de me poser la question: "Est-ce que vous vous sentez davantage française ou bretonne ?". Un peu comme si j'étais sommée de répondre : "La bourse ou la vie ?"

"Nous croyons vivre dans un pays tempéré mais les Français préfèrent souvent la radicalité à la nuance."

F. F. : Inimaginable aux Etats-Unis où l'on se présente naturellement comme italo-américain, irlando-américain, juif américain…
M. O. : S'il l'on veut apporter une réponse à cette question, il faut la contextualiser. Quand je regarde un match de foot entre Bordeaux et Vannes, je me sens davantage bretonne. Mais lorsque je suis devant un Lyon-Milan, alors je me sens davantage française. L'habitude très française qui consiste à édicter une règle générale s'appliquant partout de la même façon a du mal à comprendre les identités étagées.

F. F. : Vous comprenez quand même ce souci de l'unité en France ?
M. O. : Bien sûr. N'accablons pas les révolutionnaires et leurs héritiers. Dans l'obsession française de l'unité, il y a la peur du conflit politique. Face à la cassure entre les bleus et les blancs, entre la droite et la gauche…, il faut bien une mystique de l'unité nationale pour recoller les morceaux d'une France divisée. Surtout lorsque la figure du monarque a disparu…

F. F. : Quel est le rôle de l'école dans cette logique ?
M. O. : L'école républicaine répond précisément à cette logique, et c'est pourquoi elle suscite en France, peut-être plus qu'ailleurs, une attente démesurée, idéale, forcément déçue. Pour Jules Ferry, la France a été coupée en deux par la Révolution. S'il l'on veut que les Français s'approprient la République, il faut réparer cette coupure. Cela passe par l'école, avec un enseignement civique et historique commun à tous les Français. Il est intéressant de noter qu'à l'exception des langues régionales, Jules Ferry est insensible à la diversité géographique et ethnographique de la France. Pour lui, d'Epinal à Bordeaux, la France est faite d'une seule et même étoffe.

F. F. : Et l'école républicaine, c'est le règne des semblables ?
M. O. : L'égalité à l'école repose sur une abstraction : l'oubli des différences. L'arrachement aux différences. A l'école de la République, les enfants sont tous les mêmes. La seule différence qu'on peut accepter, c'est la différence du mérite. Rien ne doit distinguer les élèves hormis les résultats scolaires.
Mais nous avons trop tendance à confondre la ressemblance avec l'égalité. Quel intérêt

avons-nous à être tous égaux si nous sommes tous les mêmes ? Si la valeur égalité a tant d'importance, c'est bien parce que nous sommes tous différents. La véritable égalité, c'est l'égalité au-delà et en dépit de nos différences. Il ne s'agit pas de faire comme si ces différences n'existaient pas.

"Quel intérêt avons-nous à être tous égaux si nous sommes tous les mêmes ?"

Je veux quand même apporter une nuance sur l'école de la IIIème République : entre les directives académiques très jacobines et ce qui se vivait dans les classes, il y avait un monde. Depuis Paris, on exigeait une uniformité absolue, mais à l'école, les enseignants s'adaptaient. Je me souviens que ma mère rusait, elle qui enseignait en Bretagne à des enfants de 4 à 8 ans qui, à la maison, ne parlaient pas français. Lorsqu'elle utilisait le mot "renard", ses jeunes élèves ne la comprenaient pas. Mais lorsqu'elle employait le mot en breton, "al louarn", les yeux se mettaient à briller !

F. F. : Vous vous attaquez aux pourfendeurs du communautarisme. Le communautarisme ne vous fait-il pas peur ?

M. O. : Ce que je critique, c'est le systématisme. Je trouve qu'en France, le discours sur le communautarisme est très schématique. Comme si la Patrie était en danger permanent. Comme si mettre un panneau en breton à l'entrée d'un village remettait en cause l'identité française… Et puis, bien souvent, les réponses apportées à la défense et à l'illustration de l'identité nationale me semblent caricaturales. Je pense par exemple à la lecture de la lettre de Guy Moquet dans les classes, à la demande du Président de la République. Est-ce opportun d'imposer la même démarche dans tous les établissements, pour tous les élèves ? D'autant que pour illustrer la mémoire de la Résistance, Guy Moquet n'est sans doute pas le personnage le plus adéquat. Sans compter qu'on peut sérieusement douter de l'identité réelle de l'auteur de ces lettres.

En revanche, je suis consciente du danger qu'il y aurait à enfermer chacun dans sa différence, dans une identité subie et figée. Pour moi, l'identité doit être distinguée de l'identitaire. Nous avons une humanité commune. Je reste universaliste…. Et je reconnais tout ce que l'universalisme a apporté de positif. Il faut de l'universel pour défendre l'égalité. Le tout est de trouver un équilibre. Montesquieu dit très bien cela dans un texte magnifique de l'Esprit des Lois. Il dit que ce qu'il y a de plus important en

"Je suis consciente du danger qu'il y aurait à enfermer chacun dans sa différence, dans une identité subie et figée."

politique est de savoir démêler les situations où il faut légiférer pour tous et celles qui exigent un traitement particulier. La capacité de vivre la diversité est à ses yeux un signe de maturité et d'intelligence, chez un être comme chez une nation.

F. F. : En fait, vous oscillez en permanence entre des oppositions binaires : le local contre l'universel, la passion contre la raison, la diversité contre l'unité, le pluriel contre le singulier... Vous aimez réconcilier les contraires et vous dites : je suis cela, même si...

M. O. : Tout mon livre tient dans ce "même si". Je ne suis pas une femme de conflit. Pourtant, sans le chercher, je travaille souvent sur des thèmes qui suscitent ensuite des réactions très passionnées. Lorsque j'ai choisi de travailler sur la Révolution française avec François Furet, je ne m'attendais pas à la polémique immense que nous avons rencontrée à l'occasion du Bicentenaire de 1789. Lorsque j'ai écrit "Les Mots des femmes" en expliquant que les relations entre les sexes étaient plutôt plus heureuses en France que dans d'autres pays, en m'appuyant sur les exemples de l'Ancien Régime, des salons littéraires..., j'ai déclenché un tollé chez les féministes dans les campus d'outre-atlantique. J'avais l'impression d'avoir écrit un ouvrage rendant hommage au génie des femmes, à la finesse dont elles avaient su faire preuve pour tracer leur voie dans un contexte difficile et voilà que l'on m'accusait d'être une horrible réactionnaire, auteur d'un ouvrage hostile aux femmes !

F. F. : Vous parlez d'une "composition française" finalement réussie – celle d'une jeune femme libre, façonnée par les identités bretonne, catholique et républicaine. Comment pensez-vous que cette histoire personnelle et familiale peut être lue aujourd'hui par un Français immigré de la seconde génération ?

M. O. : Je serais très curieuse de le savoir mais il faut reconnaître qu'il était sûrement moins difficile d'intégrer hier des petits Français bretons ou catalans qu'aujourd'hui des petits Français d'origine maghrébine. La France a beaucoup changé. On est passé d'une France rurale à une France urbaine, où s'est effacé le magistère du curé et de l'instituteur. Je ne connais pas suffisamment l'islam pour en parler utilement mais il y a, à mon sens, une question cruciale : l'islam peut-il s'accommoder de la démocratie, comme l'Eglise catholique a su le faire? Cela a pris du temps pour le catholicisme. Qu'en sera-t-il de l'islam ? Mon espoir est que cela soit possible. Et d'ailleurs, nous n'avons pas d'autres solutions que de tabler sur cette option. Si la réponse est non, on risque de sombrer dans le choc des civilisations... Tout nous invite donc à parier sur la capacité de l'islam à s'adapter.

F. F. : Mais qui doit s'accommoder : la République ou l'islam ?

M. O. : Les deux ! Plus exactement la République ne doit pas compromettre cet accommodement par des actes inutilement agressifs. Ce qu'a par exemple été à mon avis la loi interdisant le port des signes religieux à l'école. J'aurais préféré voir le problème réglé au niveau des établissements, plutôt que par une loi nationale. On a choisi une solution plus

confortable pour les chefs d'établissement mais le message envoyé à nos concitoyens musulmans n'était pas le plus habile.
Pour réussir l'acclimatation de l'islam, il faut éviter l'agressivité et donner des signes de tolérance et d'ouverture. Surtout, il ne faut pas vouloir apporter à tout prix une réponse globale aux questions qui se posent, il faut répondre au cas par cas…

F. F. : … S'appuyer sur les principes jusqu'à ce qu'ils cèdent ?
M. O. : Non, plutôt ruser, s'adapter, transiger ! Nous avons un vrai souci : les Français ne savent pas faire la part entre ce qui peut être négocié et ce qui ne peut pas l'être. Ce sur quoi nous pouvons céder et ce sur quoi il faut être inflexible. Les Français ont tendance à poser des réponses systématiques. Négocier n'est pas dans la culture française.

F. F. : Si l'on revient sur le passé, on voit qu'avec l'Eglise catholique, l'Etat a été intransigeant, qu'il n'a pas craint l'agressivité… A posteriori, qu'est-ce qui aurait pu être négocié avec l'Eglise catholique, par exemple ?
M. O. : Il faut d'abord préciser que l'agressivité venait aussi de l'Eglise catholique, qui avait mis ses espoirs et ses forces dans la restauration monarchique. Il faut également reconnaître que, malgré des postures très conflictuelles et radicales, on a en réalité vu un compromis s'établir sur le terrain. La laïcité à la française est en réalité un équilibre où chacun a fait des concessions… Le calendrier scolaire s'est calqué sur le calendrier liturgique, les lycées ont eu des aumôneries, etc. Ceci étant dit, je pense que, par exemple, la République aurait pu être plus accommodante sur l'enseignement du fait religieux, tragiquement absent de notre culture scolaire.

"La laïcité à la française est en réalité un équilibre où chacun a fait des concessions…"

F. F. : Et avec les cultures régionales, qu'est-ce qui est négociable ?
M. O. : A la question : faut-il imposer que les procès se tiennent en breton, en Bretagne ? Je réponds non, cela n'aurait pas de sens. Idem s'il s'agit d'imposer l'enseignement en breton dans tous les établissements scolaires de Bretagne. En revanche, il faut le proposer généreusement. Et, pourquoi pas, dispenser un enseignement d'histoire et de culture bretonnes dans les écoles en Bretagne, même pour les enfants qui ne seraient pas nés dans cette région et qui n'y habiteraient que pour quelques années ? Il n'est pas indifférent de connaître la culture et l'histoire de l'endroit où l'on habite.

F. F. : Et aujourd'hui, avec l'islam, sur quoi peut-on être accommodant ?
M. O. : Je crois que la mixité hommes/femmes, à l'école où à l'hôpital, n'est pas négociable. Pas plus que l'assistance obligatoire aux cours. En revanche, le foulard sur la tête de jeunes lycéennes ne me choque pas si elles acceptent les règles de la vie scolaire. "Signe

ostentatoire", a t-on dit. Après tout, il y a tant d'autres signes ostensibles à l'école, ne serait-ce que les marques des jeans et des tee-shirts ! S'il fallait interdire tous les signes ostentatoires, il faudrait revenir à la blouse noire…

F. F. : Vous évoquez la mixité. Dans votre essai, " Les Mots des femmes " (Fayard, 1995), évoqué plus haut, vous décrivez un certain art de vivre dans lequel hommes et femmes ne sont pas séparés comme une singularité française. Que pensez-vous, par exemple, de la mise en place d'horaires distincts pour les femmes et les hommes dans les piscines publiques ?

M. O. : C'est un des problèmes sur lesquels j'hésite. Il ne s'agit pas de la mise en place d'horaires distincts pour les hommes et les femmes dans les piscines publiques, mais de la réservation d'une tranche horaire pour des femmes. Est-ce une menace pour la liberté ? Pour tous ces problèmes, il vaudrait la peine de réfléchir à ce qu'on peut légitimement exiger des membres d'une nation. Certainement pas l'abandon de la religion et des coutumes. Il faut s'en tenir à des critères limités et simples d'intégration.

F. F. : Et sur les fêtes religieuses, par exemple ?

M. O. : On n'est pas obligé d'avoir les mêmes dispositions partout. Cela vaut peut-être la peine d'en discuter, au cas par cas.

F. F. : Et la burqa ?

M. O. : Je ne crois pas qu'on puisse traiter de la même façon le voile qui cache les cheveux d'une religieuse ou d'une jeune musulmane- qui n'est pas forcément prosélyte et ne lèse pas l'autonomie de celles qui les portent- et la burqa, exhibition d'autant plus barbare qu'elle est celle de l'invisible, qui lèse manifestement la liberté des femmes.

F. F. : Et l'identité nationale, dans tout ça ? A force de régler les situations au cas par cas, comment peut-on la faire vivre et la transmettre ?

M. O. : Je me méfie du singulier lorsqu'on évoque l'identité nationale. Je crois d'abord à la pluralité des identités. Nous avons des identités reçues qui peuvent se combiner avec d'autres identités choisies, que nous pouvons abandonner à un moment, reprendre à un autre… La création d'un ministère de l'Identité nationale fige un concept qui a besoin d'évoluer en permanence. Cela est d'autant plus gênant qu'on accole cette notion à l'immigration. Je suis historienne, je me méfie de la tendance à vouloir valoriser un roman national à une voix. L'histoire est faite de plusieurs voix. Paradoxalement, plus on veut enseigner un roman national unique, plus on crée à la marge une concurrence des mémoires.

"Nous avons des identités reçues qui peuvent se combiner avec d'autres identités choisies."

F. F. : Mais alors quels sont les facteurs de transmission de l'identité nationale ?
M. O. : Pour moi, c'est essentiellement la langue et la littérature ! Mais vous savez, aujourd'hui, je ne vois pas du tout l'identité nationale menacée. Je la vois souvent arrogante. Ou plutôt, si elle est menacée, elle ne l'est pas par d'autres identités concurrentes. Elle l'est bien davantage par la montée en puissance des individus. Or, si nous sommes des individus, qu'est-ce qui fait le lien social ? Qu'est-ce qui permet le vivre-ensemble ? C'est la vraie question politique de notre temps.